



Stiftung Auffangeinrichtung BVG
Fondation institution supplétive LPP
Fondazione istituto collettore LPP

Fondation institution supplétive LPP

Rapport annuel

et

comptes 2008

2 juin 2009

Sommaire

VUE D'ENSEMBLE	5
1 CHIFFRES-CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008	5
2 AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT	6
3 TÂCHES ET ORGANISATION	7
3.1 <i>Tâches et répartition des tâches</i>	7
3.2 <i>Structure organisationnelle</i>	7
RAPPORT ANNUEL	8
1 RAPPORT D'ACTIVITÉ.....	8
1.1 <i>Généralités</i>	8
1.2 <i>Conseil de fondation</i>	9
1.3 <i>Comités</i>	9
1.3.1 Comité du Conseil de fondation.....	9
1.3.2 Comité de placement.....	9
1.3.3 Comité de prévoyance.....	9
1.4 <i>Projet Intégration</i>	9
1.4.1 Point de départ	9
1.4.2 Mandat	10
1.4.3 Objectifs du projet.....	11
1.4.4 Organisation du projet	11
1.4.5 Coût du projet.....	11
1.4.6 Objectif d'organisation 2009	12
1.4.7 Réalisation des projets	13
2 ASSURANCE	14
2.1 <i>Résultat</i>	14
2.2 <i>Courbe du risque invalidité en 2008</i>	14
2.2.1 Évolution générale.....	14
2.2.2 Prévoyance LPP	15
2.2.3 Assurance pour les risques des personnes au chômage	15
2.3 <i>Adaptation des rentes en cours à l'évolution des prix</i>	16
2.3.1 Prévoyance LPP.....	16
2.3.2 Assurance pour les risques des personnes au chômage	16
3 PLACEMENTS	17
3.1 <i>Rétrospective du marché</i>	17
3.2 <i>Activités</i>	17
3.3 <i>Organisation des placements/stratégie de placement</i>	18
3.4 <i>Afflux de capitaux</i>	19
3.5 <i>Performance</i>	19
3.6 <i>Rendement</i>	20
3.7 <i>Management des risques sur intérêts</i>	20
3.8 <i>Management des risques de change</i>	21
3.9 <i>Asset liability management</i>	21
3.10 <i>Perspectives</i>	21
3.11 <i>Governance</i>	21
4 BRANCHE PRÉVOYANCE LPP	22
4.1 <i>Vue d'ensemble</i>	22
4.2 <i>Effectifs et mouvements</i>	23
5 BRANCHE COMPTES DE LIBRE PASSAGE.....	24
5.1 <i>Vue d'ensemble</i>	24
5.2 <i>Effectifs et mouvements</i>	24
5.3 <i>Prestations de prévoyance / versements</i>	24
6 BRANCHE ASSURANCE POUR LES RISQUES DES PERSONNES AU CHÔMAGE	25
6.1 <i>Vue d'ensemble</i>	25
6.2 <i>Effectifs et mouvements</i>	25
7 BRANCHE CONTRÔLE DE RÉAFFILIATION	26
COMPTES ANNUELS	27
A BILANS ET COMPTES D'EXPLOITATION.....	27
1 <i>Bilan de l'ensemble de la fondation</i>	27

2	Compte d'exploitation de l'ensemble de la fondation	28
3	Bilan de la branche Prévoyance LPP	29
4	Compte d'exploitation de la branche Prévoyance LPP	30
5	Bilan des comptes de libre passage	31
6	Compte d'exploitation des comptes de libre passage	32
7	Bilan de l'assurance pour les risques des personnes au chômage	33
8	Compte d'exploitation de l'assurance pour les risques des personnes au chômage	34
9	Bilan du contrôle de réaffiliation	35
10	Compte d'exploitation du contrôle de réaffiliation	35
B	ANNEXE	36
1	BASES ET ORGANISATION	36
11	Forme juridique et but	36
12	Enregistrement LPP et Fonds de garantie	37
13	Indication de l'acte et des règlements	37
14	Organe de gestion paritaire / droit de signer	37
15	Experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance	39
16	Employeurs affiliés	39
2	MEMBRES ACTIFS ET RENTIERS	40
21	Assurés actifs	40
211	Prévoyance LPP	40
212	Comptes de libre passage	40
213	Assurance pour les risques des personnes au chômage	40
22	Rentiers	41
221	Prévoyance LPP	41
222	Comptes de libre passage	41
223	Assurance pour les risques des personnes au chômage	41
3	MODE D'APPLICATION DU BUT	42
31	Explication des plans de prévoyance	42
311	Prévoyance LPP	42
312	Comptes de libre passage	42
313	Assurance pour les risques des personnes au chômage	43
32	Financement, méthode de financement	43
321	Prévoyance LPP	43
322	Comptes de libre passage	43
323	Assurance pour les risques des personnes au chômage	43
324	Contrôle de réaffiliation	43
4	PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES, PERMANENCE	44
41	Confirmation de l'établissement des comptes selon Swiss GAAP RPC 26	44
42	Principes de comptabilité et d'évaluation	44
43	Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et d'établissement des comptes	44
5	RISQUES ACTUARIELS / COUVERTURE DU RISQUE / DEGRÉ DE COUVERTURE	45
51	Type de couverture du risque, réassurances	45
52	Développement et rémunération du montant de l'épargne dans la primauté des cotisations	45
521	Prévoyance LPP	45
522	Comptes de libre passage	45
523	Assurance pour les risques des personnes au chômage	46
53	Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP	46
531	Prévoyance LPP	46
532	Comptes de libre passage	46
54	Développement de la réserve mathématique pour les rentiers	46
541	Prévoyance LPP	46
542	Comptes de libre passage	47
543	Assurance pour les risques des personnes au chômage	47
55	Résultat de la dernière expertise actuarielle	47
551	Prévoyance LPP	47
552	Comptes de libre passage	47
553	Assurance pour les risques des personnes au chômage	48
56	Bases techniques et autres hypothèses actuarielles importantes	48
561	Prévoyance LPP	48
562	Comptes de libre passage	50
563	Assurance pour les risques des personnes au chômage	51
57	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2	52
571	Degré de couverture total	52
572	Prévoyance LPP	52
573	Comptes de libre passage	52

574 Assurance pour les risques des personnes au chômage	53
6 EXPLICATION DU PLACEMENT DE LA FORTUNE ET DE SON RÉSULTAT NET	54
61 <i>Organisation de l'activité de placement, règlement de placement</i>	54
62 <i>Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 59 OPP2)</i>	56
63 <i>Objectif et calcul des réserves pour fluctuation des cours</i>	56
631 Ensemble de la fondation	56
632 Prévoyance LPP	57
633 Comptes de libre passage	57
634 Assurance pour les risques des personnes au chômage	58
64 <i>Représentation du placement de la fortune par catégories</i>	58
641 Placement de la fortune par catégories : ensemble de la fondation	58
642 Placement de la fortune par catégories : prévoyance LPP	59
643 Placement de la fortune par catégories : comptes de libre passage	59
644 Placement de la fortune par catégories : assurance pour les risques des personnes au chômage	59
65 <i>Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)</i>	60
651 Opérations à terme sur les devises	60
652 Swaps	61
653 Futures	61
66 <i>Valeur marchande et partenaires contractuels des titres sous prêt</i>	62
67 <i>Explications sur le résultat net du placement de la fortune</i>	62
671 Résultat des placements : ensemble de la fondation	62
672 Résultat du placement de la fortune : prévoyance LPP	63
673 Résultat du placement de la fortune : comptes de libre passage	63
674 Résultat du placement de la fortune : assurance pour les risques des personnes au chômage	64
675 Résultat total selon mesure de la performance	64
68 <i>Placement de la fortune géré directement par la direction</i>	64
69 <i>Explication des placements auprès de l'employeur et de la réserve de cotisations patronales</i> ...	65
7 EXPLICATION D'AUTRES POSTES DES BILANS ET DES COMPTES D'EXPLOITATION	65
71 <i>Autres créances</i>	65
711 Prévoyance LPP	65
712 Comptes de libre passage	66
713 Assurance pour les risques des personnes au chômage	66
714 Contrôle de réaffiliation	66
72 <i>Autres engagements</i>	66
721 Prévoyance LPP	66
722 Comptes de libre passage	66
723 Assurance pour les risques des personnes au chômage	67
724 Contrôle de réaffiliation	67
73 <i>Réserves non techniques</i>	67
731 Prévoyance LPP	67
732 Comptes de libre passage	67
733 Assurance pour les risques des personnes au chômage	67
74 <i>Autres recettes</i>	68
741 Prévoyance LPP	68
742 Comptes de libre passage	68
743 Assurance pour les risques des personnes au chômage	68
75 <i>Autres dépenses</i>	69
751 Prévoyance LPP	69
752 Comptes de libre passage	69
753 Assurance pour les risques des personnes au chômage	69
76 <i>Frais administratifs</i>	69
761 Frais administratifs du placement de la fortune (ensemble de la fondation)	69
762 Dépenses administratives ensemble de la fondation	70
763 Dépenses administratives prévoyance LPP	71
764 Dépenses administratives comptes de libre passage	72
765 Dépenses administrative assurance pour les risques des personnes au chômage	73
766 Dépenses administratives contrôle de réaffiliation	74
8 CONDITIONS IMPOSÉES PAR L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE	74
9 AUTRES INFORMATIONS EN RAPPORT AVEC LA SITUATION FINANCIÈRE	74
91 <i>Procédures judiciaires en cours</i>	74
10 ÉVÉNEMENTS APRÈS LE JOUR DU BILAN	75
C RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE	76
ORGANES D'EXÉCUTION / ADRESSES	78

Vue d'ensemble

1 Chiffres-clés au 31 décembre 2008

Ensemble de la fondation	2008	2007	Écart
Nombre de comptes/assurés actifs	778'162	719'010	8.2%
Nombre de rentes versées	6'644	5'747	15.6%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	5'188'153'985.38	5'546'181'517.33	-6.5%
Capitaux de prévoyance nécessaires et réserves techniques	5'196'961'952.61	4'771'786'655.34	8.9%
Résultat annuel avant affectation réserves p. fluctuation cours	-783'202'829.22	-47'225'631.56	-----
Frais administratifs	36'900'948.13	30'134'665.97	22.5%
Rendement sur le capital moyen investi	-13.0%	0.2%	-----
Degré de couverture effectif	99.83%	116.23%	-14.1%
Degré de couverture théorique	115.27%	112.70%	2.3%

Prévoyance LPP (LPP)	2008	2007	Écart
Nombre d'assurés actifs	30'851	32'938	-6.3%
Nombre de rentes versées	2'354	1'975	19.2%
Nombre d'employeurs affiliés	18'942	17'595	7.7%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	986'857'151.26	1'003'359'953.33	-1.6%
Capitaux de prévoyance nécessaires et réserves techniques	963'431'918.70	881'924'377.00	9.2%
Résultat annuel avant affectation réserves p. fluctuation cours	-98'010'343.77	19'432'533.00	-604.4%
Frais administratifs	24'884'156.98	22'643'748.95	9.9%
Frais administratifs par assuré en CHF	749.41	648.58	15.5%
Rendement sur le capital moyen investi	-12.7%	0.5%	-----
Degré de couverture effectif	102.43%	113.77%	-10.0%
Degré de couverture théorique	115.50%	114.00%	1.3%

Comptes de libre passage (CLP)	2008	2007	Écart
Nombre de comptes	628'549	577'060	8.9%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	3'817'466'654.28	4'046'016'810.16	-5.6%
Capitaux de prévoyance nécessaires et réserves techniques	3'993'612'033.91	3'684'349'278.34	8.4%
Résultat annuel avant affectation réserves p. fluctuation cours	-537'812'911.45	-55'426'736.33	870.3%
Frais administratifs	10'303'537.85	6'130'134.61	68.1%
Frais administratifs par compte en CHF	16.39	10.62	54.3%
Rendement sur le capital moyen investi	-12.0%	0.2%	-----
Degré de couverture effectif	95.59%	109.82%	-13.0%
Degré de couverture théorique	114.70%	112.00%	2.4%

Assurance pour les risques des personnes au chômage (AC)	2008	2007	Écart
Nombre d'assurés actifs	118'762	109'012	8.9%
Nombre de rentes versées	4'290	3'772	13.7%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	383'830'179.84	496'804'753.84	-22.7%
Capitaux de prévoyance nécessaires et réserves techniques	239'918'000.00	205'513'000.00	16.7%
Résultat annuel avant affectation réserves p. fluctuation cours	-147'379'574.00	-11'231'428.23	-----
Frais administratifs	1'438'886.75	1'072'892.11	34.1%
Frais administratifs par rente versée en CHF	335.40	284.44	17.9%
Rendement sur le capital moyen investi	-22.0%	-0.4%	-----
Degré de couverture effectif	159.98%	241.74%	-33.8%
Degré de couverture théorique	123.80%	120.00%	3.2%

Contrôle de réaffiliation (CR)	2008	2007	Écart
Déclarations reçues	16'903	14'392	17.4%
Frais administratifs	274'366.55	287'890.30	-4.7%
Frais administratifs par déclaration reçue en CHF	16.23	20.00	-18.9%

2 Avant-propos du président

La Fondation institution supplétive LPP a été fondée en 1983 à la demande de la Confédération par les organisations faïtières des employeurs et des salariés en tant qu'institution de prévoyance couvrant l'ensemble de la Confédération. Le deuxième pilier suisse est une organisation fédéraliste et privée. La conséquence en est que les différentes institutions de prévoyance et de libre passage ont la possibilité de refuser des clients potentiels. Or la loi prescrit une assurance obligatoire. Il en découle une lacune, que comble l'institution supplétive. L'institution supplétive est la seule institution de prévoyance en Suisse à ne pas pouvoir refuser de candidat remplissant les exigences légales.

L'institution supplétive a commencé son activité le 1^{er} janvier 1985 avec sept agences régionales. Les dix premières années, elle a mené une existence plutôt modeste. Mais depuis 1995, la fondation n'a cessé de croître, entre autres après s'être vu confier de nouvelles tâches. Il a donc fallu revoir l'organisation initiale dans le cadre d'un contrat d'assurance complète avec le pool des compagnies suisses d'assurance sur la vie.

Parallèlement, le Conseil de fondation a entamé une réorganisation en 2003 et l'a progressivement mise en œuvre aux cours des exercices suivants. Tout d'abord, la fondation a résilié le contrat d'assurance complète, assumant elle-même une partie des risques au 1^{er} janvier 2004 et tous les risques à partir du 1^{er} janvier 2005. Le déroulement des affaires opérationnelles est cependant resté en mains d'un prestataire extérieur. Après un point général de la situation, le Conseil de fondation a adopté en mars 2007 la Stratégie 2010 et décidé, en décembre 2007, de poursuivre la marche vers l'autonomie en reprenant l'ensemble de l'administration. Dans un premier temps, les collaborateurs de la direction ont bénéficié d'un engagement ferme de la fondation, au 1^{er} janvier 2008. Dans une seconde étape, les branches LPP, comptes de libre passage et assurance pour les risques des personnes au chômage ont été développées et intégrées, de sorte que la fondation emploie désormais directement une centaine de collaborateurs. Cette réorganisation fondamentale a demandé de gros efforts à tous les participants. Avec un budget estimé à 12 millions de francs, la nouvelle organisation a été mise sur pied dans le courant de 2008 et le report du portefeuille des anciens systèmes au nouvel environnement a été conclu le 1^{er} janvier 2009, sans que les clients en subissent des conséquences sensibles.

Le Conseil de fondation a aussi connu des changements. Le successeur de Frédy Marti, décédé le 10 mars 2008, est Monsieur Eric Ruedin. Celui de Hans Rudolf Schuppisser, démissionnaire pour raison d'âge, est le Prof. Roland A. Müller.

L'agitation qui a secoué les marchés financiers n'a pas épargné l'institution supplétive. Malgré la gestion stricte du comité de placement et du comité d'investissement et la réduction active et anticipée de la part d'actions, la performance a été nettement négative. Avec une performance de -12,2%, le degré de couverture de l'ensemble de la fondation est tombé de 116,12% au 31 décembre 2007 à 99,83% au 31 décembre 2008.

L'effondrement des marchés financiers a limité la marge de manœuvre financière de la fondation. Certes, il ne faut pas prendre de mesures d'assainissement immédiates. Mais parmi le train de mesures destiné à améliorer la situation financière, il ne faut pas maintenir en 2009 la rémunération plus élevée accordée en 2008 pour les branches LPP et comptes de libre passage et il convient de revoir les généreux rabais de cotisations concédés ces dernières années dans l'assurance pour les risques des personnes au chômage.

La situation financière de la fondation reste très solide et les bases organisationnelles sont posées pour un avenir prospère. Le Conseil de fondation est persuadé d'atteindre l'objectif stratégique – soit l'amélioration de la qualité des prestations et du rapport qualité-prix.

Martin Flügel
président du Conseil de fondation

3 Tâches et organisation

3.1 Tâches et répartition des tâches

La Fondation institution supplétive LPP a quatre branches qui remplissent les tâches suivantes :

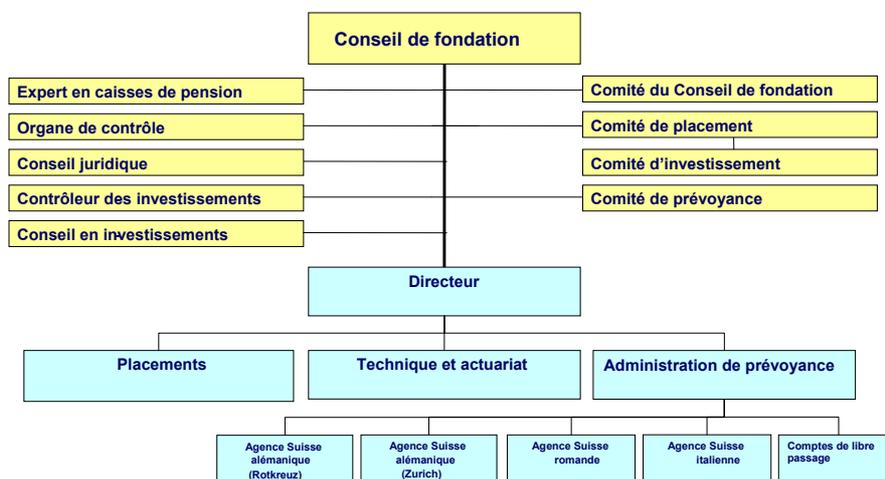
- branche prévoyance LPP depuis le 1^{er} janvier 1985 : application de la prévoyance professionnelle pour les employeurs et les individus assurés à titre facultatif (caisse de pension classique);
- branche comptes de libre passage depuis le 1^{er} janvier 1995 : gestion de comptes de libre passage;
- branche assurance pour les risques des personnes au chômage depuis le 1^{er} juillet 1997 : application de la prévoyance professionnelle obligatoire pour les chômeurs bénéficiaires d'une indemnité journalière;
- branche contrôle de réaffiliation depuis le 1^{er} janvier 2005 : contrôle de l'affiliation obligatoire d'employeurs qui changent d'institution de prévoyance.

Jusqu'à fin 2007, la fondation n'employait pas de personnel propre. Elle avait confié l'exécution de ses tâches à différents prestataires de services. En application de la Stratégie 2010, la fondation a fait l'objet d'une vaste réorganisation dans le but d'exécuter elle-même l'essentiel des activités à partir du 1^{er} janvier 2009 et a engagé à cette fin le personnel nécessaire.

La gestion opérationnelle de la fondation (secrétariat) a été confiée du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2007 à Vorsorgeservice AG. Depuis le 1^{er} janvier 2008, elle est assumée par un personnel fixe. Du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2008, Swiss Life Pension Services (SLPS) s'est chargée de l'exécution administrative des affaires courantes. Au 1^{er} janvier 2009 a été mise sur pied une organisation propre. Les placements sont gérés par différents établissements bancaires et gérants de portefeuilles, sous la direction d'un nouveau domaine placements de capitaux. Dans le domaine contrôle des placements et comptabilité titres, la fondation reçoit l'appui de Complementa Investment-Controlling AG, pour les questions juridiques, de Mes H.U. Stauffer et VISCHER, notaires et avocats. Le rôle d'investment advisor est assuré par A. Dimai, DL Investment Partners AG, celui d'expert en caisses de pension, par P. Spuhler, Swisscanto Prévoyance SA. L'organe de révision est Ernst & Young AG, Zurich.

3.2 Structure organisationnelle

En 2008, l'organisation était la suivante.



Rapport annuel

1 Rapport d'activité

1.1 Généralités

De 1985 à 2003, la Fondation institution supplétive LPP a fonctionné comme une solution d'assurance complète. En 2003, le Conseil de fondation s'est prononcé pour une réorganisation en direction d'une institution de prévoyance autonome. Depuis respectivement le 1^{er} janvier 2004 et 2005, la fondation est absolument autonome en ce qui concerne les risques actuariels et ceux de placements. La gestion opérationnelle, l'administration des assurés, ainsi que le placement des capitaux étaient tout confiés auparavant à des prestataires extérieurs.

Après la consolidation de l' « Organisation 2004 », le Conseil de fondation a fait un point général de la situation et s'est fixé des objectifs à moyen terme. Il les a consignés par écrit dans la « Stratégie 2010 » adoptée le 12 mars 2007.

Les principaux objectifs stratégiques sont :

1. augmentation générale de l'efficacité de la fondation par l'abaissement des taux de frais administratifs et l'amélioration de la qualité des prestations;
2. simplification de la structure organisationnelle;
3. résultats des placements supérieurs à la moyenne avec un risque raisonnable et une gestion du risque professionnelle;
4. situation financière générale plus sûre grâce à des réserves suffisantes pour fluctuation des cours et à une politique conservatrice des réserves;
5. respect des règles reconnues de Good Governance et conduite conforme au code de déontologie de la prévoyance professionnelle.

La mise en œuvre de la stratégie a été aussitôt entreprise.

Au vu des analyses encore réalisées en 2007, le Conseil de fondation est parvenu à la conclusion suivante : compte tenu de la taille et de la complexité, les objectifs stratégiques seront le mieux atteints si la fondation assume elle-même la majorité des activités opérationnelles. Dans un premier temps, la gestion opérationnelle (collaborateurs de la direction) a bénéficié d'un engagement ferme de la fondation et ce, dès le 1^{er} janvier 2008. Dans un deuxième temps, les unités administratives des branches LPP, comptes de libre passage et assurance pour les risques des personnes au chômage ont été développées à partir du 1^{er} janvier 2009 avec l'aide de partenaires, et le domaine « placements de capitaux » a été renforcé en personnel. La gestion opérationnelle des placements demeure l'affaire de managers externes.

La mise en œuvre de la réorganisation est entrée dans le cadre du projet Intégration. Le responsable du projet était Jürg Keller, expert en caisses de pension diplômé, Exactis SA. Les détails figurent au chapitre 1.4.

Outre la réorganisation, les événements des marchés financiers ont donné fort à faire à la gestion de la fondation. Ils ont exigé une grande attention et un nombre inhabituel d'interventions tactiques. La part des actions a été réduite de manière active et progressive, les liquidités ont représenté jusqu'à un quart environ de la fortune totale. Les turbulences ont empêché la mise en œuvre de la stratégie de placement 2008 prévue au 1^{er} avril 2008, mise en œuvre qui a été reportée au deuxième semestre. La diversification ultérieure des placements prévue en a été retardée, avec toutefois une influence positivement active sur la performance. Ces mesures ont permis de battre le benchmark de 5,5 points en 2008.

Outre ces jalons posés, toute une série d'autres projets ont été réalisés. Mentionnons, entre autres, l'établissement des comptes 2007 dans les délais, le développement en personnel de la

direction, l'entrée dans de nouveaux locaux au 1^{er} décembre 2008, y compris les travaux relatifs, etc.

1.2 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation a tenu sept séances en 2008. Entre autres activités, il a :

- exercé une surveillance générale sur les projets de la fondation, en particulier l'intégration;
- approuvé le plan 2008 (mesures, budget, etc.);
- approuvé les comptes 2007;
- adapté les fourchettes de la stratégie de placement;
- reporté l'introduction de la stratégie de placement 2008;

Pour l'appuyer, le Conseil de fondation a institué des comités chargés de différentes tâches.

1.3 Comités

1.3.1 Comité du Conseil de fondation

Le comité du Conseil de fondation s'est réuni treize fois. Il a surveillé le « Projet Intégration ». Il a aussi élaboré les autres bases de décision pour les réunions du Conseil de fondation qui n'étaient pas préparées par les autres comités. Une délégation du comité a fait le point avec les partenaires du réseau.

1.3.2 Comité de placement

Le comité de placement s'est réuni dix fois. Il a pris les décisions d'application de la stratégie de placement, prenant en particulier en main la mise en œuvre des nouvelles catégories de placements matières premières et hedge funds. Les amples mouvements sur les marchés financiers ont exigé un grand engagement. Il a fallu prendre un grand nombre de décisions tactiques afin de maintenir autant que faire se peut la stabilité financière de la fondation. Au vu des estimations hebdomadaires du degré de couverture et des comptes rendus mensuels sur le résultat des placements, le comité de placement a vérifié le respect de la stratégie de placement et les prestations des différents gérants de portefeuilles.

Une délégation du comité de placement (le comité d'investissement) s'est réunie toutes les semaines. Elle a assuré le contact direct avec les différents gérants de portefeuilles, effectué la garantie des devises, élaboré les bases des décisions tactiques et appliqué les décisions du comité de placement. Les détails de la structure des placements figurent au point 61 de l'annexe.

1.3.3 Comité de prévoyance

Le comité de prévoyance a tenu trois réunions et s'est penché, entre autres, sur les rapports actuariels de l'expert, sur l'évolution du passif (rémunération des comptes de libre passage, taux d'intérêt technique, etc.) et sur des généralités techniques des procédures et de la politique commerciale. En outre, il a rédigé des modifications du règlement (précision des mesures d'assainissement dans les dispositions générales).

1.4 Projet Intégration

1.4.1 Point de départ

Lors de sa séance du 19 juillet 2007, le Conseil de fondation a décidé une réévaluation fondamentale de son organisation structurelle sur la base de la Stratégie 2010. À cette fin, il a

mis en place trois projets : « Appel d'offre pour l'administration », « Évaluation de l'insourcing de l'administration » et « Intégration de la direction ».

Au milieu de 2007, il a été décidé d'intégrer la direction dans la fondation dès le 1^{er} janvier 2008.

Dans le cadre du projet « Appel d'offres pour l'administration », 16 institutions majeures ont été invitées à fournir une offre de reprise de toute l'administration actuarielle de la fondation. Le mandat a également été mis au concours dans le numéro de mai de la revue « Prévoyance professionnelle suisse ».

La majorité des institutions sollicitées ont renoncé à soumettre une offre. Outre le prestataire de l'époque (Swiss Life Pension Services), le Conseil de fondation a invité trois institutions à présenter leur offre. Les différences étaient très importantes en matière de qualité attendue et de prix. Les entretiens menés avec les auteurs des offres ont montré que seule la collaboration avec de petits fournisseurs permettait d'atteindre les objectifs stratégiques essentiels – nette baisse des frais administratifs, nette amélioration des possibilités de prendre plus d'influence dans les affaires opérationnelles.

Parallèlement, un schéma d'entreprise a été élaboré pour la mise sur pied et le fonctionnement d'une administration propre à la fondation. Le projet « Évaluation de l'insourcing de l'administration » a abouti à la conclusion que la constitution d'une administration propre permettait de mieux atteindre l'objectif, même si la fondation devait dans ce cas supporter elle-même tous les risques opérationnels. La condition pour franchir un tel pas était de trouver en temps utile les spécialistes nécessaires.

Lors de sa séance du 13 décembre 2007, le Conseil de fondation a décidé de mettre sur pied sa propre organisation, avec des partenaires.

Les contrats avec ces partenaires ont été rédigés et signés au courant du premier trimestre 2008 et le 7 mars 2008 a été adopté le mandat du « Projet Intégration ».

1.4.2 Mandat

Le mandat avait la teneur suivante (extrait) :

« Le Conseil de fondation a décidé d'organiser entièrement en mains propres l'administration des branches prévoyance professionnelle, assurance pour les risques des personnes aux chômages et comptes de libre passage. Il a décidé pour cela de s'adjoindre Anita Zeder et Christoph Eck en tant que partenaires extérieurs pour constituer les domaines LPP et AC et d'embaucher Max Meili pour former le domaine CLP et les TI en général. La mise sur pied de l'organisation propre doit se faire au nom et pour le compte de l'IS, sur la base des budgets fondant les offres, les écarts induits par l'IS vers le haut ou vers le bas étant recensés et comptabilisés à travers ce projet. En raison de sa taille et de sa complexité, le projet est scindé comme suit :

Sous-projet « Organisation de l'organe d'exécution pour les branches LPP et AC »

Le sous-projet a pour but la mise en place d'une structure administrative des branches LPP et AC au 1^{er} janvier 2009 et d'assurer une transition sans heurt avec SLPS. Parallèlement, sera mise en place d'une organisation à partir du 1^{er} juillet 2008 chargée de reprendre ou réduire des parties des affaires actuelles, des charges du passé et/ou les nouvelles affaires.

Sous-projet « Organisation de l'organe d'exécution pour la branche CLP »

Le sous-projet a pour but la mise en place d'un système administratif axé sur les processus pour les comptes de libre passage et d'en assurer le fonctionnement à partir du 1^{er} janvier 2009, ainsi que d'assurer une transition sans heurt avec SLPS.

Sous-projet « Développement de la direction »

Le sous-projet a pour but d'adapter l'organisation et les performances demandées à la direction aux exigences nouvelles nées de l'intégration de l'administration.

Sous-projet « Coordination »

Le sous-projet a pour but, d'une part, de coordonner les activités des trois autres sous-projets et, d'autre part, d'assurer les contacts avec Swiss Life Pension Services (SLPS). Il s'agit en particulier d'accompagner les processus de migration et de s'assurer de manière générale des services de SLPS jusqu'au passage de témoin et de la mise à disposition de renseignements au-delà de cette échéance. »

1.4.3 Objectifs du projet

Les objectifs suivants ont été définis (extrait du mandat) :

« Le projet a pour but d'assurer la transition harmonieuse de l'administration entre SLPS et les ressources propres de l'IS. Il s'agit en l'espèce de maintenir le volume de prestations dans la qualité nécessaire et d'abaisser les frais de fonctionnement au niveau prévu. Par ailleurs, il convient de surveiller le respect des budgets et d'assurer en permanence une régularisation correcte des frais extraordinaires.

Les travaux devront être menés de telle manière que la reprise des branches LPP, AC et CLP s'effectue le 1^{er} janvier 2009 sans grandes difficultés et que la fondation puisse continuer à fonctionner sans interruptions sensibles. »

1.4.4 Organisation du projet

L'organisation du projet est composée d'un comité directeur et d'une équipe centrale comptant les responsables des sous-projets.

Le comité directeur était constitué comme suit :

Martin Flügel, président du Conseil de fondation, Kurt Gfeller, vice-président, Hans Rudolf Schuppisser (jusqu'au 30 juin 2008), Roland A. Müller (à partir du 1^{er} juillet 2008), Vital G. Stutz, Colette Nova et Hans-Ulrich Stauffer en tant que conseiller juridique.

L'équipe centrale était formée de :

Jürg Keller, responsable de l'ensemble du projet et du sous-projet Coordination, Anita Zeder et Christoph Eck pour le sous-projet LPP/AC, Max Meili pour le sous-projet CLP, Markus Stieger pour le sous-projet Développement de la direction et Marc-André Völl pour le bureau de projet.

1.4.5 Coût du projet

Le projet a coûté au total près de CHF 700 000 de moins que le budget. Les dépassements dans les sous-projets LPP/AC et CLP ont été engendrés par des exigences supplémentaires que le Conseil de fondation a approuvés en cours de projet. Ces montants ont cependant pu être financés par les réserves du sous-projet Coordination. Le sous-projet Coordination prévoyait d'une part le coût de toute la direction du projet, d'autre part les dépenses pour les mesures de garantie (fall back) pour le maintien de la fourniture de renseignements de l'ancien prestataire et pour le transfert des données sans heurt.

Comparaison avec le budget	Budget CHF	Clôture CHF	Écart CHF	Investissements CHF
Sous-projet LPP/AC	5'292'000.00	5'788'551.43	496'551.43	4'111'992.10
Sous-projet CLP	4'880'000.00	5'141'011.40	261'011.40	4'044'843.20
Sous-projet Direction	1'010'000.00	1'032'091.04	22'091.04	392'687.35
Sous-projet Coordination	2'518'000.00	1'048'743.65	-1'469'256.35	0.00
Total	13'700'000.00	13'010'397.52	-689'602.48	8'549'522.65

Pour quelque deux tiers des dépenses effectuées, il s'est agi d'investissements en objets en location, installations de bureau et programmes informatiques.

Les investissements se répartissent comme suit entre les sous-projets:

Investissements par sous-projet	Objets en location CHF	Installations de bureau CHF	Programmes informatiques CHF	Investissements totaux CHF
Sous-projet LPP/AC	951'725.50	1'347'473.00	1'812'793.60	4'111'992.10
Sous-projet CLP	182'935.15	623'847.45	3'238'060.60	4'044'843.20
Sous-projet Direction	279'336.20	113'351.15		392'687.35
Total	1'413'996.85	2'084'671.60	5'050'854.20	8'549'522.65

Les investissements seront amortis sur 5 ans, à partir de 2010.

Le coût des sous-projets Direction et Coordination a été autant que possible affecté aux branches respectives. Les autres dépenses ont été réparties entre les branches selon une clé objective.

Les investissements de CHF 8'549'522,65 se répartissent comme suit :

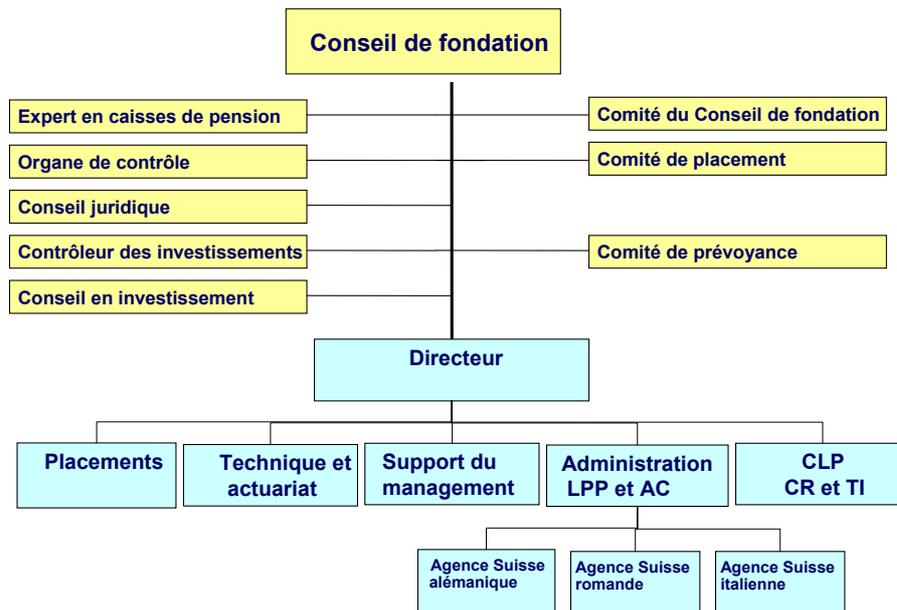
Investissements par Branche	LPP CHF	AC CHF	CLP CHF	CR CHF	Total CHF
Objets en location	962'191.15	164'648.05	276'213.05	10'944.60	1'413'996.85
Installations de bureau	1'224'697.85	213'456.05	640'850.10	5'667.55	2'084'671.55
Programmes informatiques	1'540'874.60	271'919.05	3'238'060.60	0.00	5'050'854.25
Investissements totaux / branche	3'727'763.60	650'023.15	4'155'123.75	16'612.15	8'549'522.65

CHF 4'460'874,88 ont été comptabilisés comme suit par débit du compte 2008 :

Coût des projets par branche	LPP CHF	AC CHF	CLP CHF	CR CHF	Total CHF
Intégration LPP/AC	1'672'597.29	295'164.24	0.00	0.00	1'967'761.53
Intégration CLP	0.00	0.00	1'169'050.10	0.00	1'169'050.10
Intégration Direction	192'723.69	27'531.97	41'297.96	13'765.99	275'319.61
Intégration Coordination	858'620.55	63'374.35	95'061.55	31'687.20	1'048'743.64
Coût total par branche	2'723'941.52	386'070.56	1'305'409.61	45'453.19	4'460'874.88

1.4.6 Objectif d'organisation 2009

L'organisation opérationnelle de de la fondation est scindée en domaines d'exécution et domaines de soutien. Les domaines placements, administration LPP et AC, ainsi que CLP, CR et TI expédient les affaires courantes. Les domaines technique & actuariat, ainsi qu'appui au management assument des fonctions d'état-major et de direction technique.



* CR = contrôle de réaffiliation

1.4.7 Réalisation des projets

Le comité du Conseil de fondation a surveillé étroitement l'avancement des projets. Tous les travaux ont progressé comme prévu. La mise en service a pu commencer le 1^{er} janvier 2009. Les détails paraîtront dans un rapport de fin de projets.

2 Assurance

2.1 Résultat

L'année sous revue clôture sur une perte de plus de 783 millions de francs.

- Le produit des intérêts s'est radicalement détérioré par rapport à l'année précédente, à cause des marchés financiers difficiles, et présente une perte de 772,85 millions de francs.
- Le résultat du risque s'est également détérioré sensiblement. Tandis que la branche LPP a connu un très bon résultat malgré la baisse des cotisations, l'assurance pour les risques des personnes au chômage a présenté un déficit élevé. À cause des rabais substantiels accordés ces dernières années sur les cotisations, le montant des sinistres est nettement plus élevé que les cotisations de risque encaissées.
- Le résultat des frais s'est détérioré. Cela est la conséquence des dépenses concédées pour le projet Intégration (dépenses totales 13,0 millions de francs, dont 8,5 millions capitalisés). La branche prévoyance LPP a dès lors dû recourir davantage à la couverture du déficit par le Fonds de garantie.

Composition du résultat de l'ensemble de la fondation	2008 CHF	2007 CHF	Écart
Résultat des intérêts	-772'854'965.26	-74'225'230.47	941.2%
Résultat net des placements de la fortune	-676'108'444.51	8'913'197.93	-----
Rémunération du capital épargne	-86'373'520.75	-72'785'428.40	18.7%
Rémunération des réserves mathématiques	-12'451'000.00	-9'401'000.00	32.4%
Intérêt perdu/gagné sur la compensation du renchérissement	2'078'000.00	-952'000.00	-318.3%
Résultat du risque	-11'433'754.55	25'965'290.95	-144.0%
Cotisations de risque (contrib. au renchérissement compris)	50'135'438.65	59'550'334.55	-15.8%
Indemnité Fonds de garantie art. 12	4'031'373.45	1'968'408.25	104.8%
Montants des sinistres	-65'600'566.65	-35'553'451.85	84.5%
Résultat des frais	-4'703'680.80	-624'489.77	653.2%
Contributions aux frais de gestion	24'425'869.80	23'578'213.95	3.6%
Produit de prestations fournies	5'789'219.70	5'879'045.10	-1.5%
Couverture du déficit par le Fonds de garantie	1'982'177.83	52'917.15	-----
Frais administratifs	-36'900'948.13	-30'134'665.97	22.5%
Résultat actuariel intermédiaire	-788'992'400.61	-48'884'429.29	-----
Résultat de diverses recettes et dépenses	5'789'571.39	1'658'797.73	249.0%
Résultat total (av. modification rés. p. fluctuation cours)	-783'202'829.22	-47'225'631.56	-----

2.2 Courbe du risque invalidité en 2008

2.2.1 Évolution générale

Le nombre des nouveaux cas d'invalidité (y compris augmentations du degré d'invalidité et versements en capital) a augmenté de 36,0% dans l'année sous revue (année précédente - 17,2%). Une détérioration de la courbe des sinistres semble s'annoncer, particulièrement dans l'assurance pour les risques des personnes au chômage.

Nouveaux cas d'invalidité	2008 Nombre	2007 Nombre	Écart
prévoyance LPP	245	192	27.6%
assurance pour les risques des personnes au chômage	571	408	40.0%
Total	816	600	36.0%

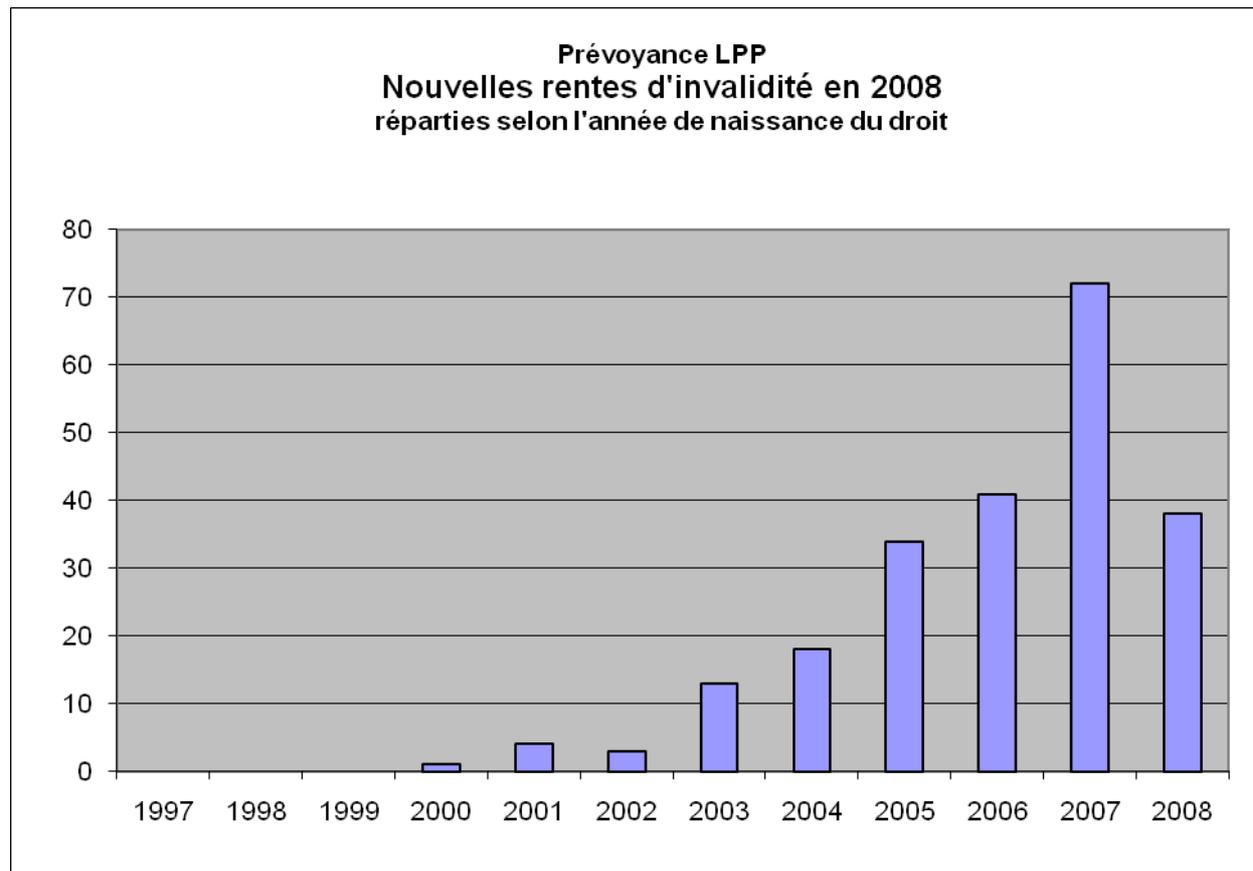
Les diagrammes ci-dessous montrent comment les nouveaux cas d'invalidité enregistrés en 2008 avec versement d'une prestation se répartissent par années de naissance du droit. Les

cas encore en traitement ne sont pas pris en compte. L'année de naissance du droit est celle où est intervenue l'incapacité de travail.

Tant dans la branche prévoyance LPP que dans celle de l'assurance pour les risques des personnes au chômage, il apparaît que l'intervalle entre la naissance du droit à la prestation (année de naissance du droit) et le premier versement de la prestation (2008) peut aller jusqu'à dix ans.

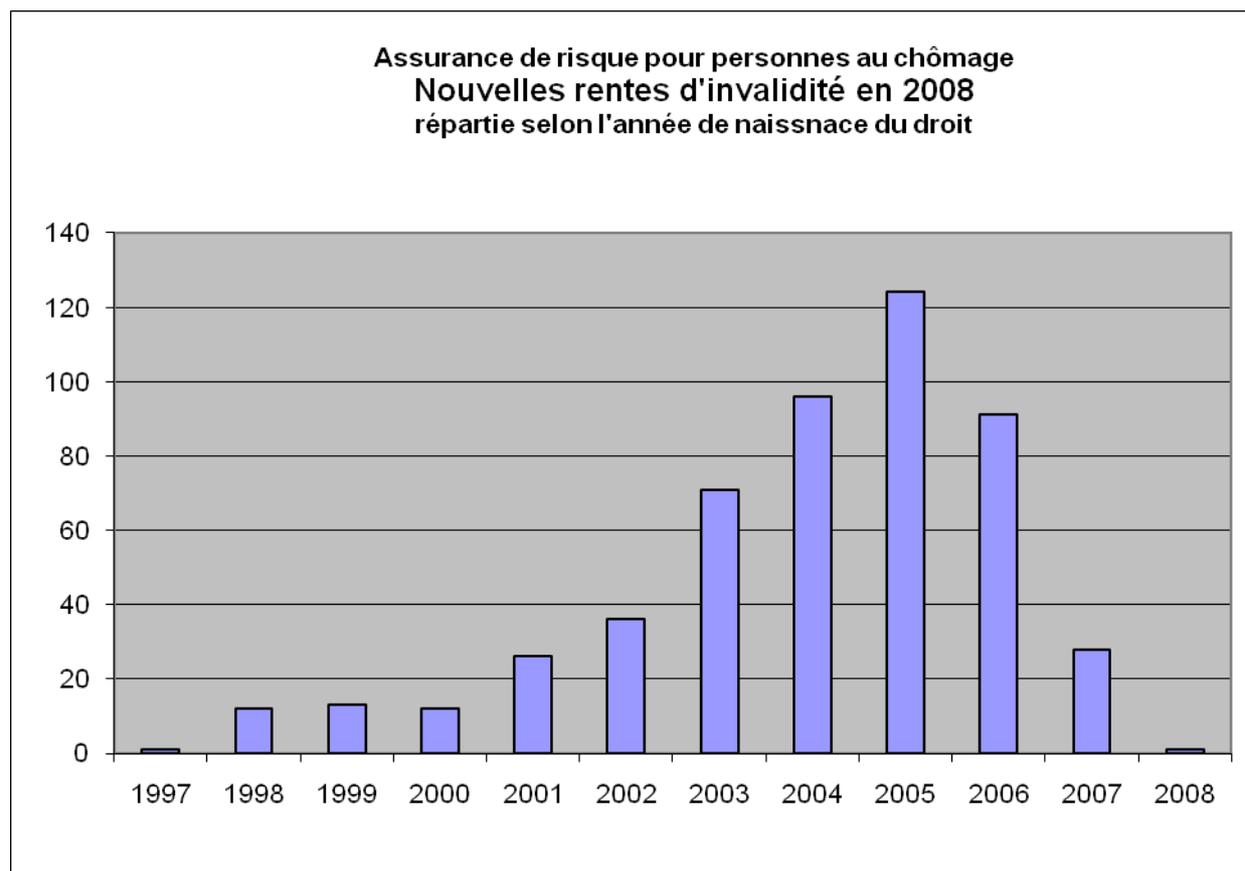
2.2.2 Prévoyance LPP

Dans la branche prévoyance LPP, les cas au droit né en 2008 sont majoritairement des invalidités consécutives à un accident. À cause du délai d'attente de deux ans au maximum, les invalidités consécutives à la maladie survenues en 2007 et 2008 porteront toutes leurs conséquences sur les comptes dans les années à venir.



2.2.3 Assurance pour les risques des personnes au chômage

Dans l'assurance pour les risques des personnes au chômage, le nombre de cas est naturellement plus élevé, puisque le nombre d'assurés est près de quatre fois supérieur. Le plus ancien cas d'invalidité déclaré en 2008 remonte à l'année 1997, soit l'année de l'entrée en vigueur de l'assurance pour les risques. À cause du délai d'attente de deux ans, les invalidités nées en 2008 porteront toutes leurs conséquences sur les comptes dans les années à venir.



2.3 Adaptation des rentes en cours à l'évolution des prix

2.3.1 Prévoyance LPP

Les rentes de survivants et d'invalidité ont été adaptées au renchérissement au 1^{er} janvier 2009, selon les prescriptions légales, c'est-à-dire sur la base des rentes minimales prescrites par la loi. Il n'y a pas eu de compensation avec d'éventuelles parts surobligatoires de rente. Au 1^{er} janvier 2009, les rentes de survivants et d'invalidité en cours sont adaptées comme suit :

Année du début de la rente	Dernière adaptation	Adaptation au 1.1.2009
1985-2003	1.1.2007	3.7%
2004	1.1.2008	2.9%
2005	----	4.5%
2006-2008	----	0.0%

Il a été renoncé à l'adaptation des rentes de vieillesse et de risque après l'âge de la retraite pour les raisons suivantes :

- l'objectif de couverture n'est pas atteint;
- les perspectives incertaines des marchés financiers exigent la plus grande réserve;
- les rentes reposent sur une rémunération de 3,5%, alors que les avoirs de vieillesse des actifs ont été rémunérés à 3,0% en 2008 et le sont au taux LPP (2,0%) en 2009.

2.3.2 Assurance pour les risques des personnes au chômage

Au 1^{er} janvier 2009, les rentes de survivants et d'invalidité ont été adaptées au renchérissement conformément aux prescriptions légales, selon les mêmes critères que dans la branche prévoyance LPP.

Dans la branche assurance pour les risques des personnes au chômage, les prescriptions légales ne prévoient pas de rentes de vieillesse et les rentes d'invalidité ne sont versées que jusqu'à l'âge de la retraite.

3 Placements

3.1 Rétrospective du marché

La crise financière ouverte à l'été 2007 s'est développée dans le courant de 2008 pour devenir une crise économique mondiale. La faillite de Lehman Brothers en septembre, suivie de celle de banques islandaises garanties par l'État, a causé la panique. Le marché du crédit a été paralysé, des entreprises mondiales comme AIG n'ont survécu que grâce à l'aide de l'État. Les volatilités (fluctuations) sur les marchés d'actions ont atteint des niveaux inconnus depuis la crise économique des années trente du siècle dernier. Il en va de même pour les spreads de crédit (différence entre les intérêts des emprunts d'États et les emprunts d'entreprises). Sur l'ensemble de l'année, les principales Bourses du monde ont perdu entre un tiers et une moitié de leur valeur. Les prix des matières premières (commodities) se sont maintenus à leurs plafonds jusqu'au milieu de l'année, pour s'effondrer ensuite d'autant plus dramatiquement.

3.2 Activités

La crise s'étendant au fil de l'année, la politique de placement de la fondation a été marquée par des écarts tactiques de la stratégie et l'adaptation des limites de placements, en particulier la réduction de la part minimale d'actions à 10% en fin d'exercice. La chute des cours des actions gagnant du terrain, le degré de couverture des différentes branches de la fondation s'est approché des limites d'intervention fixées par le Conseil de fondation ou le comité de placement et est passé en dessous. Par la suite, la fondation a introduit la méthode de la CCPI (Constant Proportion Portfolio Insurance) entraînant une réduction active et systématique de la part d'actions justifiée par l'amointrissement de la capacité face aux risques.

L'introduction de la SAA 2008, prévue pour le 2^e trimestre de 2008 et destinée à diminuer la part des obligations au profit de placements alternatifs (hedge funds et matières premières), a été reportée au 4^e trimestre.

Pour surveiller étroitement et contrôler les risques pendant la crise, le comité d'investissement (CI) s'est réuni une fois par semaine. Grâce à une gestion active des devises et à l'allocation actions mentionnée, il a obtenu mieux que la stratégie, mais n'a pu éviter les pertes, surtout dans le secteur obligataire. Tous les gérants d'obligations de la fondation avaient beaucoup investi dans le segment des emprunts d'entreprises et même dans celui de la branche financière, la plus touchée par la crise. Leur performance s'en est trouvée d'autant plus décevante, non seulement dans l'absolu, mais aussi par rapport à leur benchmark.

Les nouveaux placements prévus par la SAA 2008 en hedge funds et matières premières ont été évalués au second semestre 2008. Pour des raisons tactiques, la mise en œuvre effective a été reportée, sous réserve des deux exceptions suivantes: il a été procédé à un investissement dans un CTA / Global Macro et à un autre dans un fonds de matières premières de hedge funds.

Pour professionnaliser et renforcer encore le domaine placements de la fondation, un directeur des placements a été embauché au 1^{er} décembre 2008.

3.3 Organisation des placements/stratégie de placement

Le Conseil de fondation a fixé une stratégie de placement séparée pour chaque branche. Les stratégies de placement découlent de la structure des engagements (rendements théoriques) et de la capacité face aux risques (réserves disponibles pour fluctuation des cours). Des écarts sont permis dans les limites de fourchettes définies. Pour l'année 2008, la stratégie de placement a été la suivante jusqu'au 30 septembre 2008 :

Stratégie de placement 2006/2007	Total	LPP	CLP	AC
- Liquidités	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%
- Obligations CHF	30.0%	31.0%	31.0%	21.0%
- Obligations devises	24.0%	25.0%	25.0%	15.0%
- Emprunts convertibles suisses	2.8%	2.0%	2.0%	10.0%
- Actions suisses	8.2%	8.0%	8.0%	10.0%
- Actions étrangères	21.0%	20.0%	20.0%	30.0%
- Valeurs immobilières/hypothèques	12.0%	12.0%	12.0%	12.0%
- Placements alternatifs	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%

À partir du 1er octobre 2008, la stratégie a été la suivante : les placements alternatifs (hedge funds et matières premières) ont été développés au détriment des obligations en devises et des emprunts convertibles.

Stratégie de placement 2008/2009	Total	LPP	CLP	AC
- Liquidités	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%
- Obligations CHF	29.2%	30.0%	30.0%	21.0%
- Obligations devises	17.2%	18.0%	18.0%	10.0%
- Emprunts convertibles suisses	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
- Actions suisses	8.2%	8.0%	8.0%	10.0%
- Actions étrangères	21.4%	20.0%	20.0%	35.0%
- Valeurs immobilières/hypothèques	12.0%	12.0%	12.0%	12.0%
- Hedge funds	5.0%	5.0%	5.0%	5.0%
- Matières premières	5.0%	5.0%	5.0%	5.0%

Au cours de l'année, le Conseil de fondation a élargi plusieurs fois, parfois après coup, les fourchettes de la SAA 2006/2007 pour préserver la fortune, de sorte qu'elles n'ont pas toujours été respectées, tant pendant l'année qu'au 31.12.2008. Pour la fin de l'année, les fourchettes des obligations en devises ont été dépassées. Si l'on considère cependant la garantie des devises y relative, une partie de cette catégorie de placements était de fait des obligations en francs suisses. Dans le segment des actions étrangères, on est tombé légèrement en-deçà de la fourchette; pour les actions suisses, la part minimale fixée par le Conseil de fondation de 10% d'actions a été respectée.

Allocation de placement au 31.12.08	Stratégie	Fourchettes *		Valeur marchande en CHF	Quote-part effective
		Min.	Max.		
Pool liquidités	2.0%	0.0%	30.0%	1'167'826'056.46	23.4%
Pool obligations en CHF	29.2%	23.4%	35.2%	1'335'391'890.95	26.7%
Pool obligations en devises	17.2%	12.4%	22.4%	1'251'439'438.96	25.0%
Pool emprunts convertibles	0.0%	0.0%	4.6%	26'947'202.98	0.5%
Pool actions suisses	8.2%	2.2%	12.2%	189'120'589.93	3.8%
Pool actions étrangères	21.4%	8.6%	27.4%	407'734'021.66	8.2%
Pool valeurs immobilières/hypothèques	12.0%	9.0%	15.0%	463'707'669.02	9.3%
Pool hedge funds	5.0%	0.0%	7.0%	88'426'261.01	1.8
Pool matières premières	5.0%	0.0%	7.0%	70'028'994.00	1.4%
Placements totaux selon point 64				5'000'622'124.97	100.0%

* approximatives

3.4 Afflux de capitaux

Les afflux de capitaux nets enregistrés en 2008 ont été de quelque 313 millions de francs (2007: 297 millions). Dans la prévoyance LPP ont afflué au fil de l'année quelque 86 millions de francs (2007: 137 millions), dans les comptes de libre passage ont afflué 237 millions de francs (2007: 161 millions), tandis que l'assurance pour les risques des personnes au chômage a connu un reflux de près de 10 millions de francs (2007: 1 million).

Afflux net de capitaux*	2008 en CHF	2007 en CHF	Écart
LPP net	85'954'374.79	136'585'619.80	-37.1%
CLP net	237'242'129.62	161'316'404.08	47.1%
AC net	-9'963'495.80	-647'549.96	-----
Total net	313'233'008.61	297'254'473.92	5.4%

* Cotisations moins prestations versées et frais administratifs, sans recettes spéciales ni régularisations, sans contrôle de réaffiliation)

3.5 Performance

La performance de la fondation a atteint -12,2% (2007: 0.1%), pondéré dans le temps, après déduction de tous les frais et droits de la gestion de la fortune. Le benchmark (sans frais) a ainsi été dépassé de pas moins de 5,6 points. Ce chiffre résulte avant tout des mesures tactiques. La fondation a eu la main heureuse avec la diminution active de la part d'actions et des sociétés immobilières, ainsi qu'avec la garantie des devises. Le résultat par rapport au benchmark aurait encore été plus positif si la grande majorité des gérants de fortune opérant pour la fondation, en particulier les gérants d'obligations, n'avaient pas manqué massivement le benchmark. Les mauvais résultats des gérants d'obligations ont tous leur explication dans la surpondération des emprunts de sociétés (corporate bonds), en particulier dans le domaine financier.

Depuis le début de l'autonomie au 1^{er} janvier 2004, on constate une nette avance sur le benchmark, de 1,6% par an.

Catégorie de placements	mio. CHF	Quote-part		Performance 2008	
		Portefeuille	Stratégie	Portefeuille	Indice
Liquidités	1'245.5	24.5%	2.0%	2.3%	2.7%
Obligations CHF	1'335.4	26.3%	29.2%	-1.6%	4.1%
Obligations devises	1'251.4	24.7%	17.2%	-2.5%	-0.6%
Emprunts convertibles	27.0	0.5%	0.0%	-20.4%	-15.1%
Actions suisses	189.1	3.7%	8.2%	-35.2%	-34.0%
Actions étrangères	407.7	8.0%	21.4%	-48.5%	-42.2%
Valeurs immobilières/hypothèques	463.7	9.2%	12.0%	-9.6%	-25.3%
Hedge funds	88.4	1.7%	5.0%	-4.3%	-13.8%
Matières premières	70.0	1.4%	5.0%	0.1%	-30.2%
Total*	5'078.2	100.0%	100.0%	-12.2%	-17.8%

* Placements selon bilan (5 000,6 millions de francs), plus liquidités (77,6 millions de francs)

La performance de -12,2% est légèrement inférieure à la performance de l'indice Pictet 25 (2005), qui a atteint en 2008 une performance de -11,51%. Comparativement à d'autres caisses de pensions suisses, le résultat de la Fondation institution supplétive se situe dans le premier tiers.

3.6 Rendement

Par rapport au capital investi moyen de 5,17 milliards de francs, l'année 2008 a enregistré un rendement total de -13,0% (avant déduction de tous les frais de gestion de la fortune).

Évolution du rendement brut par branche	2008 en pourcentage	2007 en pourcentage	Écart
prévoyance LPP	-12.7%	0.5%	-----
comptes de libre passage	-12.0%	0.2%	-----
assurance pour les risques des personnes au chômage	-22.0%	-0.4%	-----
Total	-13.0%	0.2%	-----

La défaillance des marchés financiers a fait que seules les liquidités ont obtenu un rendement positif. Le rendement positif des matières premières s'explique parce que le nantissement était prévu sous la forme d'un fonds du marché monétaire, mais que des raisons tactiques ont retardé le swap de matières premières associé.

Le rendement fortement négatif des hedge funds a deux raisons, l'une mathématique, l'autre liée aux devises. Pour la première : l'investissement d'un montant de quelque 55 millions de francs n'est intervenu qu'au quatrième trimestre et ne s'est donc étendu que sur trois mois. Or, le capital moyen investi porte sur douze mois. Pour la seconde : l'investissement en hedge funds s'est fait en USD. Le risque de change a été entièrement garanti, mais apparaît séparément. Comme la tendance de l'USD a faibli au dernier trimestre, il s'en est suivi des pertes de change. Dans la monnaie originale, le rendement des hedge funds est positif.

Rendement brut de l'ensemble de la fondation par catégorie de placement	Produits du capital bruts en CHF	Capital investi moyen en CHF	Rendement en %
Pool liquidités	19'377'741.81	771'271'250.51	2.5%
Pool obligations en CHF	-19'268'159.30	1'376'908'303.28	-1.4%
Pool obligations en devises	-34'509'292.09	1'326'497'004.27	-2.6%
Pool emprunts convertibles	-21'999'043.78	95'400'535.84	-23.1%
Pool actions suisses	-116'510'188.82	277'821'376.78	-41.9%
Pool actions étrangères	-440'789'200.55	763'041'787.69	-57.8%
Pool valeurs immobilières/hypothèques	-54'842'224.29	536'229'100.29	-10.2%
Pool hedge funds	-5'139'694.14	13'875'715.79	-37.0%
Pool matières premières	44'652.38	10'901'657.33	0.4%
Total des placements	-673'635'408.78	5'171'946'731.79	-13.0%

3.7 Management des risques sur intérêts

Depuis longtemps règne sur les marchés financiers une grande incertitude quant à la courbe des intérêts. La grosse part des obligations rend la fondation très sensible à une hausse des intérêts. Cela a amené le comité de placement à réduire systématiquement le risque sur les intérêts et à le faire gérer activement par les gérants de portefeuilles. Pour les obligations CHF, il a indiqué une durée par rapport au benchmark inférieure de près de deux ans à celle de l'ensemble du marché. Au niveau de la stratégie, cela a permis un rendement supérieur de 0.2%; de plus, les courbes plates des intérêts ont fait pression sur les coûts d'opportunités de cette mesure.

Toutefois, les gérants d'obligations ont massivement manqué les objectifs qui leur avaient été fixés. Leurs portefeuilles étaient depuis longtemps très investis dans les emprunts d'entreprises, spécialement dans le secteur financier. Comme les différences d'intérêts entre les emprunts d'État (sûrs) et les emprunts d'entreprises ont atteint, du fait de la crise financière, des niveaux parfois inconnus depuis la crise économique des années trente du siècle dernier, la performance par rapport au benchmark a été d'autant plus mauvaise.

3.8 Management des risques de change

Dans le management des risques de change, la fondation a pour but de réduire ce risque. Les plus grands engagements économiques de la fondation sont en euros (EUR), en dollars américains (USD), en yens (JPY) et en livres britanniques (GBP), raison pour laquelle le Conseil de fondation a décidé de garantir systématiquement ces quatre devises, dans le cadre de sa stratégie de placement. Dans ce cadre, les hedge quotes stratégiques ont été définies pour l'EUR à 10%, pour l'USD à 60% et pour le JPY à 80%. La garantie de la GBP s'est ajoutée en cours d'année.

La garantie s'est toujours effectuée sur la base de l'exposition effective au risque de change. Au vu de l'environnement des intérêts et après examen des marchés monétaires, la garantie a été, selon la situation, augmentée ou diminuée dans les fourchettes fixées. Une adroite utilisation des fourchettes a permis à la fondation d'éliminer pratiquement les pertes de change, en fin de compte. L'EUR a fourni une contribution positive par une garantie accrue au second semestre, l'USD, par une garantie accrue au premier trimestre en en décembre et la GBP, par une garantie accrue au quatrième trimestre 2008. Seul le JPY a légèrement grevé les comptes (arrrages au quatrième trimestre).

3.9 Asset liability management

Par asset liability management ALM, on entend la prise en compte intégrale des assets (actifs) et liabilities (passifs) : elle s'assure que les mesures prises du côté des actifs (politique de placements, asset allocation stratégique) et du côté des passifs (taux d'intérêt technique, promesses de prestations, rémunération des avoirs de vieillesse, capacité d'assainissement) concordent.

En 2008, les activités se sont limitées aux rapports de l'expert en caisses de pension et du contrôleur des investissements et à leur discussion détaillée. Pour 2009, des études ALM détaillées sont prévues.

3.10 Perspectives

Non contente de faire élaborer les études ALM mentionnées au point 3.9, la fondation, tirant les leçons des mauvaises expériences dans le secteur obligataire, revoit la mise en œuvre de la stratégie de placement, l'organisation des placements et l'attribution des mandats. Des changements pourraient intervenir aussi dans le domaine des dépositaires. La fondation étudie un projet de « global custody ». Le soutien du contrôle des placements et les conseils extérieurs sont également examinés et, le cas échéant, renforcés par les mesures appropriées. Le but est le développement durable et solide à long terme de la fondation.

Dans le secteur de l'allocation tactique, un modèle a été conçu pour aider le comité de placement dans sa décision quant à la part d'actions. La part effective d'actions doit de nouveau se rapprocher de la part définie dans la stratégie, dès que les marchés d'actions et les indicateurs économiques commenceront à se normaliser.

3.11 Governance

La fondation s'est soumise au « Code de déontologie dans le domaine de la prévoyance professionnelle » et figure, depuis le 8 mars 2006, au registre des institutions de prévoyance et des entreprises proches de la prévoyance assujetties à ce code. Elle exprime ainsi qu'elle se

sent engagée par l'esprit du code de déontologie et met tout en œuvre pour le mettre en pratique jour après jour.

Dans l'année sous revue, et comme par le passé, la fondation a exercé son droit de vote à l'assemblée générale d'entreprises suisses dans le sens des propositions du Conseil d'administration, sans exception. Elle a renoncé à exercer son droit de vote pour les entreprises sises à l'étranger.

La fondation a réalisé la parité tant au Conseil de fondation que dans les différents comités.

Les membres du Conseil de fondation sont indemnisés depuis 2004 comme suit :

Pour les réunions du Conseil de fondation et les groupes de travail/comités officiels	
- Frais de voyage du lieu de domicile/travail jusqu'au lieu de réunion	billet de 1 ^{re} classe CHF 400.00
- prix du transport public	
- exceptionnellement : véhicule privé	
- Forfait par réunion*	
Forfaits annuels pour	
- présidence	CHF 5'000.00
- vice-présidence	CHF 3'000.00
- collaboration à un groupe de travail/comité officiel	CHF 1'000.00

* Si plusieurs séances le même jour pour la même personne : pour la première séance CHF 400.--, pour chacune des suivantes CHF 200.--.

En 2008, la plus haute indemnité brute versée (frais de voyage inclus) s'est élevée à CHF 50 912,30.

4 Branche prévoyance LPP

4.1 Vue d'ensemble

Le nombre des assurés a baissé de 6,3% pour atteindre 30 851 personnes, le nombre des affiliations/entreprises a crû de 7,7% pour atteindre 18 942.

La fortune de prévoyance a diminué de 1,6% pour atteindre 986,15 millions de francs.

La courbe de risque s'est légèrement détériorée dans l'exercice sous revue par rapport au précédent à cause de la baisse des cotisations, mais reste très réjouissante.

Le rendement des placements se monte à -12,7% (2007: 0,5%). Dans l'année sous revue, les avoirs de vieillesse ont été rémunérés à 3,0% (2007: 2,50%).

Les comptes affichent une perte de 98,01 millions de francs, entièrement couverte par les réserves pour fluctuation des cours.

Le Conseil de fondation a décidé de limiter au minimum légal la compensation du renchérissement au 1^{er} janvier 2009 sur les rentes en cours. Les rentes de vieillesse n'ont pas été adaptées à l'évolution des prix. La rémunération des avoirs de vieillesse des actifs est abaissée à 2,0% au 1^{er} janvier 2009.

Prévoyance LPP (LPP)	2008	2007	Écart
Nombre d'assurés actifs	30'851	32'938	-6.3%
Nombre de rentes versées	2'354	1'975	19.2%
Nombre d'employeurs affiliés	18'942	17'595	7.7%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	986'857'151.26	1'003'359'953.33	-1.6%
Capitaux de prévoyance nécessaires et réserves techniques	963'431'918.70	881'924'377.00	9.2%
Résultat annuel avant affectation réserves p. fluctuation cours	-98'010'343.77	19'432'533.00	-604.4%
Frais administratifs	24'884'156.98	22'643'748.95	9.9%
Frais administratifs par assuré en CHF	749.41	648.58	15.5%
Rendement sur le capital moyen investi	-12.72%	0.5%	----
Degré de couverture effectif	102.43%	113.77%	-10.0%
Degré de couverture théorique	115.50%	114.00%	1.3%

4.2 Effectifs et mouvements

Le volume des affaires a encore augmenté dans l'année sous revue. Le nombre des mutations est resté très élevé, en particulier pour les assurés. Il a fallu enregistrer 24 269 départs (2007: 18 913), soit pas loin des trois quarts des effectifs au début de l'année (32 938).

Mouvements	2008 Nombre	2007 Nombre	Écart
Entreprises/affiliations			
Effectifs 31.12. année précédente	17'595	16'786	4.8%
+ nouvelles affiliations	5'274	6'070	-13.1%
- annulations/départs	-3'927	-5'261	-25.4%
Effectifs 31.12. exercice	18'942	17'595	7.7%
Personnes assurées (actives)			
Effectifs 31.12. année précédente	32'938	27'331	20.5%
+ nouvelles affiliations/entrées	22'182	24'520	-9.5%
- annulations/départs	-24'269	-18'913	28.3%
Effectifs 31.12. exercice	30'851	32'938	-6.3%

Le nombre des assurés par affiliation est de 1,63 personnes (2007: 1,87), soit toujours très peu, ce qui entraîne des frais administratifs proportionnellement élevés.

L'évolution des différents cas traités, spécifiques de l'institution supplétive révèle des tendances diverses. Dans l'ensemble, le volume des affaires a stagné.

Cas traités LPP	2008 Nombre	2007 Nombre	Écart
Décision	2'330	2'429	-4.1%
Affiliation d'office	2'424	1'845	31.4%
Cas relevant de l'art. 12 LPP	12	12	0.0%
Lettre recommandée de rappel	8'834	6'994	26.3%
Mise en demeure	3'296	4'376	-24.7%
Conversion	49	161	-69.6%
Saisie de créance	224	229	-2.2%
Requête de poursuite	1'931	2'022	-4.5%
Main-levée	390	310	25.8%
Réquisition de faillite	815	564	44.5%
Saisie d'insolvabilité auprès du Fonds de garantie	825	611	35.0%
Réquisition de vente	20	31	-35.5%

5 Branche comptes de libre passage

5.1 Vue d'ensemble

Le nombre de comptes a crû de 8,9%.

La fortune de prévoyance a diminué de 5,6% pour atteindre 3,83 milliards de francs.

Les fonds placés ont obtenu un rendement de -12,01% (2007: 0,2%).

Selon décision du Conseil de fondation, la rémunération des comptes de libre passage s'aligne sur les taux d'intérêt crédités par des banques suisses représentatives et sur les possibilités financières de la fondation. En 2008, les intérêts suivants ont été crédités :

- 1.1-31.03 2.00%
- 1.4-31.12 1.75%

En 2007, les comptes ont été rémunérés en moyenne à 1,625%.

Le compte se clôture sur une perte de 537,81 millions de francs. Toute la réserve pour fluctuation des cours a dû être dissoute. Le degré de couverture a perdu 14 points, à 95,59%.

Comptes de libre passage (CLP)	2008	2007	Écart
Nombre de comptes	628'549	577'060	8.9%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	3'817'466'654.28	4'046'016'810.16	-5.6%
Capitaux de prévoyance nécessaires et réserves techniques	3'993'612'033.91	3'684'349'278.34	8.4%
Résultat annuel avant affectation réserves p. fluctuation cours	-537'812'911.45	-55'426'736.33	870.3%
Frais administratifs	10'303'537.85	6'130'134.61	68.1%
Frais administratifs par compte en CHF	16.39	10.62	54.3%
Rendement sur le capital moyen investi	-12.01%	0.2%	-----
Degré de couverture effectif	95.59%	109.82%	-13.0%
Degré de couverture théorique	114.70%	112.00%	2.4%

5.2 Effectifs et mouvements

Le volume des affaires a de nouveau grossi dans l'année sous revue et le nombre de comptes a crû considérablement. Ont également beaucoup augmenté les fermetures de comptes. Dans l'année sous revue, des recherches systématiques d'adresses des titulaires de comptes ont permis d'envoyer 113 000 extraits de compte environ. Cela a incité de nombreux détenteurs de comptes à faire transférer leur avoir de libre passage à l'actuelle institution de prévoyance ou à le réunir à d'autres avoirs auprès d'autres institutions de libre passage.

Fluctuation de l'effectif	2008	2007	Écart
	Nombre	Nombre	
Comptes au 31.12	628'549	577'060	8.9%
Nouvelles ouvertures de comptes	84'950	63'057	34.7%
Virements rétroactifs sur comptes	23'564	17'174	37.2%
Fermetures complètes de comptes	33'461	25'132	33.1%
Fermetures partielles de comptes	2'696	3'699	-27.1%

5.3 Prestations de prévoyance / versements

Un peu plus de 62% des montants versés le sont à une nouvelle institution de prévoyance, un peu moins de 15%, à une institution de libre passage. Un peu plus de 5% sont des paiements en espèces à des indépendants, près de 4%, des paiements en espèces pour départ à l'étranger et plus de 12%, des paiements pour retraite, décès ou invalidité. Le reste, soit 2%, se répartit en différents postes.

Versements	2008		2007	
	en CHF	Nombre	en CHF	Nombre
Total (versements partiels compris)	626'443'959.06	36'157	552'691'315.01	28'831
Activité indépendante	35'460'697.56	1'515	30'596'367.93	1'254
Départ à l'étranger	22'345'912.48	1'940	35'922'642.87	2'715
Retraite	59'630'019.76	2'234	49'839'469.85	2'224
Invalidité	7'373'323.80	659	5'355'990.69	461
Décès	10'170'677.55	619	10'158'330.19	578
Compte de libre passage	90'120'337.10	4'768	81'715'425.42	3'096
Transfert à une institution de prévoyance	390'579'658.59	21'242	330'374'917.90	15'080
Divorce	7'442'747.60	290	6'215'315.75	310
Encouragement à la propriété du logement	2'844'092.30	100	1'673'397.15	61
Impôt à la source	2'342'831.45	1'803	3'626'673.90	2'917
Remboursements	-2'784'406.68	-235	-3'546'994.85	-215
Autres	918'067.55	1'222	759'778.21	350

6 Branche assurance pour les risques des personnes au chômage

6.1 Vue d'ensemble

La progression du chômage a fait augmenter de 8,9% le nombre des assurés, à 118 762 personnes.

La fortune de prévoyance a diminué de 22,7% pour atteindre 383,83 millions de francs.

Le résultat du risque s'est encore détérioré par rapport à l'année précédente, à cause des rabais de cotisations consentis : les taux de cotisation ont été réduits de moitié au 1^{er} avril 2006 et encore d'un bon quart au 1^{er} janvier 2008.

Les fonds placés ont obtenu un rendement de -22,0% (année précédente : -0,4%).

Le compte clôture sur une perte de 147,38 millions de francs, couverte par une diminution des fonds disponibles.

Le Conseil de fondation a décidé de limiter la compensation du renchérissement sur les rentes en cours au minimum légal.

Assurance pour les risques des personnes au chômage (AC)	2008	2007	Écart
Nombre d'assurés actifs*	118'762	109'012	8.9%
Nombre de rentes versées	4'290	3'772	13.7%
Fonds servant à couvrir les obligations réglementaires	383'830'179.84	496'804'753.84	-22.7%
Capitaux de prévoyance nécessaires et réserves techniques	239'918'000.00	205'513'000.00	16.7%
Résultat annuel avant affectation réserves p. fluctuation cours	-147'379'574.00	-11'231'428.23	-----
Frais administratifs	1'438'886.75	1'072'892.11	34.1%
Frais administratifs par rente versée en CHF	335.40	284.44	17.9%
Rendement sur le capital moyen investi	-22.0%	-0.4%	-----
Degré de couverture effectif	159.98%	241.74%	-33.8%
Degré de couverture théorique	123.80%	120.00%	3.2%

* Dans la branche AC, l'assurance des actifs fonctionne sans notification des mutations. Seule la survenue d'un cas d'assurance fait entrer les assurés individuellement dans les effectifs.

6.2 Effectifs et mouvements

Dans l'année sous revue, le nombre de personnes au chômage enregistrées, et donc des assurés, a augmenté de 8,9%, pour atteindre 118 762 unités.

Le nombre de cas traités est stable, mais retrouvera, avec un certain retard, une courbe ascendante parallèle à celle du nombre d'assurés.

Nombre des assurés et des cas traités	2008	2007	Écart
	Nombre	Nombre	
Nombre de chômeurs au 31.12	118'762	109'012	8.9%
Demandes d'exonération	35	37	-5.4%
Cas d'invalidité liquidés avec droit aux prestations	486	397	22.4%
Cas de décès liquidés avec droit aux prestations	103	115	-10.4%

7 Branche contrôle de réaffiliation

Toutes les institutions de prévoyance sont obligées de déclarer à la fondation les contrats d'affiliation résiliés. Le nombre de déclarations reçues a encore augmenté en 2008. Celui des mises en demeure et décisions d'affiliation d'office a cependant baissé. Une gestion efficace a encore permis de réduire le taux des frais.

Cas traités	2008	2007	Écart
	Nombre	Nombre	
Déclarations reçues	16'903	14'392	17.4%
Mises en demeure	1'260	1'576	-20.1%
Décisions d'affiliation d'office	729	911	-20.0%
Coût par déclaration reçue	16.23	20.00	-18.9%

Comptes annuels

A Bilans et comptes d'exploitation

1 Bilan de l'ensemble de la fondation

	Indice Annexe	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF
ACTIF			
Placements de la fortune		5'221'548'382.96	5'605'607'862.42
Liquidités	68	77'617'513.06	60'980'060.12
Créances sur les cotisants	69	115'338'021.14	111'764'470.54
Autres créances	71	19'421'201.14	12'286'597.51
Placements	64	5'000'622'124.97	5'420'576'734.25
Pool liquidités		1'167'826'056.46	188'265'162.03
Pool obligations en CHF		1'335'391'890.95	1'445'784'645.02
Pool obligations en devises		1'251'439'438.96	1'433'013'903.86
Pool emprunts convertibles		26'947'202.98	133'621'765.63
Pool actions suisses		189'120'589.93	372'361'245.26
Pool actions étrangères		407'734'021.66	1'179'256'725.59
Pool matières premières		70'028'994.00	0.00
Pool hedge funds		88'426'261.01	0.00
Pool valeurs immobilières/hypothèques		463'707'669.02	668'273'286.86
Matériel d'exploitation		8'549'522.65	0.00
Actifs de régularisation		3'937'852.40	1'782'594.65
Total des actifs		5'225'486'235.36	5'607'390'457.07
PASSIF			
Engagements		30'468'109.55	50'324'251.09
Prestations de libre passage et rentes		2'370'008.85	16'608'686.75
Autres engagements	72	28'098'100.70	33'715'564.34
Passifs de régularisation		3'424'965.20	8'063'995.80
Réserve de contributions patronales	69	196'588.80	400'307.35
Réserves non techniques	73	3'242'586.43	2'420'385.50
Capitaux de prévoyance et réserves techniques		5'196'961'952.61	4'771'786'655.34
Capital de prévoyance assurés actifs	52	4'717'510'952.61	4'364'306'655.34
Capital de prévoyance rentiers	54	408'620'000.00	327'500'000.00
Réserves techniques	56	70'831'000.00	79'980'000.00
Réserves pour fluctuations de cours	63	80'520'716.56	524'200'708.15
Couverture insuffisante/fonds disponibles (dont CHF 5'000.00 capital fondation)		-89'328'683.79	250'194'153.84
État au début de la période		250'189'153.84	264'283'875.66
Capital de la fondation		5'000.00	5'000.00
Résultat annuel		-339'522'837.63	-14'094'721.82
Total des passifs		5'225'486'235.36	5'607'390'457.07

2 Compte d'exploitation de l'ensemble de la fondation

	Indice Annexe	2008 CHF	2007 CHF
Cotisations et dépôts ordinaires et autres		175'279'463.15	185'212'238.60
Cotisations salariés		80'729'187.30	87'131'040.50
Cotisations employeurs		82'729'196.60	89'922'987.05
Dépôts uniques et sommes de rachat		2'114'867.00	1'253'208.65
Dédommagement employeurs pour cas de l'art. 12		97'619.40	151'227.25
Dédommagement Fonds de garantie pour cas de l'art. 12		4'031'373.45	1'968'408.25
Subsides du Fonds de garantie pour compenser la structure d'âge		5'528'189.55	4'724'213.30
Versements aux réserves de contributions patronales		49'029.85	61'153.60
Prestations d'entrée		1'078'517'143.25	935'502'844.95
Dépôts de libre passage		1'077'460'711.80	934'708'789.50
Payements prélèvements EPL/divorce		1'056'431.45	794'055.45
<i>Flux provenant de cotisations et prestations d'entrée</i>		1'253'796'606.40	1'120'715'083.55
Prestations réglementaires		-148'122'970.96	-134'677'402.53
Rentes de vieillesse		-6'950'907.00	-5'040'728.20
Rentes de survivants		-2'631'816.40	-2'426'621.00
Rentes d'invalidité		-20'807'765.80	-17'774'333.50
Rentes d'enfants		-3'264'001.30	-2'920'482.40
Prestations en capital lors de la retraite		-93'766'477.11	-87'710'364.35
Prestations en capital lors de décès et d'invalidité		-20'702'003.35	-18'804'873.08
Prestations de sortie		-755'814'045.25	-658'936'431.43
Prestations de libre passage à la sortie		-722'110'057.15	-631'212'588.73
Prestations EPL/divorce		-13'983'126.70	-11'344'476.70
Versements à la résiliation du contrat		-19'720'861.40	-16'379'366.00
<i>Flux allant aux prestations et prélèvements</i>		-903'937'016.21	-793'613'833.96
Dissolution/constitution capitaux prévoyance, réserves techniques, réserves cotisations		-430'885'353.47	-360'470'674.39
Dissolution/constitution de capital de prévoyance assurés actifs	52	-272'751'630.52	-242'151'945.29
Dissolution/constitution de capital de prévoyance rentiers	54	-81'120'000.00	-61'134'000.00
Dissolution/constitution de réserves techniques	56	9'149'000.00	15'654'000.00
Rémunération du capital épargne	52	-86'373'520.75	-72'785'428.40
Dissolution/constitution de réserves de cotisations	69	210'797.80	-53'300.70
Dépenses d'assurances		-1'184'033.15	-636'543.00
Cotisations au Fonds de garantie		-1'184'033.15	-636'543.00
Résultat net de la partie assurance		-82'209'796.43	-34'005'967.80
Résultat net du placement de la fortune		-676'108'444.51	8'913'197.93
Intérêts encaissés sur les liquidités		1'048'730.89	1'049'793.35
Intérêts des créances sur les cotisants		7'598'918.86	7'971'219.50
Intérêts des autres créances		311'093.30	405'675.00
Rémunération des placements		-673'635'408.78	8'177'212.15
Résultat du pool des liquidités	67	19'377'741.81	-15'210'272.09
Résultat du pool des obligations en CHF	67	-19'268'159.30	-5'866'881.27
Résultat du pool des obligations en devises	67	-34'509'292.09	40'361'284.20
Résultat du pool des emprunts convertibles	67	-21'999'043.78	3'315'088.50
Résultat du pool des actions suisses	67	-116'510'188.82	-6'061'371.65
Résultat du pool des actions étrangères	67	-440'789'200.55	23'391'541.60
Résultat du pool des matières premières	67	44'652.38	0.00
Résultat du pool des hedge funds	67	-5'139'694.14	0.00
Résultat du pool des valeurs immobilières/hypothèques	67	-54'842'224.29	-31'752'177.14
Dépenses de gestion de la fortune	76	-6'953'161.53	-6'560'273.89
Charge d'intérêts		-4'478'617.25	-2'130'428.18
Dissolution/constitution de réserves non techniques		-3'134'991.63	-1'856'488.65
Autres recettes		38'573'975.23	26'548'724.67
Produit de prestations fournies	76	11'710'073.70	10'845'683.10
Autres recettes	74	26'863'901.53	15'703'041.57
Autres charges		-23'422'623.75	-16'690'431.74
Frais administratifs		-36'900'948.13	-30'134'665.97
<i>Excédent recettes avant constitution réserves pour fluctuation de cours</i>		-783'202'829.22	-47'225'631.56
Modification des réserves pour fluctuation de cours	63	443'679'991.59	33'130'909.74
Constitution de réserves pour fluctuation de cours		-15'997'884.00	-21'019'733.00
Dissolution de réserves pour fluctuations de cours		459'677'875.59	54'150'642.74
Résultat annuel		-339'522'837.63	-14'094'721.82

3 Bilan de la branche Prévoyance LPP

	Indice Annexe	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF
ACTIF			
Placements de la fortune			
		1'018'529'006.52	1'056'300'796.92
Liquidités	68	45'804'303.55	43'740'109.00
Créances sur les cotisants	69	115'338'021.14	111'764'470.54
Autres créances	71	51'962'418.03	41'246'072.04
Placements	64	801'696'500.20	859'550'145.34
Pool liquidités		187'222'477.64	29'853'529.92
Pool obligations en CHF		215'830'278.04	235'914'730.06
Pool obligations en devises		205'822'172.62	236'096'482.33
Pool emprunts convertibles		3'716'765.46	15'406'406.90
Pool actions suisses		29'018'913.07	57'692'661.62
Pool actions étrangères		60'342'542.49	178'617'095.07
Pool matières premières		11'226'844.69	0.00
Pool hedge funds		14'176'241.04	0.00
Pool valeurs immobilières/hypothèques		74'340'265.15	105'969'239.44
Matériel de fonctionnement		3'727'763.60	0.00
Actifs de régularisation		146'178.30	178'698.50
Total des actifs		1'018'675'184.82	1'056'479'495.42
PASSIF			
Engagements			
		27'033'731.58	44'368'995.54
Prestations de libre passage et rentes		2'370'008.85	16'594'236.65
Autres engagements	72	24'663'722.73	27'774'758.89
Passifs de régularisation		1'403'893.73	5'953'637.80
Réserve de contributions patronales	69	196'588.80	400'307.35
Réserves non techniques	73	3'183'819.45	2'396'601.40
Capitaux de prévoyance et réserves techniques			
		963'431'918.70	881'924'377.00
Capital de prévoyance assurés actifs	52	723'898'918.70	679'957'377.00
Capital de prévoyance rentiers	54	205'341'000.00	161'836'000.00
Réserves techniques	56	34'192'000.00	40'131'000.00
Réserves pour fluctuation de cours	63	23'420'232.56	121'430'576.33
Fonds disponibles (dont CHF 5'000.00 de capital de la fondation)			
		5'000.00	5'000.00
Capital de la fondation		5'000.00	5'000.00
Résultat annuel		0.00	0.00
Total des passifs		1'018'675'184.82	1'056'479'495.42

4 Compte d'exploitation de la branche Prévoyance LPP

	Indice Annexe	2008 CHF	2007 CHF
Cotisations et dépôts ordinaires et autres		162'982'675.50	167'481'350.05
Cotisations salariés		74'832'425.65	78'581'553.80
Cotisations employeurs		76'329'170.60	80'741'585.20
Dépôts uniques et sommes de rachat		2'114'867.00	1'253'208.65
Dédommagement employeurs pour cas de l'art. 12		97'619.40	151'227.25
Dédommagement Fonds de garantie pour cas de l'art. 12		4'031'373.45	1'968'408.25
Subsides du Fonds de garantie pour compenser la structure d'âge		5'528'189.55	4'724'213.30
Versements aux réserves de contributions patronales		49'029.85	61'153.60
Prestations d'entrée		204'527'516.72	215'364'991.25
Dépôts de libre passage		204'479'356.72	214'945'951.25
Payements prélèvements EPL/divorce		48'160.00	419'040.00
Flux provenant de cotisations et prestations d'entrée		367'510'192.22	382'846'341.30
Prestations réglementaires		-50'127'553.15	-52'018'065.40
Rentes de vieillesse		-6'950'907.00	-5'040'728.20
Rentes de survivants		-809'667.70	-740'890.50
Rentes d'invalidité		-4'901'705.00	-4'705'859.90
Rentes d'enfants		-794'752.90	-824'297.50
Prestations en capital lors de la retraite		-34'136'457.35	-37'870'894.50
Prestations en capital lors de décès et d'invalidité		-2'534'063.20	-2'835'394.80
Prestations de sortie		-206'544'107.30	-171'598'907.15
Prestations de libre passage à la sortie		-183'126'959.10	-151'763'777.35
Prélèvements EPL/divorce		-3'696'286.80	-3'455'763.80
Versements à la résiliation du contrat		-19'720'861.40	-16'379'366.00
Flux allant aux prestations et prélèvements		-256'671'660.45	-223'616'972.55
Dissolution/constitution capitaux prévoyance, réserves techniques, réserves cotisations		-81'296'743.90	-128'370'212.70
Dissolution/constitution de capital de prévoyance assurés actifs	52	-25'205'963.05	-74'705'406.60
Dissolution/constitution de capital de prévoyance rentiers	54	-43'505'000.00	-36'776'000.00
Dissolution/constitution de réserves techniques	56	5'939'000.00	-768'000.00
Rémunération du capital épargne	52	-18'735'578.65	-16'067'505.40
Dissolution/constitution de réserves de cotisations	69	210'797.80	-53'300.70
Dépenses d'assurance		-1'184'033.15	-636'543.00
Cotisations au Fonds de garantie		-1'184'033.15	-636'543.00
Résultat net de la partie assurance		28'357'754.72	30'222'613.05
Résultat net du placement de la fortune		-104'672'445.26	9'385'856.67
Intérêts encaissés sur les liquidités		3'146.09	0.00
Intérêts des créances sur les cotisants		7'598'918.86	7'971'219.50
Intérêts des autres créances		309'496.25	404'905.00
Rémunération des placements		-106'957'923.55	4'132'069.90
Résultat du pool des liquidités	67	3'006'452.90	927'766.70
Résultat du pool des obligations en CHF	67	-3'504'032.24	-854'278.46
Résultat du pool des obligations en devises	67	-5'841'639.41	6'499'229.93
Résultat du pool des emprunts convertibles	67	-3'210'018.19	354'194.39
Résultat du pool des actions suisses	67	-17'823'995.12	-1'011'899.71
Résultat du pool des actions étrangères	67	-69'674'464.79	3'420'137.96
Résultat du pool des matières premières	67	7'211.52	0.00
Résultat du pool des hedge funds	67	-914'363.93	0.00
Résultat du pool des valeurs immobilières/hypothèques	67	-9'003'074.29	-5'203'080.91
Dépenses de gestion de la fortune	76	-1'147'385.41	-991'909.55
Charge d'intérêts		-4'478'697.50	-2'130'428.18
Dissolution/constitution de réserves non techniques		-3'100'008.75	-1'832'704.55
Autres recettes		29'660'680.70	20'885'089.52
Produit de prestations fournies	76	5'514'853.15	5'591'154.80
Autres recettes	74	24'145'827.55	15'293'934.72
Autres charges		75 -23'372'168.20	-16'584'572.74
Frais administratifs		76 -24'884'156.98	-22'643'748.95
Excédent de recettes avant constitution de réserves pour fluctuation de cours		-98'010'343.77	19'432'533.00
Modification de la réserve pour fluctuation de cours	63	98'010'343.77	-19'432'533.00
Constitution de la réserve pour fluctuation de cours		0.00	-19'432'533.00
Dissolution de la réserve pour fluctuation de cours		98'010'343.77	0.00
Résultat annuel		0.00	0.00

5 Bilan des comptes de libre passage

	Indice Annexe	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF
ACTIF			
Placements de la fortune		3'828'976'939.57	4'062'887'196.88
Liquidités	68	36'060'687.67	16'831'178.75
Autres créances	71	-4'297'269.58	-6'367'284.98
Placements	64	3'793'058'397.73	4'052'423'303.11
Pool liquidités		900'028'782.49	140'747'039.72
Pool obligations en CHF		1'021'105'315.33	1'112'240'359.03
Pool obligations en devises		973'824'372.33	1'113'097'217.63
Pool emprunts convertibles		17'585'389.73	72'634'835.76
Pool actions suisses		137'299'192.36	271'997'023.71
Pool actions étrangères		271'292'724.41	842'105'699.84
Pool matières premières		53'118'347.50	0.00
Pool hedge funds		67'073'030.64	0.00
Pool valeurs immobilières/hypothèques		351'731'242.94	499'601'127.42
Matériel d'exploitation		4'155'123.75	0.00
Actifs de régularisation		2'400'000.00	732.90
Total des actifs		3'831'376'939.57	4'062'887'929.78
PASSIF			
Engagements/Verbindlichkeiten		12'028'746.75	15'023'930.62
Autres engagements	72	12'028'746.75	15'023'930.62
Passifs de régularisation		1'850'301.46	1'846'641.00
Réserves non techniques	73	31'237.08	548.00
Capitaux de prévoyance et réserves techniques		3'993'612'033.91	3'684'349'278.34
Capital de prévoyance assurés actifs	52	3'993'612'033.91	3'684'349'278.34
Réserves pour fluctuation de cours	63	0.00	361'667'531.82
Couverture insuffisante/fonds disponibles		-176'145'379.63	0.00
État au début de la période		0.00	1'276'093.59
Résultat annuel		-176'145'379.63	-1'276'093.59
Total des passifs		3'831'376'939.57	4'062'887'929.78

6 Compte d'exploitation des comptes de libre passage

	Indice Annexe	2008 CHF	2007 CHF
Prestations d'entrée		873'989'626.53	720'137'853.70
Dépôts de libre passage		872'981'355.08	719'762'838.25
Payements prélèvements EPL/divorce		1'008'271.45	375'015.45
<i>Flux provenant de cotisations et prestations d'entrée</i>		873'989'626.53	720'137'853.70
Prestations réglementaires		-77'174'021.11	-65'353'790.73
Prestations en capital lors de la retraite		-59'630'019.76	-49'839'469.85
Prestations en capital lors de décès et d'invalidité		-17'544'001.35	-15'514'320.88
Prestations de sortie		-549'269'937.95	-487'337'524.28
Prestations de libre passage à la sortie		-538'983'098.05	-479'448'811.38
Prélèvements EPL/divorce		-10'286'839.90	-7'888'712.90
<i>Flux allant aux prestations et prélèvements</i>		-626'443'959.06	-552'691'315.01
Dissolution/constitution capitaux prévoyance, réserves techniques, réserves cotisations		-315'183'609.57	-224'164'461.69
Dissolution/constitution de capital de prévoyance assurés actifs	52	-247'545'667.47	-167'446'538.69
Rémunération du capital épargne	52	-67'637'942.10	-56'717'923.00
Résultat net de la partie assurance		-67'637'942.10	-56'717'923.00
Résultat net du placement de la fortune		-468'242'983.72	2'353'000.38
Intérêts encaissés sur les liquidités		1'045'584.80	1'049'793.35
Intérêts des autres créances		42.05	6.95
Rémunération des placements		-464'259'574.27	6'244'406.51
Résultat du pool des liquidités	67	14'926'714.30	-11'585'111.22
Résultat du pool des obligations en CHF	67	-14'555'890.57	-4'368'074.21
Résultat du pool des obligations en devises	67	-26'621'961.50	31'413'495.89
Résultat du pool des emprunts convertibles	67	-9'674'947.47	1'762'668.15
Résultat du pool des actions suisses	67	-85'265'025.33	-5'204'136.51
Résultat du pool des actions étrangères	67	-298'427'679.65	17'590'461.09
Résultat du pool des matières premières	67	33'776.97	0.00
Résultat du pool des hedge funds	67	-3'767'594.40	0.00
Résultat du pool des valeurs immobilières/hypothèques	67	-40'906'966.62	-23'364'896.68
Dépenses de gestion de la fortune	76	-5'029'036.30	-4'941'206.43
Dissolution/constitution de réserves non techniques		-30'689.08	-548.00
Autres recettes		8'414'603.35	5'111'866.00
Produit de prestations fournies	76	5'920'854.00	4'966'638.00
Autres recettes	74	2'493'749.35	145'228.00
Autres charges	75	-12'362.05	-42'997.10
Frais administratifs	76	-10'303'537.85	-6'130'134.61
<i>Excédent de recettes avant constitution réserves pour fluctuation cours</i>		-537'812'911.45	-55'426'736.33
Modification réserve pour fluctuation de cours	63	361'667'531.82	54'150'642.74
Constitution de réserves pour fluctuation de cours		0.00	0.00
Dissolution de réserves pour fluctuation de cours		361'667'531.82	54'150'642.74
Résultat annuel		-176'145'379.63	-1'276'093.59

7 Bilan de l'assurance pour les risques des personnes au chômage

	Indice Annexe	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF
ACTIF			
Placements de la fortune		408'961'576.59	513'941'155.92
Liquidités	68	-4'281'555.78	398'772.37
Autres créances	71	6'725'882.18	4'939'097.75
Placements	64	405'867'227.04	508'603'285.80
Pool liquidités		80'574'796.33	17'664'592.39
Pool obligations en CHF		98'456'297.58	97'629'555.93
Pool obligations en devises		71'792'894.01	83'820'203.90
Pool emprunts convertibles		5'645'047.79	45'580'522.97
Pool actions suisses		22'802'484.50	42'671'559.93
Pool actions étrangères		76'098'754.76	158'533'930.68
Pool matières premières		5'683'801.81	0.00
Pool hedge funds		7'176'989.33	0.00
Pool valeurs immobilières/hypothèques		37'636'160.93	62'702'920.00
Matériel d'exploitation		650'023.15	0.00
Actifs de régularisation		1'391'674.10	1'603'163.25
Total des actifs		410'353'250.69	515'544'319.17
PASSIF			
Engagements		26'357'475.99	18'452'612.23
Prestations de libre passage et rentes		0.00	14'450.10
Autres engagements	72	26'357'475.99	18'438'162.13
Passifs de régularisation		138'064.96	263'717.00
Réserves non techniques	73	27'529.90	23'236.10
Capitaux de prévoyance et réserves techniques		239'918'000.00	205'513'000.00
Capital de prévoyance rentiers	54	203'279'000.00	165'664'000.00
Réserves techniques	56	36'639'000.00	39'849'000.00
Réserves pour fluctuation des cours	63	57'100'484.00	41'102'600.00
Fonds disponibles		86'811'695.84	250'189'153.84
État au début de la période		250'189'153.84	263'007'782.07
Résultat annuel		-163'377'458.00	-12'818'628.23
Total des passifs		410'353'250.69	515'544'319.17

8 Compte d'exploitation de l'assurance pour les risques des personnes au chômage

	Indice Annexe	2008 CHF	2007 CHF
Cotisations et dépôts ordinaires et autres		12'296'787.65	17'730'888.55
Cotisations salariés		5'896'761.65	8'549'486.70
Cotisations employeurs		6'400'026.00	9'181'401.85
<i>Flux provenant de cotisations et prestations d'entrée</i>		12'296'787.65	17'730'888.55
Prestations réglementaires		-20'821'396.70	-17'305'546.40
Rentes de survivants		-1'822'148.70	-1'685'730.50
Rentes d'invalidité		-15'906'060.80	-13'068'473.60
Rentes d'enfants		-2'469'248.40	-2'096'184.90
Prestations en capital lors de décès et d'invalidité		-623'938.80	-455'157.40
<i>Flux allant aux prestations et prélèvements</i>		-20'821'396.70	-17'305'546.40
Dissolution/constitution capitaux prévoyance, réserves techniques, réserves cotisations		-34'405'000.00	-7'936'000.00
Dissolution/constitution de capital de prévoyance rentiers	54	-37'615'000.00	-24'358'000.00
Dissolutio/constitution de réserves techniques	56	3'210'000.00	16'422'000.00
Résultat net de la partie assurance		-42'929'609.05	-7'510'657.85
Résultat net du placement de la fortune		-103'193'015.53	-2'825'659.12
Intérêts des autres créances		1'555.00	763.05
Rémunération des placements		-102'417'910.96	-2'199'264.26
Résultat du pool des liquidités	67	1'444'574.61	-4'552'927.57
Résultat du pool des obligations en CHF	67	-1'208'236.49	-644'528.60
Résultat du pool des obligations en devises	67	-2'045'691.18	2'448'558.38
Résultat du pool des emprunts convertibles	67	-9'114'078.12	1'198'225.96
Résultat du pool des actions suisses	67	-13'421'168.37	154'664.57
Résultat du pool des actions étrangères	67	-72'687'056.11	2'380'942.55
Résultat du pool des matières premières	67	3'663.89	0.00
Résultat du pool des hedge funds	67	-457'735.81	0.00
Résultat du pool des valeurs immobilières/hypothèques	67	-4'932'183.38	-3'184'199.55
Dépenses de gestion de la fortune	76	-776'739.82	-627'157.91
Charges d'intérêt		80.25	0.00
Dissolution/constitution de réserves non techniques		-4'293.80	-23'236.10
Autres recettes		224'324.63	263'878.85
Autres recettes	74	224'324.63	263'878.85
Autres charges	75	-38'093.50	-62'861.90
Frais administratifs	76	-1'438'886.75	-1'072'892.11
<i>Excédent de recettes avant constitution de réserves pour fluctuation de cours</i>		-147'379'574.00	-11'231'428.23
Dissolution/constitution de réserves pour fluctuations de cours	63	-15'997'884.00	-1'587'200.00
Résultat annuel		-163'377'458.00	-12'818'628.23

9 Bilan du contrôle de réaffiliation

	Indice Annexe	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF
AKTIF			
Placements de la fortune		125'056.32	79'969.40
Liquidités	68	34'077.62	10'000.00
Autres créances	71	74'366.55	69'969.40
Avoirs auprès du Fonds de garantie		74'366.55	69'969.40
Matériel d'exploitation		16'612.15	0.00
Total des actifs		125'056.32	79'969.40
PASSIF			
Engagements		92'351.27	79'969.40
Autres engagements	72	92'351.27	79'969.40
Engagements auprès d'autres branches		79'969.40	60'539.55
Engagements à l'égard de tiers		12'381.87	19'429.85
Passifs de régularisation		32'705.05	0.00
Total des passifs		125'056.32	79'969.40

10 Compte d'exploitation du contrôle de réaffiliation

	Indice Annexe	2008 CHF	2007 CHF
Autres recettes		274'366.55	287'890.30
Produit de prestations fournies	76	274'366.55	287'890.30
Frais administratifs	76	-274'366.55	-287'890.30
Résultat annuel		0.00	0.00

B Annexe

1 Bases et organisation

11 Forme juridique et but

La Fondation institution supplétive LPP est une institution de prévoyance de droit privé, fondée le 6 décembre 1983, à la demande du législateur (voir art. 54 LPP) par les organisations faïtières des travailleurs et des employeurs¹. Elle est inscrite au registre du commerce de la ville de Berne sous le nom de « Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive selon l'article 60 LPP (Fondation institution supplétive LPP) ».

L'art. 60 al. 2 et 5 LPP, ainsi que l'art. 11 al. 3^{bis} décrivent comme suit les tâches de la Fondation institution supplétive LPP :

Art. 60 LPP

- 2 Elle est tenue :
 - a. d'affilier d'office les employeurs qui ne se conforment pas à l'obligation de s'affilier à une institution de prévoyance ;
 - b. d'affilier les employeurs qui en font la demande ;
 - c. d'admettre les personnes qui demandent à se faire assurer à titre facultatif ;
 - d. de servir les prestations prévues à l'art. 12 LPP ;
 - e. d'affilier l'assurance-chômage et de réaliser la couverture obligatoire des bénéficiaires d'indemnités journalières annoncés par cette assurance (en vigueur depuis le 1^{er} juillet 1997).
- 5 L'institution supplétive gère des comptes de libre passage selon l'art. 4 al. 2 LFLP (en vigueur depuis le 1er janvier 1995). Elle tient à cet effet un compte spécial.

Art. 11 LPP

- 3^{bis} La résiliation de l'affiliation et la réaffiliation à une nouvelle institution de prévoyance par l'employeur s'effectuent après entente avec son personnel, ou, si elle existe, avec la représentation des travailleurs. L'institution de prévoyance doit annoncer la résiliation du contrat d'affiliation à l'institution supplétive (art. 60).

La fondation exécute les tâches qui lui sont confiées dans les quatre branches suivantes :

- « Prévoyance LPP » (art. 60 al. 2 lettres a, b, c et d LPP),
- « Comptes de libre passage » (art. 60 al. 5 LPP),
- « Assurance pour les risques des personnes au chômage » (art. 60 al. 2 lettre e LPP) et
- « Contrôle de réaffiliation » (art. 11 al. 3^{bis} LPP).

L'institution supplétive est réputée autorité au sens de l'art. 1 al. 2 lettre e de la loi fédérale sur la procédure administrative (art. 54 al. 4 LPP). Pour remplir ses obligations dans le cadre de la branche prévoyance LPP, la fondation peut rendre des décisions (art. 60 al. 2^{bis} LPP).

¹ Les associations fondatrices étaient: Union centrale des associations patronales suisses (représentée par Heinz Allenspach et Klaus Hug), Union suisse des arts et métiers (représentée par Markus Kündig et Markus Kamber), Union syndicale suisse (représentée par Fritz Reimann et Fritz Leuthy), Confédération des syndicats chrétiens de Suisse (représentée par Guido Casetti), Union des syndicats autonomes (représentée par Josef Weber et Ulrich König), Fédération des sociétés suisses d'employés (représentée par Karl Eugster et Erwin Wittker).

12 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

L'institution supplétive est inscrite au registre LPP de l'Office fédéral des assurances sociales (numéro d'enregistrement C1.0000).

La fondation est soumise à la loi sur le libre passage et a adhéré au Fonds de garantie (numéro d'enregistrement D1 1004). Le Fonds de garantie garantit les prestations selon l'art. 56 al. 1 lettres b, c et d LPP. Il assure les prestations légales des institutions de prévoyance insolvable, accorde des subsides pour structure d'âge défavorable, finance des cas d'assurance sur la base de l'art. 12 LPP et couvre le déficit (voir art. 72 LPP).

13 Indication de l'acte et des règlements

Du fait de sa position spéciale, l'institution supplétive est soumise à la surveillance de la Confédération. L'acte de fondation et les règlements doivent être approuvés par le Conseil fédéral.

Les actes et règlements suivants ont été approuvés par le Conseil fédéral :

- acte de fondation 07.04.2004
- règlement de prestations LPP et AC 27.10.2004 (y compr. règl. liquidation part.)
- règlement de prestations c. libre passage 27.10.2004
- règlement de placements 11.05.2005

Les documents suivants ont été adoptés par le Conseil de fondation, après examen par l'autorité de surveillance (OFAS) :

- plans de prévoyance (avec adapt. ultérieures) 24.10.2004
- statut organisationnel 18.04.2005
- règlement interne 18.04.2005
- règlement en matière de réserves 15.11.2005

Par ailleurs, les directives suivantes ont été adoptées par le Conseil de fondation :

- asset allocation stratégique 01.10.2008
- stratégie de rééquilibrage & points d'intervention 10.11.2003
- diagramme de fonctions 10.11.2003
- projet d'information et de contrôle placements 10.11.2003
- directives d'évaluation 15.12.2005
- principes de tarification 02.06.2004
- manuel des tarifs 16.05.2005
- signatures dans le trafic des paiements 04.04.2008
- directive en matière de loyauté 08.05.2006
- directive en matière de droits de vote 08.05.2006
- directive et matière d'indemnités 15.03.2004

14 Organe de gestion paritaire / droit de signer

L'organe suprême de l'institution supplétive est le Conseil de fondation. Il se compose de douze membres. Dix représentants sont délégués par les organisations faïtières des salariés et des employeurs, deux proviennent de l'administration publique.

Le Conseil de fondation élit en son sein un comité du Conseil de fondation, un comité de placement et un comité de prévoyance. Les comités assument des tâches et responsabilités bien définies, selon le statut organisationnel.

La direction des affaires opérationnelles et la coordination des différents prestataires sont déléguées à la direction. Les tâches et compétences de celle-ci sont consignées dans le statut organisationnel et le règlement interne.

Les personnes autorisées à signer sont inscrites au registre du commerce. Elles sont autorisées à signer collectivement à deux. Sont autorisés à signer les membres du Conseil de fondation et le directeur, ainsi que certaines personnes de la direction et des organes d'exécution.

Conseil de fondation (mandat du 01.01.08 au 31.12.11)

Représentants des salariés

- Martin Flügel **président**, Travail.Suisse, Berne (président jusqu'au 31.12.2008)
- Franz Cahannes Unia, Zurich
- Colette Nova Union syndicale suisse, Berne (présidente à partir du 1.1.2009)
- Ruedi Steiger Syndicat des services publics (SSP), Zurich
- Vital G. Stutz Travail Suisse, Zoug

Représentants des employeurs

- Kurt Gfeller **vice-président**, Union suisse des arts et métiers, Berne
- Urs Peter Amrein GastroSocial, Aarau
- Andreas Lüthi, dr en droit proparis Prévoyance arts et métiers Suisse, Berne
- Frédy Marti Union des fabricants d'horlogerie de Genève, Vaud et Valais, Genève (décédé le 10.3.2008)
- Prof. Roland A. Müller Union patronale suisse, Zurich (à partir du 1.7.2008)
- Eric Ruedin Association patronale de l'horlogerie et de la microtechnique (APHM) (à partir du 1.9.2008)
- Hans Rudolf Schuppisser Union patronale suisse, Zurich (jusqu'au 30.6.2008)

Représentants des pouvoirs publics

- Fabio Aspali Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Berne
- Anton Streit Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Berne

Comité du Conseil de fondation

- Martin Flügel **présidence**
- Kurt Gfeller
- Hans Rudolf Schuppisser (jusqu'au 30.6.2008)
- Prof. Roland A. Müller (à partir du 1.7.2008)
- Vital G. Stutz

Comité de placement

- Vital G. Stutz **présidence**
- Kurt Gfeller
- Hans Rudolf Schuppisser (jusqu'au 30.6.2008)
- Prof. Roland A. Müller (à partir du 1.7.2008)
- Ruedi Steiger

Comité de prévoyance

- Colette Nova **présidence**
- Urs Peter Amrein
- Franz Cahannes
- Andreas Lüthi, dr en droit

Direction

- Markus Stieger directeur, Zurich

Adresse officielle (siège selon le registre du commerce)

Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive selon l'art. 60 LPP
c/o Union suisse des arts et métiers
Schwarztorstrasse 26
3001 Berne

Adresse de correspondance

Fondation institution supplétive LPP
Direction
Birmensdorferstrasse 83
8003 Zurich

Les adresses de correspondance pour les affaires quotidiennes figurent à la fin du rapport annuel.

15 Experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle

Patrick Spuhler expert diplômé en caisses de pension, Swisscanto Prévoyance SA, Bâle

Organe de contrôle

Ernst & Young SA Zurich (réviseur responsable Bruno Christen)

Conseillers extérieurs

- Alexander Dimai Investment Advisor, DL Investment Partners AG, Zoug
- Hans Ulrich Stauffer conseil juridique, Bâle
- Adrian Dörig conseil juridique, VISCHER Anwälte und Notare, Zurich
- Jürg Keller chef du projet « Intégration », expert diplômé en caisses de pension, Exactis AG, Winterthour
- Georg Wessling conseiller pour les hedge funds, Harcourt Investment Consulting AG

Autorité de surveillance

Office fédéral des assurances sociales, Berne, numéro d'enregistrement C1.0000.

16 Employeurs affiliés

Les employeurs ne peuvent s'affilier à l'institution supplétive que dans la branche prévoyance LPP. La branche LPP n'affilie cependant pas que des employeurs, mais aussi des individus. Le nombre des affiliations a augmenté de 7,7% dans l'année sous revue.

LPP : Entreprises/affiliations	31.12.2008 Nombre	31.12.2007 Nombre	Écart
Affiliations d'office et réaffiliations (art. 11&12 LPP)	5'710	5'196	9.9%
Affiliation facultative d'employeurs (art. 60.2.b LPP)	12'654	11'841	6.9%
Total des employeurs/entreprises	18'364	17'037	7.8%
Indépendants, suisses (art. 44 LPP)	228	217	5.1%
Indépendants, étrangers (art. 44 LPP)	3	12	-75.0%
Salariés au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP)	97	87	11.5%
Maintien facultatif de l'assurance d'individus (art. 47 LPP)	250	242	3.3%
Total des affiliations individuelles	578	558	3.6%
Total des entreprises/affiliations	18'942	17'595	7.7%

2 Membres actifs et rentiers

21 Assurés actifs

211 Prévoyance LPP

Le nombre d'assurés a diminué de 6,3% au cours de l'année sous revue pour atteindre 30 851 personnes. Le nombre d'assurés par affiliation est de 1,6 personnes (2007: 1,9). Le recul est dû à l'apurement des effectifs d'assurés. Préalablement au report des effectifs, une sortie a été effectuée pour les personnes dont le salaire assuré était de zéro depuis longtemps.

LPP : personnes assurées	31.12.2008 Nombre	31.12.2007 Nombre	Écart
Affiliations d'office et réaffiliations (art. 11&12 LPP)	10'056	11'248	-10.6%
Affiliation facultative d'employeurs (art. 60.2.b LPP)	20'432	21'357	-4.3%
Total des assurés d'employeurs	30'488	32'605	-6.5%
Indépendants, suisses (art. 44 LPP)	170	148	14.9%
Indépendants, étrangers (art. 44 LPP)	2	10	-80.0%
Salariés au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP)	74	63	17.5%
Maintien facultatif de l'assurance d'individus (art. 47 LPP)	117	112	4.5%
Total des assurés d'affiliations individuelles	363	333	9.0%
Total des personnes assurées	30'851	32'938	-6.3%

212 Comptes de libre passage

Le nombre des comptes gérés atteint 628 549. La croissance, 8,9%, s'est un peu accélérée par rapport à 2007 (7,0%).

CLP : nombre de comptes	31.12.2008 Nombre	31.12.2007 Nombre	Écart
Comptes	628'549	577'060	8.9%

213 Assurance pour les risques des personnes au chômage

Dans l'année sous revue, le nombre des personnes au chômage enregistrées et donc des assurés a augmenté de 8,9%, pour atteindre 118 762 unités.

AC : personnes assurées	31.12.2008 Nombre	31.12.2007 Nombre	Écart
Nombre de chômeurs au 31.12	118'762	109'012	8.9%

22 Rentiers

221 Prévoyance LPP

Dans l'année sous revue, le nombre de rentes versées a augmenté de 19,2% (2007: 18,3%). La plus forte croissance a concerné les rentes de vieillesse. De nouveaux efforts d'apurement ont encore permis d'abaisser le nombre de cas d'assurance en suspens.

LPP : nombre de rentes	31.12.2008 Nombre	31.12.2007 Nombre	Écart
Rentes de vieillesse	962	719	33.8%
Rentes d'invalidité	751	688	9.2%
Rentes de conjoint	185	153	20.9%
Rentes d'enfants	456	415	9.9%
Total des rentes	2'354	1'975	19.2%
Cas d'assurance en suspens	285	326	-12.6%

La part des femmes dans le total des rentes s'élève à 35,3%, en léger recul par rapport à l'année précédente (36,8%).

LPP : répartition des rentes	Total Nombre	Femmes Nombre	Hommes Nombre
Rentes de vieillesse	962	215	747
Rentes d'invalidité	751	208	543
Rentes de conjoint	185	173	12
Rentes d'enfants	456	234	222
Total des rentes	2'354	830	1'524

222 Comptes de libre passage

La branche ne verse pas de rentes.

223 Assurance pour les risques des personnes au chômage

Dans l'année sous revue, le nombre de rentes versées a augmenté de 13,7% (2007: 13,3%). Au 31.12.2008, 221 cas d'assurance étaient en suspens (2007: 270).

AC : nombre de rentes	31.12.2008 Nombre	31.12.2007 Nombre	Écart
Rentes d'invalidité	2'361	2'082	13.4%
Rentes de conjoint	410	360	13.9%
Rentes d'enfants	1'519	1'330	14.2%
Total des rentes	4'290	3'772	13.7%
Cas d'assurance en suspens	221	270	-18.1%

La part des femmes dans le total des rentes s'élève à 43,7%, en légère progression par rapport à l'année précédente (43,5%).

AC : répartition des rentes	Total Nombre	Femmes Nombre	Hommes Nombre
Rentes d'invalidité	2'361	726	1'635
Rentes de conjoint	410	394	16
Rentes d'enfants	1'519	754	765
Total des rentes	4'290	1'874	2'416

3 Mode d'application du but

31 Explication des plans de prévoyance

311 Prévoyance LPP

La branche Prévoyance LPP offre sept plans. Le plan AN s'applique à toutes les affiliations de sociétés, le plan MA, aux salariés au service de plusieurs employeurs (art. 46 LPP), le plan SE, aux indépendants (art. 44 LPP). Les plans WG, WA, WO et WR permettent le maintien de l'assurance selon l'art. 47 LPP². Le plan WR est ouvert aux personnes désireuses de maintenir leur assurance quand elles ne sont plus assujetties à l'assurance obligatoire pour les risques des personnes au chômage (voir plan AL ci-dessous).

Il s'agit de plans à primauté des cotisations : tant les prestations de vieillesse que celles pour décès et invalidité dépendent de l'épargne individuelle, disponible ou projetée (état 2008).

Paramètres	Plan	AN	MA	SE	WG	WA	WO	WR
Salaire maximal à prendre en compte		LPP (79 560)	LPP	LAA (126 000)	LPP	LPP	LPP	LPP
Salaire minimum		LPP (3 315)	LPP	LPP	LPP	LPP	LPP	LPP
Seuil d'entrée		LPP (19 890)	LPP	LPP	LPP	LPP	LPP	LPP
Déduction de coordination		LPP (23 205)	LPP	LPP	LPP	LPP	LPP	LPP
Adaptation au renchérissement ³		Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui
Cotisation d'épargne		Échelle LPP (7/10/15/18)	Échelle LPP	Échelle LPP	Échelle LPP	Échelle LPP	Échelle LPP	Non
Cotisation de risque ⁴		1.7%-9.2%	Comme AN	2.0%-9.5%	Comme SE	3.4%	Non	4.2%
Cotisation administrative		2.3%	2.3%	2.3%	2.3%	1.4%	1.4%	1.7%
Financement		Paritaire	Paritaire	Assurés	Assurés	Assurés	Assurés	Assurés

Les taux de cotisation s'échelonnent selon le plan de prévoyance, le sexe et l'âge. Dans l'exercice sous revue, ils ont été légèrement réduits.

LPP	2008 Taux	2007 Taux	Écart
Taux de cotisation plans AN et MA*	17.26%	18.35%	-5.9%
Taux de cotisation plans SE et WG*	17.56%	18.65%	-5.8%
Taux de cotisation plan WA*	17.30%	17.20%	0.6%
Taux de cotisation plan WO*	14.00%	14.00%	0.0%
Taux de cotisation plan WR*	5.90%	5.90%	0.0%

* Les taux de cotisation représentent une moyenne non pondérée de toutes les catégories d'âge. Dans les catégories plus jeunes, le taux de cotisation est plus bas que la valeur indiquée, dans les plus âgées, il est plus élevé.

Au 1^{er} janvier 2008, les taux de cotisation des plans AN, MA, SE et WG ont été abaissés de 6% en moyenne grâce au bon résultat du risque.

312 Comptes de libre passage

² Plan WG: maintien de la prévoyance complète; plan WA: maintien de l'épargne pour la vieillesse avec exemption de cotisations en cas d'invalidité; plan WO: maintien de l'épargne pour la vieillesse sans exemption de cotisations (épargne seule).

³ L'adaptation au renchérissement est limitée aux prestations de risque.

⁴ renchérissement et Fonds de garantie inclus

Les comptes de libre passage se gèrent comme comptes d'épargne purs. Il n'y a pas de couverture du risque. Toutes les prestations sont versées sous forme de capital.

313 Assurance pour les risques des personnes au chômage

L'offre consiste en un plan LPP minimal (plan AL). Sont assurées les personnes que l'art. 2 al. 3 LPP soumet à l'assurance obligatoire. Il s'agit d'un plan à primauté des cotisations : les prestations de décès et d'invalidité dépendent du montant de l'épargne individuelle, disponible ou projetée. Les prestations de vieillesse ne sont pas assurées (pas de processus d'épargne).

L'assurance (plan AL) court sans déclaration de mutations. Seule la survenance d'un cas d'assurance fait entrer les assurés individuellement dans les effectifs. L'effet est positif sur les frais administratifs et donc les taux de cotisation.

Au 1^{er} janvier 2008, la cotisation a été abaissée de 1,10% à 0,80%, grâce à la bonne situation financière de cette branche, à l'époque.

AC	2008 Taux	2007 Taux	Écart
Taux de cotisation des assurés obligatoires (plan AL)	0.80%	1.10%	-27.3%

32 Financement, méthode de financement

321 Prévoyance LPP

Dans les plans AN et MA, l'employeur prend en charge la moitié des cotisations, le salarié, l'autre moitié. Dans les plans d'assurance facultative (SE, WG, WA, WO, WR), la cotisation totale est due par l'assuré.

322 Comptes de libre passage

Le financement est principalement effectué par l'assuré. Quelque 43% des frais administratifs (2007 : 19%) sont financés par le produit du capital.

323 Assurance pour les risques des personnes au chômage

Dans le plan AL, l'assurance-chômage prend en charge la une moitié des cotisations, le chômeur, l'autre moitié.

324 Contrôle de réaffiliation

Les frais administratifs du contrôle de réaffiliation sont entièrement supportés par le Fonds de garantie LPP.

4 Principes d'évaluation et de l'établissement des comptes, permanence

41 Confirmation de l'établissement des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

Les présents comptes annuels répondent aux normes de Swiss GAAP RPC 26.

42 Principes de comptabilité et d'évaluation

Les principes de comptabilité et d'évaluation répondent aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP2, ainsi qu'à la Swiss GAAP RPC 26. Sont comptabilisées les valeurs actuelles ou réelles au jour du bilan :

- conversion des devises : cours au jour du bilan
- liquidités, créances, engagements : valeur nominale
- titres : valeur du cours, pour les rémunérations fixes avec intérêts courus
- obligations de caisse : « fair value » (= cash-flows escomptés)
- hypothèques et autres prêts : valeur nominale
- parts de fonds et fondations de placement : valeur d'inventaire (net asset value)
- les placements négociés en Bourse, mais non traditionnels, comme les options et futures sur les actions, intérêts et devises, sont évalués à la valeur marchande; pour les produits non négociés en Bourse, la valeur marchande est la valeur de remplacement au jour du bilan
- les hedge funds ont été pris en compte selon les dernières valeurs disponibles à l'établissement du bilan
- matériel d'exploitation : les investissements en bureaux, installations de bureau et programmes informatiques sont capitalisés à la valeur d'achat et amortis sur 5 ans
- régularisations et réserves non techniques : meilleure estimation possible de la direction
- capitaux de prévoyance et réserves techniques : calcul par l'expert en prévoyance professionnelle (détails: voir chiffret 5)
- valeur théorique de la réserve pour fluctuation des cours : calcul selon une méthode d'économie financière par le contrôleur des investissements (détails: voir chiffre 63).

43 Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et d'établissement des comptes

Les bases de calcul ont été mises à jour pour l'année 2008. Les bases « LPP 2000 » ont été remplacées par les bases « LPP 2005 ».

Dans la branche assurance pour les risques des personnes au chômage, le taux technique a en outre été abaissé de 3,5% à 2,5%.

Sinon, il n'a pas été fait de changements par rapport à l'année précédente.

5 Risques actuariels / couverture du risque / degré de couverture

51 Type de couverture du risque, réassurances

La fondation est entièrement autonome depuis le 1.1.2005. Elle supporte elle-même les risques actuariels de vieillesse, décès ou invalidité, de même que les risques de placement sur la fortune. Par branche, cela signifie pour les risques :

Branche	Âge	Décès	Invalidité	Placements
prévoyance LPP	Oui	Oui	Oui	Oui
comptes de libre passage	----	----	----	Oui
assurance pour les risques des personnes au chômage	----	Oui	Oui	Oui

52 Développement et rémunération du montant de l'épargne dans la primauté des cotisations

521 Prévoyance LPP

LPP : développement du montant de l'épargne	2008 CHF	2007 CHF	Écart
État des montants de l'épargne au 1.1	679'957'377.00	589'184'465.00	15.4%
Cotisations d'épargne salariés	46'492'142.05	48'130'906.70	-3.4%
Cotisations d'épargne employeurs	47'433'491.80	49'421'077.35	-4.0%
Autres cotisations et dépôts	3'516'169.95	3'656'905.45	-3.8%
Dépôts de libre passage (y compris affiliations)	204'479'356.72	214'945'951.25	-4.9%
Paiement prélèvements EPL/divorce	48'160.00	419'040.00	-88.5%
Rachat d'années de cotis./répartition mesures spéciales, etc.	1'570'464.65	2'670'001.25	-41.2%
Prestations de libre passage à la sortie	-183'126'959.10	-151'763'777.35	20.7%
Prélèvements EPL/divorce	-3'696'286.80	-3'455'763.80	7.0%
Résiliation du contrat d'affiliation	-18'892'066.00	-16'358'541.00	15.5%
Dissolution pour cause de retraite, décès et invalidité	-74'165'630.20	-73'007'092.90	1.6%
Solde d'autres cotisations et dépôt/corrections	1'547'119.98	46'699.65	----
Rémunération du capital épargne (3,00%, ann. préc. 2.50%)	18'735'578.65	16'067'505.40	16.6%
Capital de prévoyance total assurés actifs	723'898'918.70	679'957'377.00	6.5%

Les capitaux d'épargne ont été rémunérés à 3% (2007: 2,5%). Ce taux est de 0,25 points supérieur au minimum de 2,75% fixé par le Conseil fédéral.

522 Comptes de libre passage

CLP : développement du montant de l'épargne	2008 CHF	2007 CHF	Écart
État des montants de l'épargne au 1.1	3'684'349'278.34	3'465'151'454.65	6.3%
Dépôts de libre passage	872'981'355.08	719'762'838.25	21.3%
Paiement prélèvements EPL/divorce	1'008'271.45	375'015.45	168.9%
Prestations de libre passage à la sortie	-538'983'098.05	-479'448'811.38	12.4%
Prélèvements EPL/divorce	-10'286'839.90	-7'888'712.90	30.4%
Dissolution pour cause de retraite, décès et invalidité	-77'174'021.11	-65'353'790.73	18.1%
Dissolution pour contributions aux frais	-5'920'854.00	-4'966'638.00	19.2%
Rémunération du capital épargne (2008:1,8125%, 2007: 1,625%)	67'637'942.10	56'717'923.00	19.3%
Capital de prévoyance total assurés actifs	3'993'612'033.91	3'684'349'278.34	8.4%

La rémunération du capital épargne s'aligne sur les intérêts payés par des banques suisses représentatives pour les comptes de libre passage et tient compte des possibilités financières de la fondation. Elle est revue tous les trimestres.

Dans l'année sous revue, les intérêts suivants ont été crédités (moyenne : 1,8125%) :

- 1.1.-31.3.2008 2.00%
- 1.4.-31.12.2008 1.75%

L'année précédente, les comptes ont été rémunérés en moyenne à 1,625% :

- 1.1.-30.6.2007 1.50%
- 1.7.-31.12.2007 1.75%

523 Assurance pour les risques des personnes au chômage

Cette branche ne gère pas d'avoirs de vieillesse.

53 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP

531 Prévoyance LPP

LPP	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF	Écart
Avoirs de vieillesse selon LPP (compte-témoin)	629'844'000.00	604'983'173.00	4.1%
Intérêt minimal LPP	2.75%	2.50%	10.0%

Quelque 87% (2007: 89%) du capital de prévoyance des assurés actifs sont des avoirs de vieillesse selon la LPP.

532 Comptes de libre passage

CLP :	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF	Écart
Avoirs de vieillesse selon LPP (compte-témoin)	2'589'836'702.00	aucune ind.	-----

Quelque 65% du capital de prévoyance sont des avoirs de vieillesse selon la LPP.

54 Développement de la réserve mathématique pour les rentiers

541 Prévoyance LPP

LPP : développement de la réserve mathématique (RM)	2008 CHF	2007 CHF	Écart
Réserve mathématique au 1.1.	161'836'000.00	125'060'000.00	29.4%
Différences techniques	-289'742.05	0.00	p.ind.
Prestations versées	-17'148'758.55	-15'147'648.55	13.2%
Réserves mathématiques versées à la résiliation du contrat	-577'566.00	-20'825.00	-----
Rémunération des réserves mathématiques*	5'919'000.00	5'373'000.00	10.2%
Augmentation rés. math. provenant de l'évolution du risque	20'767'169.95	17'075'905.45	21.6%
Augment. rés. math. prov. d'avoirs de vieillesse (rentes)	34'834'896.65	29'495'568.10	18.1%
Capital de prévoyance total rentiers au 31.12	205'341'000.00	161'836'000.00	26.9%

* 2007 : rémunération des réserves mathématiques : 4,758 millions de francs, intérêt gagné sur la compensation du renchérissement : 0,615 million de francs.

* 2008 : rémunération des réserves mathématiques : 6,610 millions de francs, intérêt gagné sur la compensation du renchérissement : 0,691 million de francs.

Les réserves mathématiques pour les rentiers ont augmenté de près de 27% (2007: 29,4%).

Les réserves mathématiques se répartissent comme suit :

LPP	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF	Écart
Réserves mathématiques pour rentes de vieillesse	124'651'000.00	90'211'000.00	38.2%
Réserves mathématiques pour rentes d'invalidité	58'440'000.00	52'094'000.00	12.2%
Réserves mathématiques pour rentes de conjoint	15'999'000.00	13'965'000.00	14.6%
Réserves mathématiques pour rentes d'enfants	6'251'000.00	5'566'000.00	12.3%
Capital de prévoyance total rentiers	205'341'000.00	161'836'000.00	26.9%

542 Comptes de libre passage

Cette branche ne compte pas de rentiers.

543 Assurance pour les risques des personnes au chômage

AC : développement de la réserve mathématique	2008 CHF	2007 CHF	Écart
État de la réserve mathématique au 1.1	165'664'000.00	141'306'000.00	17.2%
Corrections rentes de vieillesse et de survivants	-777'603.30	-265'453.60	192.9%
Prestations versées	-20'821'396.70	-17'305'546.40	20.3%
Rémunération des réserves mathématiques	4'454'000.00	4'980'000.00	-10.6%
Augmentation rés. math. provenant de l'évolution du risque	39'804'000.00	36'949'000.00	7.7%
Dissolution de la RM par réévaluation	-4'717'000.00	0.00	p.ind.
Augmentation de la RM par abaissement du taux technique	19'673'000.00	0.00	na
Capital de prévoyance total rentiers au 31.12	203'279'000.00	165'664'000.00	22.7%

* 2007 : rémunération des réserves mathématiques : 4,643 millions de francs, intérêt gagné sur la compensation du renchérissement : 0,337 million de francs.

* 2008 : rémunération des réserves mathématiques : 5,841 millions de francs, intérêt gagné sur la compensation du renchérissement : 1,387 million de francs.

Les réserves mathématiques se sont accrues de 22,7%. La croissance s'est de nouveau accélérée par rapport à l'année précédente (+17,2%).

Les réserves mathématiques se répartissent comme suit :

AC : bilan	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF	Écart
Réserves mathématiques pour rentes d'invalidité	140'662'000.00	116'546'000.00	20.7%
Réserves mathématiques pour rentes de conjoint	44'903'000.00	34'380'000.00	30.6%
Réserves mathématiques pour rentes d'enfants	17'714'000.00	14'738'000.00	20.2%
Capital de prévoyance total rentiers	203'279'000.00	165'664'000.00	22.7%

55 Résultat de la dernière expertise actuarielle

551 Prévoyance LPP

La dernière expertise actuarielle date du 7 mai 2009.

Elle montre que la branche prévoyance LPP jouit d'un financement très solide, malgré une forte baisse du degré de couverture. Avec un degré de couverture de 102,43%, la crise financière actuelle a été bien supportée. Le résultat du risque est positif et celui des frais d'administration est équilibré. La part des réserves mathématiques pour rentiers est de 22% de l'ensemble des capitaux de prévoyance. La capacité de risque structurelle peut donc être qualifiée de bonne.

552 Comptes de libre passage

Cette branche ne couvre pas de risques actuariels. Une expertise n'est dès lors pas nécessaire.

Le degré de couverture s'est abaissé à 95,59% en raison du moindre rendement des capitaux. Le degré de couverture de 114,7% visé par le Conseil de fondation n'est donc largement pas

atteint. Le Conseil de fondation a réduit progressivement la rémunération des comptes et commandé une étude ALM pour établir sérieusement les possibilités financières.

553 Assurance pour les risques des personnes au chômage

La dernière expertise actuarielle date du 16 avril 2009.

L'expertise montre qu'avec un degré de couverture de 160%, l'assurance pour les risques des personnes au chômage est encore en bonne posture dans l'année sous revue (2007: 241,74%). Il y a des fonds disponibles pour un montant approximatif de 87 millions de francs.

Le recul du degré de couverture s'explique d'abord par la lourde perte des produits du capital (-109 millions de francs) et par le résultat du risque (-29 millions de francs). De plus, le résultat a été amputé de 15 millions de francs par le passage des bases de calcul de LPP 2000, 3,5%, à celles de LPP 2005, 2,5%. Avec des cotisations de risque inchangées et un produit de la fortune de 2% par an, le degré de couverture continuera de se voir amputer d'au moins 15 points par an. Une augmentation des cotisations doit être envisagée, si l'on veut atteindre un résultat du risque plus équilibré.

56 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles importantes

561 Prévoyance LPP

A) Bases

Les bases appliquées désormais sont « LPP 2005, 3.5% », avec les compléments suivants :

- les réserves pour les rentes de conjoint et d'invalidité sont calculées jusqu'à l'âge de 65 ans selon un taux technique de 2.0%, renchérissement de 1.5% inclus; à partir de 65 ans, le taux technique s'élève à 3.5%
- les réserves pour les rentes d'enfants en cours sont calculées selon un taux technique de 2.0% et un âge terme de 25 ans, avec prise en compte d'un renchérissement de 1.5%
- pour prendre en compte l'accroissement de l'espérance de vie, il a encore été constitué, au 31 décembre 2008, un supplément de 1,50% des réserves mathématiques pour les engagements de rentes viagères (0,5% par année révolue depuis le 1^{er} janvier 2006)
- les réserves pour cas d'invalidité en suspens sont fixées selon les listes de cas en suspens tenues manuellement par l'administration et les cas enregistrés dans le système. L'hypothèse adoptée est que 60% des cas en suspens entraîneront l'octroi d'une prestation; 60% des réserves totales est donc réservé
- les réserves pour cas de surassurance comprennent en premier lieu les cas de surassurance ayant la maladie comme cause d'invalidité (30 cas au total); 100% est réservé
- les réserves pour fluctuation du risque sont déterminées selon l'analyse de risque de Panjer ; au vu des actifs et de la répartition totale des sinistres, le rapport de l'expert en prévoyance professionnelle fixe les besoins de réserves pour la prévoyance LPP à 11,85 millions de francs (intérêt technique de 3.5%, niveau de sécurité de 99%).

B) Réserves techniques

LPP : évolution des réserves techniques	2008 CHF	2007 CHF	Écart
Réserves techniques au 1.1	40'131'000.00	39'363'000.00	2.0%
Modification des réserves pour changement de tarif	-4'197'000.00	2'119'000.00	-298.1%
Modification des réserves pour cas AI en suspens	-2'981'000.00	-4'506'000.00	-33.8%
Modification des réserves pour cas de surassurance	-954'000.00	2'552'000.00	-137.4%
Modification des réserves pour fluctuation du risque	2'193'000.00	603'000.00	263.7%
Total des réserves techniques au 31.12	34'192'000.00	40'131'000.00	-14.8%

Le passage des bases LPP 2000 à LPP 2005 a permis de réduire les réserves pour changement de tarif d'un montant de 4,20 millions de francs. Grâce à une nouvelle réduction des cas en suspens, les réserves pour cas AI en suspens ont pu diminuer de près de 3 millions de francs. En revanche, les réserves pour fluctuation du risque ont augmenté de 2,19 millions de francs, à cause du renchérissement de l'invalidité dans les bases LPP 2005.

Les réserves techniques se répartissent comme suit :

LPP : réserves techniques	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF	Écart
Réserves pour changement de tarif (1,5% ou 4,0%)	3'491'000.00	7'688'000.00	-54.6%
Réserves pour cas AI en suspens	17'250'000.00	20'231'000.00	-14.7%
Réserves pour cas de surassurance	1'598'000.00	2'552'000.00	-37.4%
Réserves pour fluctuation du risque	11'853'000.00	9'660'000.00	22.7%
Total des réserves techniques au 31.12	34'192'000.00	40'131'000.00	-14.8%

C) Décomposition du bénéfice

Le résultat peut se calculer comme suit, sur la base de l'analyse de l'expert et des comptes de la fondation :

Le produit des intérêts présente un déficit supérieur à 129 millions de francs.

Le résultat du risque s'est légèrement détérioré. C'est la conséquence de la réduction des taux de cotisation au 1^{er} janvier 2008. Cependant, le résultat reste très bon. Il faut toutefois noter que les cas d'invalidité ne surviennent qu'avec un décalage dans le temps. Vu l'augmentation des effectifs ces dernières années, on ne peut s'attendre à ce que les bénéfices restent tout simplement constants.

Le résultat des frais a clôturé sur une perte de CHF 1 982 177,83, prise en charge par le Fonds de garantie. La perte s'explique par les dépenses exceptionnelles consenties dans le cadre du projet « Intégration ».

Le résultat des autres recettes et dépenses est le solde de différents postes, tels que commissions de traitement, impôts à la source, amortissements, etc.

LPP	2008 CHF	2007 CHF	Écart
Résultat des intérêts	-129'327'023.91	-12'054'648.73	972.8%
Résultat net des placements de la fortune	-104'672'445.26	9'385'856.67	-----
Rémunération du capital épargne	-18'735'578.65	-16'067'505.40	16.6%
Rémunération des réserves mathématiques	-6'610'000.00	-4'758'000.00	38.9%
Intérêt gagné sur la compensation du renchérissement	691'000.00	-6'15'000.00	-212.4%
Résultat du risque	28'159'744.30	30'107'847.75	-6.5%
Cotisations de risque (contrib. au renchérissement compris)	38'956'540.80	43'431'344.95	-10.3%
Indemnité Fonds de garantie art. 12	4'031'373.45	1'968'408.25	104.8%
Montants des sinistres	-14'828'169.95	-15'291'905.45	-3.0%
Résultat des frais	0.00	0.00	p.ind.
Contributions aux frais de gestion	17'387'126.00	16'999'677.00	2.3%
Produit de prestations fournies	5'514'853.15	5'591'154.80	-1.4%
Couverture du déficit par le Fonds de garantie	1'982'177.83	52'917.15	-----
Frais administratifs	-24'884'156.98	-22'643'748.95	9.9%
Résultat actuariel intermédiaire	-101'167'279.61	18'053'199.02	-660.4%
Résultat de diverses recettes et dépenses	3'156'935.84	1'379'333.98	128.9%
Autres recettes/dépenses	3'156'935.84	1'379'333.98	128.9%
Résultat total (av. modification rés. p. fluctuation cours)	-98'010'343.77	19'432'533.00	-604.4%

La perte est débitée des réserves pour fluctuation des cours.

562 Comptes de libre passage

A) Bases

Cette branche ne couvre pas de risques actuariels.

B) Décomposition du bénéfice

Le résultat se calcule comme suit :

Le produit des intérêts a diminué par rapport à celui de l'année précédente, d'une part à cause du rendement largement moindre des capitaux, d'autre part à cause du modeste relèvement de la rémunération des avoirs de libre passage.

Les frais administratifs n'ont pas pu être entièrement couverts par les participations aux frais. La perte s'explique par les dépenses exceptionnelles consenties dans le cadre du projet « Intégration », ainsi que par les dépenses pour l'envoi des extraits de compte et pour l'amélioration de la qualité des données.

Le résultat des recettes et dépenses diverses est un poste solde. Il comprend des commissions de traitement, l'impôt à la source, divers produits et amortissements.

CLP	2008 CHF	2007 CHF	Écart
Résultat des intérêts	-535'880'925.82	-54'364'922.62	885.7%
Résultat net des placements de la fortune	-468'242'983.72	2'353'000.38	-----
Rémunération du capital épargne	-67'637'942.10	-56'717'923.00	19.3%
Résultat des frais	-4'382'683.85	-1'163'496.61	276.7%
Contributions aux frais de gestion	5'920'854.00	4'966'638.00	19.2%
Frais administratifs	-10'303'537.85	-6'130'134.61	68.1%
Résultat actuariel intermédiaire	-540'263'609.67	-55'528'419.23	872.9%
Résultat de diverses recettes et dépenses	2'450'698.22	101'682.90	-----
Autres recettes/dépenses	2'450'698.22	101'682.90	-----
Résultat total (av. modification rés. p. fluctuation cours)	-537'812'911.45	-55'426'736.33	870.3%

La perte entraîne la dissolution complète des réserves pour fluctuation des cours.

563 Assurance pour les risques des personnes au chômage

A) Bases

Les bases appliquées désormais sont « LPP 2005, 2,5% », avec les compléments suivants :

- les rentes d'invalidité sont mises en réserve comme rentes temporaires jusqu'à l'âge de 65 ans ; les réserves sont calculées selon un taux technique de 1,0%, renchérissement de 1.5% inclus
- les réserves pour les rentes de conjoint sont calculées jusqu'à l'âge de 65 ans selon un taux technique de 1,0%, renchérissement de 1.5% inclus ; à partir de 65 ans, le taux technique s'élève à 2,5%
- les réserves pour les rentes d'enfants en cours sont calculées selon un taux technique de 1,0% et un âge terme de 25 ans, avec prise en compte d'un renchérissement de 1.5%
- pour prendre en compte l'accroissement de l'espérance de vie, il a encore été constitué, au 31 décembre 2008, un supplément de 1,5% des réserves mathématiques pour les rentes viagères en cours (0.5% par année révolue après le 1^{er} janvier 2006)
- les réserves pour cas d'invalidité en suspens sont fixées forfaitairement selon les listes de cas en suspens tenues manuellement par l'administration ; l'hypothèse adoptée est que 60% des cas en suspens entraîneront l'octroi d'une prestation; 60% est donc réservé
- dans la branche AC, les actifs ne peuvent pas être gérés individuellement ; il a donc fallu fixer approximativement les réserves pour fluctuation du risque ; elles s'élèvent à 27,05 millions de francs (2007: 28,37 millions), soit 220% de la cotisation annuelle.

B) Réserves techniques

AC : évolution des réserves techniques	2008 CHF	2007 CHF	Écart
Réserves techniques au 1.1	39'849'000.00	56'271'000.00	-29.2%
Modification des réserves pour changement de tarif	-701'000.00	348'000.00	-301.4%
Modification des réserves pour cas AI en suspens	-1'192'000.00	-2'153'000.00	-44.6%
Modification des réserves pour fluctuation du risque	-1'317'000.00	-14'617'000.00	-91.0%
Total des réserves techniques au 31.12	36'639'000.00	39'849'000.00	-8.1%

Le passage des bases LPP 2000 à LPP 2005 a permis de réduire les réserves pour changement de tarif d'un montant de 0,70 million de francs. Grâce à une nouvelle réduction des cas en suspens, les réserves pour cas AI en suspens ont pu être réduits de près de 1,2 million de francs. Les réserves pour fluctuation du risque ont diminué de quelque 1,3 million de francs.

Les réserves techniques se répartissent comme suit :

AC : Réserves techniques	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF	Écart
Réserves pour changement de tarif (1,5% ou 4,0%)	674'000.00	1'375'000.00	-51.0%
Réserves pour cas AI en suspens	8'912'000.00	10'104'000.00	-11.8%
Réserves pour fluctuation du risque	27'053'000.00	28'370'000.00	-4.6%
Total des réserves techniques au 31.12	36'639'000.00	39'849'000.00	-8.1%

C) Décomposition du bénéfice

Le résultat peut se calculer comme suit, sur la base de l'analyse de l'expert et des comptes de la fondation :

du fait de la crise financière, les intérêts présentent un résultat fortement négatif inattendu.

Comme attendu (et prévu) le résultat du risque s'est nettement détérioré. Le résultat du risque des rentiers est marqué par la charge exceptionnelle de 19,67 millions de francs due à la réduction du taux technique et le produit exceptionnel de 4,71 millions suite au passage des bases LPP 2000 à LPP 2005. Si l'on considère le seul résultat du risque des actifs, un montant des sinistres de 39,97 millions de francs s'oppose à des cotisations de 11,12 millions. L'équilibre du résultat du risque exige donc un relèvement substantiel des cotisations de risque.

Le résultat des frais s'est nettement détérioré. Le nombre des assurés a augmenté, sans parler des dépenses exceptionnelles consenties pour le projet « Intégration ».

Le résultat de diverses recettes et dépenses comprend différents petits postes.

AC	2008 CHF	2007 CHF	Écart
Résultat des intérêts	-107'647'015.53	-7'805'659.12	-----
Résultat net des placements de la fortune	-103'193'015.53	-2'825'659.12	-----
Rémunération des réserves mathématiques	-5'841'000.00	-4'643'000.00	25.8%
Intérêt gagné sur la compensation du renchérissement	1'387'000.00	-337'000.00	-511.6%
Résultat du risque	-39'593'498.85	-4'142'556.80	855.8%
Cotisations de risque	11'178'897.85	16'118'989.60	-30.6%
Montants des sinistres	-50'772'396.70	-20'261'546.40	150.6%
Résultat des frais	-320'996.95	539'006.84	-159.6%
Contributions aux frais de gestion	1'117'889.80	1'611'898.95	-30.6%
Frais administratifs	-1'438'886.75	-1'072'892.11	34.1%
Résultat actuariel intermédiaire	-147'561'511.33	-11'409'209.08	-----
Résultat de diverses recettes et dépenses	181'937.33	177'780.85	2.3%
Résultat total (av. modification rés. p. fluctuation cours)	-147'379'574.00	-11'231'428.23	-----

La perte est compensée par une diminution des fonds disponibles.

57 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

571 Degré de couverture total

Au 31 décembre 2008, l'ensemble de la fondation présentait un degré de couverture de 99,83% (2007: 116.23%). Le seuil de 100% n'est pas tout à fait atteint.

Ensemble de la fondation	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF	Écart
Capitaux de prévoyance nécessaires et réserves techniques	5'196'961'952.61	4'771'786'655.34	8.9%
Capitaux de prévoyance et réserves techniques	5'196'961'952.61	4'771'786'655.34	8.9%
Réserves pour fluctuation de cours	80'520'716.56	524'200'708.15	-84.6%
Couverture insuffisante/fonds disponibles	-89'328'683.79	250'194'153.84	-135.7%
Fonds disponibles pour couvrir les obligations réglementaires	5'188'153'985.38	5'546'181'517.33	-6.5%
Degré de couverture (f. disponibles en % des f. nécessaires)	99.83%	116.23%	-14.1%

572 Prévoyance LPP

Le degré de couverture a chuté de 113,77% à 102,43%. L'objectif de couverture de 115,5% n'est nettement pas atteint, mais il n'y a pas lieu de s'inquiéter au vu de l'acuité de la crise financière et du bon potentiel d'assainissement.

LPP	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF	Écart
Capitaux de prévoyance nécessaires et réserves techniques	963'431'918.70	881'924'377.00	9.2%
Capitaux de prévoyance et réserves techniques	963'431'918.70	881'924'377.00	9.2%
Réserves pour fluctuation de cours	23'420'232.56	121'430'576.33	-80.7%
Fonds disponibles	5'000.00	5'000.00	0.0%
Fonds disponibles pour couvrir les obligations réglementaires	986'857'151.26	1'003'359'953.33	-1.6%
Degré de couverture (f. disponibles en % des f. nécessaires)	102.43%	113.77%	-10.0%

573 Comptes de libre passage

Le degré de couverture s'est abaissé à 95,59% en raison du rendement des capitaux. Pour assurer la situation financière, le Conseil de fondation a pris une série de mesures.

- À partir du 1^{er} janvier 2008, la part des actions a été progressivement réduite activement de 27,5% au total au 31 décembre 2007 à 10,8% au total au 31 décembre 2008.
- Dans la part immobilière, les investissements proches des actions (real estate investment trusts) ont également été diminués à partir de janvier 2008, de sorte que le pourcentage est passé de 12,5 au 31 décembre 2007 à 9,3 au 31 décembre 2008.
- Au 1^{er} octobre 2008, une nouvelle stratégie de placement a été mise en œuvre dans le but de diversifier davantage les placements et de diminuer ainsi les risques.
- Le 19 mars 2009, le Conseil de fondation a commandé à PPCmetrics AG une étude ALM.
- Du côté passif, la rémunération des comptes a été progressivement abaissée comme suit :
 - 1^{er} janvier 2008 2,00%
 - 1^{er} avril 2008 1,75%
 - 1^{er} janvier 2009 1,50%
 - 1^{er} avril 2009 1,25%

Les premiers résultats de l'étude ALM montrent que le degré de couverture de 100% sera atteint à nouveau d'ici deux à trois ans si les placements actuels (part déduite d'actions) et la rémunération actuelle demeurent inchangés et que les placements dégagent durant la même période des résultats moyens.

CLP	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF	Écart
Capitaux de prévoyance nécessaires et réserves techniques	3'993'612'033.91	3'684'349'278.34	8.4%
Capitaux de prévoyance et réserves techniques	3'993'612'033.91	3'684'349'278.34	8.4%
Réserves pour fluctuation de cours	0.00	361'667'531.82	-100.0%
Couverture insuffisante/fonds disponibles	-176'145'379.63	0.00	p.ind.
Fonds disponibles pour couvrir les obligations réglementaires	3'817'466'654.28	4'046'016'810.16	-5.6%
Degré de couverture (f. disponibles en % des f. nécessaires)	95.59%	109.82%	-13.0%

574 Assurance pour les risques des personnes au chômage

Le degré de couverture est tombé de 241,74% à 159,98% en raison des produits du capital et des rabais élevés accordés sur les cotisations. L'objectif de couverture de 123,8% est cependant nettement dépassé. Grâce au taux technique bas et à la suppression prévue des rabais de cotisations, la branche est encore en bonne posture.

AC	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF	Écart
Capitaux de prévoyance nécessaires et réserves techniques	239'918'000.00	205'513'000.00	16.7%
Capitaux de prévoyance et réserves techniques	239'918'000.00	205'513'000.00	16.7%
Réserves pour fluctuation de cours	57'100'484.00	41'102'600.00	38.9%
Fonds disponibles	86'811'695.84	250'189'153.84	-65.3%
Fonds disponibles pour couvrir les obligations réglementaires	383'830'179.84	496'804'753.84	-22.7%
Degré de couverture (f. disponibles en % des f. nécessaires)	159.98%	241.74%	-33.8%

6 Explication du placement de la fortune et de son résultat net

61 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Le **Conseil de fondation** porte la responsabilité de l'exploitation de la fortune et surveille l'activité de placement au moyen d'un rapport trimestriel. Il a édicté un règlement de placement (la version actuelle a été approuvée par le Conseil fédéral le 22 juin 2005), complété par des directives. Ces documents définissent l'organisation des placements, la stratégie de placement et les cahiers des charges.

Le **comité de placement** est responsable de l'application des directives fixées par le Conseil de fondation. Il garantit le respect de la stratégie de placement. Il décide de la répartition tactique de la fortune et de la couverture du risque de change et il négocie avec les banques et les gérants de fortune.

Le comité de placement se compose des personnes suivantes :

- | | |
|---------------------------|---|
| - Vital G. Stutz | président du Conseil de fondation |
| - Kurt Gfeller | vice-président du Conseil de fondation |
| - Hans Rudolf Schuppisser | membre du Conseil de fondation (jusqu'au 30 juin 2008) |
| - Prof. Roland A. Müller | membre du Conseil de fondation (à partir du 1 ^{er} juillet 2008) |
| - Ruedi Steiger | membre du Conseil de fondation |
| | |
| - Marco Bagutti | directeur des placements (à partir du 1 ^{er} décembre 2008) |
| - Alexander Dimai | investment advisor et conseiller pour les matières premières, DL Investment Partners AG |
| - Stefan Hess | contrôleur des investissements, Complementa Investment-Controlling AG |
| - Markus Stieger | directeur |
| - Georg Wessling | conseiller pour les hedge funds (de cas en cas), Harcourt Investment Consulting AG |

Le droit de vote n'appartient qu'aux membres du Conseil de fondation.

Le management des portefeuilles est assuré par des banques et gérants choisis. La fondation pratique les placements immobiliers sous la forme de parts de sociétés immobilières, fondations et fonds. Le management des liquidités est l'affaire de la direction.

Les placements de la fortune fait l'objet de mandats conférés aux institutions suivantes :

Liquidités	direction (par Postfinance et Credit Suisse, Banque Cantonale Zurichoise, UBS, Clariden Leu, Pictet et SSGA et Tradex)
Obligations CHF	Loyal Finance AG, Zurich Swiss Life Asset Management, Zurich Banque Cantonale Zurichoise, Zurich
Obligations devises	Credit Suisse, Zurich (produit indexé) Swiss Life Asset Management, Zurich Banque Cantonale Zurichoise, Zurich (produit indexé)
Emprunts convertibles	EM Core Asset Management AG, Zoug – Delta Capital Fund Fisch Asset Management AG, Zurich – Hybrid International
Actions suisses	Pictet & Cie, Zurich (produit indexé) State Street Global Advisors, Zurich (produit indexé)
Actions étrangères	Pictet & Cie, Zurich (produit indexé Europe, Amérique du Nord, Japon, Pacifique sans le Japon) State Street Global Advisors, Boston (enhanced indexing Europe, Amérique du Nord, Pacifique) GMO, Boston – Developed World Stock Fund Vanguard Group, New York – Vanguard Global Equity Fund Wegelin & Co, St-Gall - Institutional Equity Active Indexing
Valeurs immobilières/hypothèques	Avadis AG, Baden (valeurs immobilières USA) Credit Suisse, Zurich (divers fonds suisses, mondiaux et asiatiques) State Street Global Advisors, Paris (Europe) Allianz Global Investors, Irlande (Amadeus Asia Real Estate Securities Fund) Allgemeine Baugenossenschaft Zürich, Zurich (prêt)
Hedge funds	Aurelian Global Resources Tremont Trading/Tremont Global Macro
Matières premières	Pictet (Collateral) et UBS (swap)

Des contrats spécifiques ont été conclus avec tous les mandats directs. Les conventions qu'ils comprennent garantissent le respect du règlement de placement. Dans les limites des clauses contractuelles, les gérants de portefeuilles sont libres de choisir leurs placements.

Les **dépôts** sont faits auprès des banques liées aux différents gérants de portefeuilles.

Le **contrôle des investissements** est assuré par Complementa Investment-Controlling AG, St-Gall. Le contrôleur des investissements est responsable de l'ensemble du contrôle et doit rapporter aux autorités de décision et de contrôle compétentes. Il tient la comptabilité et l'administration titres importantes pour le contrôle.

Le Conseil de fondation a fixé une **stratégie de placement** séparée pour chaque branche (voir détails ci-dessous au point 64).

L'**Investment Advisor** conseille le comité de placement et le directeur sur des questions techniques et dans le choix des asset managers. Il aide aussi la fondation dans la gestion des asset managers.

La **commission d'investissement** prépare les affaires du comité de placement, surveille les affaires courantes, assume le contrôle tactique des placements (garantie des devises, surpondération ou sous-pondération de certaines catégories de placements, investissement des nouveaux capitaux) et entretient le contact avec les asset managers. Le comité d'investissement se réunit une fois par semaine et se compose des personnes suivantes :

- | | |
|-------------------|--|
| - Vital G. Stutz | membre du Conseil de fondation, comité de placement |
| - Alexander Dimai | Investment Advisor, DL Investment Partners AG |
| - Markus Stieger | directeur |
| - Marco Bagutti | directeur des placements (à partir du 1 ^{er} décembre 2008) |

L'**organisation des placements** est la même pour les trois branches. Les placements sont gérés en commun dans 9 pools – liquidités, obligations en francs suisses, obligations en devises, emprunts convertibles, actions suisses, actions étrangères, valeurs immobilières/hypothèques, hedge funds et matières premières. Chaque branche participe à ces pools de manière à appliquer la stratégie de placement fixée par le Conseil de fondation dans la limite des fourchettes définies..

Dans l'exercice sous revue, la crise des marchés financiers n'a pas toujours permis de respecter les fourchettes définies à l'origine. Dans les cas prévisibles, le Conseil de fondation a élargi les fourchettes à l'avance et il les a sanctionnées après coup dans les cas imprévisibles.

62 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 59 OPP2)

S'appuyant sur le règlement de placement, la fondation a adopté une stratégie de placement qui veut épuiser l'extension des possibilités de placement selon l'art. 59 OPP2.

Au 31 décembre 2008, l'image est la suivante :

- Art. 53 OPP2 : il a été investi pour la première fois dans des placements alternatifs. La part de la fortune totale s'est élevée à 3,2%.
- art. 54 lettre f OPP2 – la part des créances en devises s'est élevée à 23,78% (avant garantie) et a dépassé la limite des 20%
- art. 55 lettre d OPP2 – la part de toutes les créances (CHF et devises) sur des débiteurs ayant leur siège ou leur domicile à l'étranger a été de 52,24% et a donc dépassé la limite de 30%

Le « rapport concluant selon l'art. 59 OPP2 » du 14 mai 2009 rédigé par le contrôleur des investissements (Complementa AG) atteste que l'institution supplétive choisit, gère et surveille avec soin ses placements. Au vu de tous les actifs et passifs à la mesure de la situation financière réelle, ainsi que de la structure et de l'évolution à attendre des effectifs d'assurés, la sécurité de la réalisation du but de prévoyance est assurée, dans l'état actuel des connaissances. Le placement de la fortune a été opéré conformément aux principes de la répartition raisonnable des risques.

En accord avec le contrôleur des investissements, le Conseil de fondation estime que le recours aux extensions des possibilités de placement selon l'art. 59 OPP2 est justifié. La réalisation du but de prévoyance et l'exposition au risque s'en sont trouvées optimisées. Le Conseil de fondation a légitimé ces mesures par la stratégie de placement qu'il fixait. Il a aussi décidé de recourir en plus aux possibilités de placement étendues, par l'emploi de placements alternatifs (voir points 64 ss.).

63 Objectif et calcul des réserves pour fluctuation des cours

631 Ensemble de la fondation

Les réserves pour fluctuation des cours permettent de compenser les fluctuations de valeur et de rendement de la fortune placée.

La stratégie de placement fixe l'objectif des réserves pour fluctuation des cours par branche d'après un taux d'économie financière (méthode value at risk) mis au point par Complementa AG et appliqué aussi au check-up annuel du risque AWP. L'objectif repose sur le rendement théorique calculé chaque année par l'expert, la stratégie de placement et la perspective de rendement résultant de la stratégie de placement. Le rendement théorique est celui qui suffit à maintenir constant le degré de couverture.

Si l'on considère la fondation comme un tout, c.-à-d. compte tenu des fonds disponibles de l'assurance pour les risques des personnes au chômage, elle présente au 31 décembre 2008 un degré de couverture de 99,83%. C'est nettement inférieur à l'objectif de couverture de 115,27%.

Les tableaux ci-dessous adoptent une vision différente par branche. La consolidation montre donc des réserves pour fluctuation des cours dans la branche LPP de 125.9 millions de francs et dans la branche CLP de 587,1 millions, avec, parallèlement, quelque 86,8 millions de fonds disponibles dans la branche assurance pour les risques des personnes au chômage.

Ensemble de la fondation	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF	Écart
État des réserves pour fluctuation des cours au 1.1	524'200'708.15	557'331'617.89	-5.9%
Modification au profit/à la charge du compte d'exploitation	-459'677'875.59	-33'130'909.74	-----
Réserves pour fluctuation des cours selon bilan	80'520'716.56	524'200'708.15	-84.6%
Objectif des réserves pour fluct. cours (montant)	793'493'400.38	606'693'926.18	30.8%
Déficit des réserves pour fluctuation des cours	-712'972'683.82	-82'493'218.03	764.3%

632 Prévoyance LPP

LPP	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF	Écart
État des réserves pour fluctuation des cours au 1.1	121'430'576.33	101'998'043.33	19.1%
Affectation au profit/à la charge du compte d'exploitation	-98'010'343.77	19'432'533.00	-604.4%
Réserves pour fluctuation des cours selon bilan	23'420'232.56	121'430'576.33	80.7%
Objectif des réserves pour fluct. cours (montant)	149'331'947.40	123'469'412.78	20.9%
Déficit des réserves pour fluctuation des cours	-125'911'714.84	-2'038'836.45	-----
Rendement théorique	3.00%	2.60%	15.4%
Perspective de rendement	5.50%	4.10%	34.1%
Objectif des réserves pour fluctuation des cours*	15.50%	14.00%	10.7%

* Selon la stratégie de placement 2006/2007 ou 2008, en pourcentage des capitaux de prévoyance et des réserves techniques

633 Comptes de libre passage

CLP	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF	Écart
État des réserves pour fluctuation des cours au 1.1	361'667'531.82	415'818'174.56	-13.0%
Modification au profit/à la charge du compte d'exploitation	-361'667'531.82	-54'150'642.74	567.9%
Réserves pour fluctuation des cours selon bilan	0.00	361'667'531.82	-100.0%
Objectif des réserves pour fluct. cours (montant)	587'060'968.98	442'121'913.40	32.8%
Déficit des réserves pour fluctuation des cours	-587'060'968.98	-80'454'381.58	629.7%
Rendement théorique	2.50%	1.75%	42.9%
Perspective de rendement	5.50%	4.10%	34.1%
Objectif des réserves pour fluctuation des cours*	14.70%	12.00%	22.5%

* Selon la stratégie de placement 2006/2007 ou 2008, en pourcentage des « Capitaux de prévoyance et des Réserves techniques »

634 Assurance pour les risques des personnes au chômage

AC	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF	Écart
État des réserves pour fluctuation des cours au 1.1	41'102'600.00	39'515'400.00	4.0%
Affectation à la charge du compte d'exploitation	15'997'884.00	1'587'200.00	907.9%
Réserves pour fluctuation des cours selon bilan	57'100'484.00	41'102'600.00	38.9%
Objectif des réserves pour fluct. cours (montant)	57'100'484.00	41'102'600.00	38.9%
Déficit des réserves pour fluctuation des cours	0.00	0.00	p.ind.
Rendement théorique	2.70%	2.30%	17.4%
Perspective de rendement	6.40%	4.90%	30.6%
Objectif des réserves pour fluctuation des cours*	23.80%	20.00%	19.0%

* Selon la stratégie de placement 2006/2007 ou 2008, en pourcentage des « Capitaux de prévoyance et des Réserves techniques »

64 Représentation du placement de la fortune par catégories

641 Placement de la fortune par catégories : ensemble de la fondation

Le Conseil de fondation a fixé une **stratégie de placement** différente pour chaque branche. Les valeurs visées de cette stratégie découlent de la structure des engagements (rendements théoriques) et de la capacité face aux risques (réserves disponibles pour fluctuation des cours). Des écarts sont permis dans les limites de fourchettes définies.

Du fait de la capacité réduite face au risque, à l'époque, et de l'incertitude des marchés financiers, le Conseil de fondation a choisi, au début de l'autonomie (1^{er} janvier 2004), une stratégie de placement plutôt conservatrice (part de plus de 72% d'obligations). Par la suite, la capacité de la fondation face aux risques n'a cessé de s'améliorer. Le Conseil de fondation a adapté la stratégie à la capacité face aux risques, le 15 novembre 2005 et le 1^{er} décembre 2006, en particulier pour les branches LPP et comptes de libre passage. La part des obligations a été nettement réduite au profit des actions et la diversification s'est considérablement améliorée. Cette tendance s'est poursuivie avec la mise en vigueur, au 1^{er} octobre 2008, de la stratégie de placement suivante.

Stratégie de placement 2008/2009	LPP	CLP	AC
- Liquidités	2.0%	2.0%	2.0%
- Obligations CHF	30.0%	30.0%	21.0%
- Obligations devises	18.0%	18.0%	10.0%
- Emprunts convertibles suisses	0.0%	0.0%	0.0%
- Actions suisses	8.0%	8.0%	10.0%
- Actions étrangères	20.0%	20.0%	35.0%
- Valeurs immobilières/hypothèques	12.0%	12.0%	12.0%
- Hedge funds	5.0%	5.0%	5.0%
- Matières premières	5.0%	5.0%	5.0%

Les importants mouvements des marchés financiers ont aussi exigé en 2008 une exceptionnelle faculté d'adaptation :

- l'entrée en vigueur de la stratégie de placement 2008/2009 a été repoussée.
- l'ancienne politique des fourchettes étroites a été abandonnée au profit de la garantie de la fortune. Les fourchettes ont été élargies plusieurs fois en cours d'année, parfois après coup, de sorte qu'elles n'ont pas toujours été respectées, tant pendant l'année qu'au 31 décembre 2008.

Pour la fin de l'année, les fourchettes des obligations en devises ont été dépassées. Si l'on considère cependant la garantie des devises qui les flanquait, une partie de cette catégorie de placements était de fait des obligations en francs suisses. Dans le segment des actions étrangères, on est tombé légèrement en-deçà de la fourchette, mais pour les actions suisses, la part minimale séparée fixée par le Conseil de fondation de 10% d'actions a été respectée.

642 Placement de la fortune par catégories : prévoyance LPP

LPP	Stratégie	Fourchettes		Valeur marchande CHF	Quote- part effective
		Min.	Max.		
Pool liquidités	2.0%	0.0%	30.0%	187'222'477.64	23.4%
Pool obligations en CHF	30.0%	24.0%	36.0%	215'830'278.04	26.9%
Pool obligations en devises	18.0%	13.0%	23.0%	205'822'172.62	25.7%
Pool emprunts convertibles	0.0%	0.0%	4.0%	3'716'765.46	0.5%
Pool actions suisses	8.0%	2.0%	12.0%	29'018'913.07	3.6%
Pool actions étrangères	20.0%	8.0%	26.0%	60'342'542.49	7.5%
Pool valeurs immobilières/hypothèques	12.0%	9.0%	15.0%	74'340'265.15	9.3%
Pool hedge funds	5.0%	0.0%	7.0%	14'176'241.04	1.8%
Pool matières premières	5.0%	0.0%	7.0%	11'226'844.69	1.4%
Total des placements				801'696'500.20	100.0%

À la fin de l'année, les fourchettes suivantes n'étaient pas respectées:

- dépassement pour les obligations en devises
- non atteinte pour les actions étrangères

643 Placement de la fortune par catégories : comptes de libre passage

CLP	Stratégie	Fourchettes		Valeur marchande CHF	Quote- part effective
		Min.	Max.		
Pool liquidités	2.0%	0.0%	30.0%	900'028'782.49	23.7%
Pool obligations en CHF	30.0%	24.0%	36.0%	1'021'105'315.33	26.9%
Pool obligations en devises	18.0%	13.0%	23.0%	973'824'372.33	25.7%
Pool emprunts convertibles	0.0%	0.0%	4.0%	17'585'389.73	0.5%
Pool actions suisses	8.0%	2.0%	12.0%	137'299'192.36	3.6%
Pool actions étrangères	20.0%	8.0%	26.0%	271'292'724.41	7.2%
Pool valeurs immobilières/hypothèques	12.0%	9.0%	15.0%	351'731'242.94	9.3%
Pool hedge funds	5.0%	0.0%	7.0%	67'073'030.64	1.8%
Pool matières premières	5.0%	0.0%	7.0%	53'118'347.50	1.4%
Total des placements				3'793'058'397.73	100.0%

À la fin de l'année, les fourchettes suivantes n'étaient pas respectées :

- dépassement pour les obligations en devises
- non atteinte pour les actions étrangères

644 Placement de la fortune par catégories : assurance pour les risques des personnes au chômage

AC	Stratégie	Fourchettes		Valeur marchande CHF	Quote- part effective
		Min.	Max.		
Pool liquidités	2.0%	0.0%	30.0%	80'574'796.33	19.9%
Pool obligations en CHF	21.0%	16.0%	26.0%	98'456'297.58	24.3%
Pool obligations en devises	10.0%	5.0%	15.0%	71'792'894.01	17.7%
Pool emprunts convertibles	0.0%	0.0%	12.0%	5'645'047.79	1.4%
Pool actions suisses	10.0%	4.0%	14.0%	22'802'484.50	5.6%
Pool actions étrangères	35.0%	16.0%	43.0%	76'098'754.76	18.7%
Pool valeurs immobilières/hypothèques	12.0%	9.0%	15.0%	37'636'160.93	9.3%
Pool hedge funds	5.0%	0.0%	7.0%	7'176'989.33	1.8%
Pool matières premières	5.0%	0.0%	7.0%	5'683'801.81	1.4%
Total des placements				405'867'227.04	100.0%

À la fin de l'année, la fourchette suivante était violée :

- dépassement pour les obligations en devises

65 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Dans l'année sous revue, il a été effectué des opérations à terme sur les devises, ainsi que des opérations de SWAP et de futures. Le recours à ces instruments s'est fait dans le cadre des prescriptions de l'art. 56a OPP2.

651 Opérations à terme sur les devises

Les opérations à terme sur les devises ont servi à garantir les devises et étaient couvertes par des valeurs de base. Le comité de placement a décidé de garantir systématiquement le risque de change pour le dollar américain (USD), l'euro (EUR), le yen (JPY) et la livre britannique (GBP). Les autres devises n'ont pas été garanties. La garantie s'est effectuée par des forwards à un à trois mois par catégorie de placements. Le résultat des opérations à terme sur les devises a été classé selon les catégories de placements.

Au 31 décembre 2008, les expositions au risque de change étaient les suivantes :

	Devise	Valeur mar- chande sans garantie CHF	garantie CHF	Valeur mar- chande avec garantie CHF
CHF	Francs suisses	3'328'328'112	635'682'274	3'964'010'386
AUD	Dollars australiens	16'877'663		16'877'663
CAD	Dollars canadiens	13'330'847		13'330'847
DKR	Couronnes danoises	1'507'186		1'507'186
EUR	Euros	1'329'639'252	-354'477'600	975'161'652
GBP	Livres britanniques	29'919'340	-6'113'939	23'805'401
HKD	Dollars de Hong Kong	5'861'788		5'861'788
NKR	Couronnes norvégiennes	4'730'405		4'730'405
NZD	Dollars néo-zélandais	272'675		272'675
SGD	Dollars de Singapour	3'022'320		3'022'320
SKR	Couronnes suédoises	3'270'351		3'270'351
USD	Dollars américains	255'913'143	-223'446'197	32'466'946
JPY	Yens japonais	68'665'073	-35'585'794	33'079'279
	Divers	842'739		842'739
	Total des placements*	5'062'180'894	16'058'744	5'078'239'638
	Total des postes en devises	1'733'852'782	-619'623'530	1'114'229'252

* Placements selon bilan (5 000,62 millions de francs), plus liquidités (77,62 millions), total 5 078,24 millions

Au 31 décembre 2008, la fondation a garanti une part de 26,7% (2007: 22,7%) de ses engagements en EUR, 87,3% (2007: 91,5%) des engagements en USD, 51,8% (2007: 72,5%) des engagements en JPY et 20,4% (2007: 0,0%) des engagements en GBP. Les engagements en hedge funds ont été garantis à 100%. Les investissements en obligations en devises, actions étrangères et valeurs immobilières étrangères ont été partiellement garantis.

La valeur marchande des contrats à terme en devises en cours s'élevait à CHF 116 058 744.

Ensemble de la fondation	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF	Écart
USD			
Avoir (montant garanti)	225'344'200	391'180'812	-42.4%
Engagement	223'446'197	383'045'083	-41.7%
Valeur de l'engagement	1'898'003	8'135'729	-76.7%
EUR			
Avoir (montant garanti)	367'694'100	1'385'419'000	-73.5%
Engagement	354'477'600	1'385'654'000	-74.4%
Valeur de l'engagement	13'216'500	-235'000	-----
JPY			
Avoir (montant garanti)	36'175'974	142'811'429	-74.7%
Engagement	35'585'794	142'281'068	-75.0%
Valeur de l'engagement	590'180	530'361	11.3%
GBP			
Avoir (montant garanti)	6'468'000	0	p.ind.
Engagement	6'113'939	0	p.ind.
Valeur de l'engagement	354'061	0	p.ind.
Total			
Avoir (montant garanti)	635'682'274	1'919'411'241	-66.9%
Engagement	619'523'530	1'910'980'151	-67.6%
Valeur de l'engagement	16'058'744	8'431'090	90.5%

652 Swaps

Les swaps ont servi à contrôler le risque sur les intérêts. La valeur nominale des swaps était toujours entièrement couverte par des floating rate notes (FRN) ou d'autres placements liquides. Au 31 décembre 2008, les postes en swaps ouverts étaient les suivants :

	Ensemble de la fondation	Valeur mar- chande swap CHF	Valeur nominale swap CHF	Valeur nomi- nale couverture CHF
CHF	Obligations CHF : taux fixe	-20'290'447	274'000'000	1'160'165'000
	Obligations CHF : taux variable	7'682'690	100'000'000	213'000'000
EUR	Obligations EUR : taux variable	2'948'418	72'000'000	252'000'000
	Total	-9'659'339	446'000'000	1'625'165'000

Le résultat des swaps a été classé dans les catégories de placements respectives.

653 Futures

Pour contrôler le risque sur les intérêts, les gérants de portefeuilles ont aussi utilisé des futures dans le courant de l'année. Au 31 décembre 2008, en revanche, il n'y avait plus de positions ouvertes dans les futures.

66 Valeur marchande et partenaires contractuels des titres sous prêt

Le prêt de titres a été pratiqué par Pictet, Credit Suisse, la Banque cantonale zurichoise, UBS et State Street Global Advisors, selon les termes du mandat. Ces cinq banques ont parfois joué le rôle de principal, parfois celui d'agent.

Titres prêtés	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF	Écart
Pictet actions suisses	165'996.00	4'632'487.04	-96.4%
Pictet actions Amérique du Nord	0.00	6'680'844.68	-100.0%
Pictet actions Europe	0.00	65'406'790.72	-100.0%
Pictet actions Pacifique	0.00	22'783'830.65	-100.0%
Pictet actions Japon	0.00	14'581'275.35	-100.0%
CS obligations EUR	653'614'056.00	617'337'597.00	5.9%
ZKB obligations CHF	34'236'795.00	30'414'969.00	12.6%
ZKB obligations EUR	16'089'733.00	53'318'065.00	-69.8%
UBS obligations CHF (I)	755'095'596.66	544'073'241.80	38.8%
UBS obligations CHF (II)	120'351'495.15	76'085'602.30	58.2%
UBS obligations EUR	91'829'481.82	85'489'578.49	7.4%
SSGA actions Europe	2'452'127.06	52'679'815.00	-95.3%
SSGA actions Amérique du Nord	3'377'435.62	88'185'735.00	-96.2%
SSGA actions Pacifique	3'005'515.86	47'253'483.00	-93.6%
Total	1'680'218'232.17	1'708'923'315.03	-1.7%

Les opérations de prêt de titres s'effectuent selon les termes du mandat. Le volume des prêts a légèrement diminué par rapport à l'année précédente. Mais, suite à la crise financière – la demande de prêt a fortement augmenté –, les recettes ont nettement grossi.

Ensemble de la fondation	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF	Écart
Titres prêtés	1'680'218'232	1'708'923'315	-1.7%
Recettes de prêts de titres	1'025'887	706'113	45.3%

67 Explications sur le résultat net du placement de la fortune

671 Résultat des placements : ensemble de la fondation

Le résultat comprend les produits directs (intérêts et dividendes), ainsi que les modifications de cours réalisées et non réalisées sur les placements.

Les rendements indiqués ci-dessous reposent sur le capital investi moyen (somme des 365 valeurs journalières divisée par 365). Ils ne prennent pas en compte le moment des afflux et reflux de capitaux et ne constituent donc qu'une approche de la performance de la fortune.

Évolution du rendement brut ensemble de la fondation	2008 en pourcentage	2007 en pourcentage	Écart
prévoyance LPP	-12.7%	0.5%	-----
comptes de libre passage	-12.0%	0.2%	-----
assurance pour les risques des personnes au chômage	-22.0%	-0.4%	-----
Total	-13.0%	0.2%	-----

La différence de rendement entre la branche prévoyance LPP et la branche comptes de libre passage s'explique essentiellement par le contrôle tactique de la garantie des devises au début de l'année. C'est ainsi que les positions en devises de la branche LPP ont bénéficié d'une garantie renforcée, ce qui s'est révélé avantageux au moment où les cours baissaient.

La forte baisse de l'assurance pour les risques des personnes au chômage découle de la stratégie de placement choisie et de la capacité de risque. La stratégie de placement prévoyait une part d'actions de 45% (contre 28% pour les autres branches). En raison de la bonne capacité de risque financière (au 13 décembre 2007, le degré de couverture s'établissait à 241,7%), la réduction de la part d'actions a été introduite plus tard.

Ensemble de la fondation 2008	Produit des placements CHF	Capital investi moyen CHF	Rendement en %
Pool liquidités	19'377'741.81	771'271'250.51	2.5%
Pool obligations en CHF	-19'268'159.30	1'376'908'303.28	-1.4%
Pool obligations en devises	-34'509'292.09	1'326'497'004.27	-2.6%
Pool emprunts convertibles	-21'999'043.78	95'400'535.84	-23.1%
Pool actions suisses	-116'510'188.82	277'821'376.78	-41.9%
Pool actions étrangères	-440'789'200.55	763'041'787.69	-57.8%
Pool valeurs immobilières/hypothèques	-54'842'224.29	536'229'100.29	-10.2%
Pool hedge funds	-5'139'694.14	13'875'715.79	-37.0%
Pool matières premières	44'652.38	10'901'657.33	0.4%
Total des placements	-673'635'408.78	5'171'946'731.79	-13.0%

672 Résultat du placement de la fortune : prévoyance LPP

LPP (2008)	Produit des placements CHF	Capital investi moyen CHF	Rendement en %
Pool liquidités	3'006'452.90	121'137'351.54	2.5%
Pool obligations en CHF	-3'504'032.24	229'610'923.13	-1.5%
Pool obligations en devises	-5'841'639.41	224'596'031.99	-2.6%
Pool emprunts convertibles	-3'210'018.19	11'913'442.63	-26.9%
Pool actions suisses	-17'823'995.12	43'600'425.09	-40.9%
Pool actions étrangères	-69'674'464.79	118'468'563.05	-58.8%
Pool valeurs immobilières/hypothèques	-9'003'074.29	88'069'484.08	-10.2%
Pool hedge funds	-914'363.93	2'178'157.11	-42.0%
Pool matières premières	7'211.52	962'309.71	0.7%
Total des placements	-106'957'923.55	840'536'688.33	-12.7%

673 Résultat du placement de la fortune : comptes de libre passage

CLP 2008	Produit des placements CHF	Capital investi moyen CHF	Rendement en %
Pool liquidités	14'926'714.30	591'419'759.63	2.5%
Pool obligations en CHF	-14'555'890.57	1'050'147'997.88	-1.4%
Pool obligations en devises	-26'621'961.50	1'023'452'074.73	-2.6%
Pool emprunts convertibles	-9'674'947.47	48'393'255.02	-20.0%
Pool actions suisses	-85'265'025.33	201'700'947.25	-42.3%
Pool actions étrangères	-298'427'679.65	531'256'469.76	-56.2%
Pool valeurs immobilières/hypothèques	-40'906'966.62	399'109'969.68	-10.2%
Pool hedge funds	-3'767'594.40	10'577'105.51	-35.6%
Pool matières premières	33'776.97	9'450'435.36	0.4%
Total des placements	-464'259'574.27	3'865'508'014.82	-12.0%

674 Résultat du placement de la fortune : assurance pour les risques des personnes au chômage

AC 2008	Produit des placements CHF	Capital investi moyen CHF	Rendement en %
Pool liquidités	1'444'574.61	58'714'139.34	2.5%
Pool obligations en CHF	-1'208'236.49	97'149'382.27	-1.2%
Pool obligations en devises	-2'045'691.18	78'448'897.56	-2.6%
Pool emprunts convertibles	-9'114'078.12	35'093'838.19	-26.0%
Pool actions suisses	-13'421'168.37	32'520'004.43	-41.3%
Pool actions étrangères	-72'687'056.11	113'316'754.89	-64.1%
Pool valeurs immobilières/hypothèques	-4'932'183.38	49'049'646.53	-10.1%
Pool hedge funds	-457'735.81	1'120'453.17	-40.9%
Pool matières premières	3'663.89	488'912.27	0.7%
Total des placements	-102'417'910.96	465'902'028.64	-22.0%

675 Résultat total selon mesure de la performance

L'ensemble du portefeuille est constamment surveillé par le contrôleur des investissements et la performance obtenue, comparée à celle du benchmark. La mesure de la performance s'effectue selon la méthode TWR⁵ habituelle et a donné les résultats suivants :

Catégorie de placements	Part			Performance 2008	
	mio. CHF	Portefeuille	Stratégie	Portefeuille	Indice
Liquidités	1'245.5	24.5%	2.0%	2.3%	2.7%
Obligations CHF	1'335.4	26.3%	29.2%	-1.6%	4.1%
Obligations devises	1'251.4	24.7%	17.2%	-2.5%	-0.6%
Emprunts convertibles	27.0	0.5%	0.0%	-20.4%	-15.1%
Actions suisses	189.1	3.7%	8.2%	-35.2%	-34.0%
Actions étrangères	407.7	8.0%	21.4%	-48.5%	-42.2%
Valeurs immobilières/hypothèques	463.7	9.2%	12.0%	-9.6%	-25.3%
Hedge funds	88.4	1.7%	5.0%	-4.3%	-13.8%
Matières premières	70.0	1.4%	5.0%	0.1%	-30.2%
Total*	5'078.2	100.0%	100.0%	-12.2%	-17.8%

* Placements selon bilan (5 000,6 millions de francs), plus liquidités (77,6 millions de francs)

La performance de -12,2% a pu dépasser nettement l'indice (-17,8%) grâce aux bons résultats de la garantie des devises et à la réduction de la part d'actions en temps opportun. Les asset managers sont presque tous restés en-deçà du benchmark.

68 Placement de la fortune géré directement par la direction

La gestion des liquidités s'est faite en deux étapes. Les différents gérants de fortune contrôlent les liquidités dans le cadre de leur mandat. La direction contrôle les liquidités opérationnelles. Cela comprend la gestion des comptes de chèques postaux et un compte de liquidités auprès du Credit Suisse servant de compte de transfert entre la direction et les gérants de fortune.

La direction transmet périodiquement les liquidités excédentaires aux gérants de fortune selon les indications du comité de placement. Entre les différents versements, l'argent éventuellement excédentaire est placé comme dépôt à terme auprès du Credit Suisse.

Dans l'année sous revue, les liquidités ont été progressivement augmentées à près du cinquième de la fortune totale. Les exigences en matière de gestion des liquidités ont donc fortement augmenté et les liquidités ont donc du être réparties entre plusieurs établissements, pour des raisons de sécurité (risque de contrepartie) (voir point 62).

⁵ TWR = Time Weighted Return

69 Explication des placements auprès de l'employeur et de la réserve de cotisations patronales

Ce chapitre n'est significatif que pour la branche prévoyance LPP.

Il n'est pas fait de placements auprès d'employeurs affiliés. La nature des opérations fait cependant qu'à cause des importantes cotisations en souffrance de 115,34 millions de francs (année précédente 111,76 millions) ou un peu plus de 76% (année précédente 70%) d'une année de cotisations sont placés *de facto* auprès des employeurs. Si les sommes en souffrance ne peuvent être récupérées par encaissement, le Fonds de garantie assure la couverture.

LPP	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF	Écart
Total des cotisations en souffrance	115'338'021.14	111'764'470.54	3.2%
Intérêts sur les cotisations en souffrance	7'598'918.86	7'971'219.50	-4.7%
Cotisations des salariés et des employeurs	151'161'596.25	159'323'139.00	-5.1%
Part des impayés dans les cotisations annuelles	76.30%	70.15%	8.8%

Les réserves de cotisations patronales sont affectées aux différentes affiliations. Il s'agit exclusivement de réserves de cotisations patronales sans renonciation d'utilisation.

LPP	2008 CHF	2007 CHF	Écart
État des réserves de cotisations patronales au 1.1	400'307.35	342'701.20	16.8%
Affectation	49'029.85	61'153.60	-19.8%
Utilisation	-259'827.65	-7'852.90	-----
Intérêts (2,0%, année précédente 1,5%)	7'079.25	4'305.45	64.4%
Total des réserves de cotisations patronales	196'588.80	400'307.35	-50.9%

7 Explication d'autres postes des bilans et des comptes d'exploitation

71 Autres créances

711 Prévoyance LPP

LPP	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF	Écart
Avoirs auprès de tiers	139'002.77	125'436.00	10.8%
Avoirs auprès d'autres branches	35'044'196.04	27'601'256.70	27.0%
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	10'764.46	0.00	p.ind.
Parts du pool impôts anticipés	9'460'948.96	6'075'511.24	55.7%
Avoirs auprès du Fonds de garantie	7'162'240.60	6'893'888.85	3.9%
Avoirs auprès de bénéficiaires	145'265.20	549'979.25	-73.6%
Total des autres créances	51'962'418.03	41'246'072.04	26.0%

712 Comptes de libre passage

CLP	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF	Écart
Avoirs auprès de tiers	10'042.95	98'055.80	-89.8%
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	144'219.40	178'427.70	-19.2%
Parts du pool impôts anticipés	-4'514'006.08	-6'644'864.48	-32.1%
Avoirs auprès de bénéficiaires	62'474.15	1'096.00	-----
Total des autres créances	-4'297'269.58	-6'367'284.98	-32.5%

713 Assurance pour les risques des personnes au chômage

AC	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF	Écart
Avoirs auprès de tiers	165'124.27	60'122.45	174.6%
Avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions	1'703.60	0.00	p.ind.
Parts du pool impôts anticipés	6'503'994.51	4'832'503.10	34.6%
Avoirs auprès de bénéficiaires	55'059.80	46'472.20	18.5%
Total des autres créances	6'725'882.18	4'939'097.75	36.2%

714 Contrôle de réaffiliation

CR	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF	Écart
Avoirs auprès du Fonds de garantie	74'366.55	69'969.40	6.3%
Total des autres créances	74'366.55	69'969.40	6.3%

72 Autres engagements

721 Prévoyance LPP

LPP	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF	Écart
CLP reçus (pas encore traités)	7'995'311.87	15'278'868.24	-47.7%
Engagements auprès d'autres branches	654'344.85	-10.00	-----
Impôt à la source et impôt anticipé	67'500.80	96'231.07	-29.9%
Compte courant Fonds de garantie (déficit né de l'application de la prévoyance LPP)	17'822.17	1'947'082.85	-99.1%
Cotisations payées d'avance par les entreprises	10'043'385.96	10'341'571.33	-2.9%
Autres engagements	5'885'377.08	111'015.40	-----
Total des autres engagements	24'663'722.73	27'774'758.89	-11.2%

722 Comptes de libre passage

CLP	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF	Écart
CLP reçus (pas encore traités)	276'639.95	5'640'333.55	-95.1%
Engagements auprès d'autres branches	8'983'949.07	9'132'372.52	-1.6%
Impôt à la source et impôt anticipé	0.00	200'436.10	-100.0%
Engagements à l'égard de tiers	2'768'157.73	50'788.45	-----
Total des autres engagements	12'028'746.75	15'023'930.62	-19.9%

723 Assurance pour les risques des personnes au chômage

AC	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF	Écart
Engagements auprès d'autres branches	25'980'287.57	18'408'354.63	41.1%
Impôt à la source et impôt anticipé	4'631.40	11'829.30	-60.8%
Engagements à l'égard de tiers	372'557.02	17'978.20	-----
Total des autres engagements	26'357'475.99	18'438'162.13	43.0%

724 Contrôle de réaffiliation

CR	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF	Écart
Engagements auprès d'autres branches	79'969.40	60'539.55	32.1%
Engagements à l'égard de tiers	12'381.87	19'429.85	-36.3%
Total des autres engagements	92'351.27	79'969.40	15.5%

73 Réserves non techniques

731 Prévoyance LPP

LPP	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF	Écart
Réserve pour mesures spéciales	4550.90	105'080.00	-95.7%
Réserve pour structure d'âge défavorable	1'705'339.70	707'673.70	141.0%
Réserve pour cotisations au Fonds de garantie	738'502.00	776'509.00	-4.9%
Réserve indemnité employeurs art. 12	323'123.60	239'779.20	34.8%
Du croire sur remboursement	72'632.60	274'989.65	-73.6%
Du croire sur cas d'insolvabilité	339'670.65	292'569.85	16.1%
Total des réserves non techniques	3'183'819.45	2'396'601.40	32.8%

732 Comptes de libre passage

CLP	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF	Écart
Autres réserves non techniques	31'237.08	548.00	-----
Total des réserves non techniques	31'237.08	548.00	-----

733 Assurance pour les risques des personnes au chômage

AC	31.12.2008 CHF	31.12.2007 CHF	Écart
Du croire sur remboursement	27'529.90	23'236.10	18.5%
Total des réserves non techniques	27'529.90	23'236.10	18.5%

74 Autres recettes

741 Prévoyance LPP

LPP	2008 CHF	2007 CHF	Écart
Indemnités reçues du Fonds pour insolvabilités	19'200'409.76	13'334'890.20	44.0%
Indemnités reçues du Fonds pour insolvabilités	18'974'685.90	13'100'065.15	44.8%
Trop-perçu indemnité du Fonds de garantie pour saisies d'insolvabilité	225'723.86	234'825.05	-3.9%
Trop-perçu compensation structure d'âge Fonds de garantie	9'836.85	0.00	p.ind.
Gain sur les contributions du Fonds (≠ cotisations/primes FG)	73'478.00	988.00	----
Dédommagement de la perte pour application LPP par le Fonds de garantie	1'982'177.83	52'917.15	----
Total recettes transactions avec le Fonds de garantie	21'265'902.44	13'388'795.35	58.8%
Réception tardive du dividende de faillite	1'762'016.94	1'203'667.66	46.4%
Commission de traitement impôt à la source	21'289.62	32'313.58	-34.1%
Gains de liquidation	1'023'260.40	599'462.50	70.7%
Divers/autres recettes	73'358.15	69'695.63	5.3%
Indemnisations des parties en faveur de la fondation	3'668.65	7'285.00	-49.6%
Surindemnisation des prestations	40'740.80	0.00	na
Passifs transitoires prestations	0.00	8'942.90	-100%
Divers/autres recettes	28'948.70	53'467.73	-45.9%
Total des recettes diverses	2'879'925.11	1'905'139.37	51.2%
Total des autres recettes	24'145'827.55	15'293'934.72	57.9%

742 Comptes de libre passage

CLP	2008 CHF	2007 CHF	Écart
Commission de traitement impôt à la source	93'749.35	144'908.60	-35.3%
Divers/autres recettes	2'400'000.00	319.40	----
Total des recettes diverses	2'493'749.35	145'228.00	----
Total des autres recettes	2'493'749.35	145'228.00	-----

Le contrat avec Swiss Life Pension Services prévoyait qu'à l'échéance de la pleine durée du contrat de cinq ans, il serait versé un rabais unique de frais administratifs. Ce rabais de frais administratifs de 2,4 millions de francs environ a été comptabilisé sous "autres recettes".

743 Assurance pour les risques des personnes au chômage

AC	2008 CHF	2007 CHF	Écart
Réception tardive du dividende de faillite	5'485.85	10'206.05	-46.2%
Commission de traitement impôt à la source	908.95	166.40	446.2%
Gains de liquidation	218'347.70	232'029.70	-5.9%
Divers/autres recettes	-417.87	21'476.70	-101.9%
Total des recettes diverses	224'324.63	263'878.85	-15.0%
Total des autres recettes	224'324.63	263'878.85	-15.0%

75 Autres dépenses

751 Prévoyance LPP

LPP	2008 CHF	2007 CHF	Écart
Dividende de faillite tardif dans le Fonds de garantie	1'762'016.94	1'203'667.66	46.4%
Dépenses pour insolvabilités	20'207'492.45	14'326'661.28	41.0%
Indemnité art. 12 LPP AV au FG	15'824.00	37'169.00	-57.4%
Crédit compensation de la structure d'âge FG aux AV	1'186'737.00	1'131'790.00	4.9%
Amortissement de l'indemnité AV art. 12 LPP	39'667.00	177'218.00	-77.6%
Total dépenses transactions avec le Fonds de garantie	23'211'737.39	16'876'505.94	37.5%
Amortissement de cotisations non récupérables	32'008.19	-363'977.65	-108.8%
Frais de chèques postaux	43'661.75	40'892.10	6.8%
Paiement cotisation par la réserve de contributions patronales	8'598.25	7'852.90	9.5%
Frais généraux	-330.30	12'142.95	-102.7%
Autres dépenses	76'492.92	11'156.50	585.6%
Total dépenses diverses	160'430.81	-291'933.20	-155.0%
Total des autres dépenses	23'372'168.20	16'584'572.74	40.9%

752 Comptes de libre passage

CLP	2008 CHF	2007 CHF	Écart
Amortissement de cotisations non récupérables	5'600.20	2'323.15	141.1%
Frais de chèques postaux	6'761.80	40'673.95	-83.4%
Total dépenses diverses	12'362.05	42'997.10	-71.2%
Total des autres dépenses	12'362.05	42'997.10	-71.2%

753 Assurance pour les risques des personnes au chômage

AC	2008 CHF	2007 CHF	Écart
Amortissement de prestations non récupérables	37'638.50	-5'007.90	-851.6%
Frais de chèques postaux	0.00	34.00	-100.0%
Frais généraux	455.00	1'118.50	-59.3%
Autres dépenses	0.00	66'717.30	-100.0%
Total dépenses diverses	38'093.50	62'861.90	-39.4%
Total des autres dépenses	38'093.50	62'861.90	-39.4%

76 Frais administratifs

761 Frais administratifs du placement de la fortune (ensemble de la fondation)

Les frais administratifs se réfèrent aux dépenses effectivement encourues. Les frais pour placements indirects ne sont pris en compte qu'en partie. Les frais de mandats comportent les frais de transaction, les droits de dépôt et les taxes de management, mais aussi la T.V.A. et les droits de timbre.

Le total des frais d'administration de la fortune s'est élevé à 6,95 millions de francs (2007: 6,56 millions), soit 13,44 points de base du capital investi moyen (2007: 12,39). L'accroissement est dû aux frais de mandats. Les dépenses d'overhead ont légèrement reculé.

Ensemble de la fondation : frais admin. placement fortune	2008 CHF	2007 CHF	Écart
Frais de mandats	5'726'059.28	5'230'100.44	9.5%
Liquidités	226'330.95	52'573.19	330.5%
Obligations CHF	1'575'918.47	1'234'906.45	27.6%
Obligations devises	670'770.03	732'030.12	-8.4%
Emprunts convertibles	194'462.84	66'297.88	193.3%
Actions CH	332'023.31	305'641.27	8.6%
Actions étrangères	2'124'151.60	2'234'585.97	-4.9%
Matières premières	1'774.38	-	p.ind.
Hedge funds	143'880.86	-	p.ind.
Valeurs immobilières/hypothèques	456'746.84	604'065.56	-24.4%
Overhead	1'227'102.25	1'330'173.45	-7.7%
Contrôle des investissements/comptabilité titres	632'822.00	705'029.80	-10.2%
Révision	26'696.55	41'788.65	-36.1%
Comité de placement	54'578.95	24'949.60	118.8%
Conseils juridiques	16'739.70	10'780.55	55.3%
Direction	227'265.05	301'041.85	-24.5%
Investment advisory	269'000.00	246'583.00	9.1%
Total des frais de placement de la fortune	6'953'161.53	6'560'273.89	6.0%

Frais administratifs de placement de la fortune	2008 Points de base	2007 Points de base	Écart
Frais de mandats	11.07	9.88	12.1%
Liquidités	2.93	4.32	-32.1%
Obligations CHF	11.45	8.15	40.4%
Obligations devises	5.06	5.44	-7.0%
Emprunts convertibles	20.38	4.99	308.7%
Actions CH	11.95	7.89	51.4%
Actions étrangères	27.84	20.02	39.1%
Matières premières	1.63	-	p.ind.
Hedge funds	103.69	-	p.ind.
Valeurs immobilières/hypothèques	8.52	8.95	-4.9%
Overhead	2.37	2.51	-5.6%
Contrôle des investissements	1.22	1.33	-8.1%
Révision	0.05	0.08	-34.6%
Comité de placement	0.11	0.05	123.9%
Conseils juridiques	0.03	0.02	58.9%
Direction	0.44	0.57	-22.7%
Investment advisory	0.52	0.47	11.7%
Total des frais de placement de la fortune	13.44	12.39	8.5%

762 Dépenses administratives ensemble de la fondation

Les dépenses administratives (sans dépenses pour les placements et sans investissements) ont augmenté de 22,5% pour atteindre 36,90 millions de francs. Dans les organes d'exécution, l'accroissement modéré des effectifs a fait augmenter les dépenses de 7,5% pour un total de 28,86 millions de francs. A la fondation, les frais administratifs ont presque doublé à 8,04 millions de francs. Cet accroissement est dû aux frais des projets (total 6,22 millions de francs).

Ensemble de la fondation	2008 CHF	2007 CHF	Écart
Frais administratifs organes d'exécution	28'861'548.15	26'854'068.60	7.5%
Frais administratifs de la fondation	8'039'399.98	3'280'597.37	145.1%
Direction	1'114'919.30	1'993'793.95	-44.1%
Conseil de fondation	89'049.90	112'274.80	-20.7%
Autres dépenses de la fondation	60'304.20	207'608.82	-71.0%
Frais des projets	6'217'282.18	0.00	p.ind.
Révision	306'100.05	474'437.20	-35.5%
Expert	163'659.60	182'543.40	-10.3%
Autres honoraires	88'084.75	309'939.20	-71.6%
Total des frais administratifs	36'900'948.13	30'134'665.97	22.5%

Les frais des projets ont concerné le projet Intégration (4,5 millions de francs), le coût d'apurement des données (1,6 million de francs) et divers plus petits projets (0,1 million de francs).

Coût des projets par branche	LPP CHF	AC CHF	CLP CHF	CR CHF	Total CHF
Projet Intégration	2'723'941.52	386'070.56	1'305'409.61	45'453.19	4'460'874.88
Apurement des données KOFA	0.00	0.00	1'637'097.00	0.00	1'637'097.00
Autres projets	83'517.15	11'931.05	17'896.54	5'965.55	119'310.30
TOTAL	2'807'458.67	398'001.61	2'960'403.15	51'418.75	6'217'282.18

763 Dépenses administratives prévoyance LPP

Les frais administratifs ont augmenté de 9,9%, pour atteindre 24,88 millions de francs. Ceux des agences ont pratiquement stagné. À la fondation, les frais administratifs ont augmenté de 88,1% pour atteindre 3,96 millions de francs, surtout en raison du projet Intégration.

LPP	2008 CHF	2007 CHF	Écart
Frais administratifs organes d'exécution	20'922'733.00	20'538'071.90	1.9%
Dépenses administratives organes d'exécution	20'922'733.00	20'172'071.90	3.7%
Frais pour insolvabilité	0.00	366'000.00	-100.0%
Frais administratifs de la fondation	3'961'423.98	2'105'677.05	88.1%
Direction	602'099.75	1'194'132.55	-49.6%
Conseil de fondation	62'334.90	78'592.20	-20.7%
Autres dépenses de la fondation	47'023.35	145'326.05	-67.6%
Frais des projets	2'807'458.68	0.00	p.ind.
Révision	246'021.70	344'533.80	-28.6%
Expert	114'561.70	127'780.40	-10.3%
Autres honoraires	81'923.90	215'312.05	-62.0%
Total des frais administratifs	24'884'156.98	22'643'748.95	9.9%

Les frais par personne assurée (actifs et rentiers, état au 31 décembre 2008) ont augmenté de 15,5% pour atteindre CHF 749 (2007: CHF 649).

Abstraction faite du coût du projet Intégration, les frais par personne assurée (actifs et rentiers) ont augmenté de 2,9% à CHF 667. Cela s'explique par un effet « statistique » : en vue d'un report du portefeuille au 1^{er} janvier 2009, il a été fait un premier pas en vue de l'apurement des effectifs d'assurés. Dès lors, le nombre des assurés actifs a diminué quoique les effectifs aient en réalité augmenté.

LPP	2008 CHF	2007 CHF	Écart
Total des frais administratifs	24'884'156.98	22'643'748.95	9.9%
Frais administratifs projet Intégration	2'723'941.52	0.00	p.ind.
Frais administratifs sans projet Intégration	22'160'215.46	22'643'748.95	-2.1%
Frais administratifs par assuré en CHF (sans projet Intégration)	667.38	648.58	2.9%

Dans l'année sous revue, les dépenses administratives n'ont plus pu être entièrement financées par les cotisations. Il en est résulté une perte voisine de 1,98 million de francs, supportée par le Fonds de garantie.

LPP	2008 CHF	2007 CHF	Écart
Cotisations ordinaires des assurés et employeurs	17'387'126.00	16'999'677.00	2.3%
Participations aux frais pour tâches admin. extraordinaires	5'514'853.15	5'591'154.80	-1.4%
Couverture du déficit par le Fonds de garantie	1'982'177.83	52'917.15	----
Total	24'884'156.98	22'643'748.95	9.9%

764 Dépenses administratives comptes de libre passage

Les frais administratifs ont augmenté de 68,1%, pour atteindre 10,30 millions de francs. Dans l'organe d'exécution, les dépenses ont augmenté de plus du quart à la suite du volume de travail (multiplication des cas traités, première expédition d'extraits de compte). À la fondation, les frais ont presque été multipliés par six, en raison du projet Intégration et du projet Apurement des données (2,96 millions de francs en total approximatif).

CLP	2008 CHF	2007 CHF	Écart
Frais administratifs organe d'exécution	7'057'575.50	5'551'864.80	27.1%
Frais administratifs de la fondation	3'245'962.35	578'269.81	461.3%
Direction	201'704.90	341'180.70	-40.9%
Conseil de fondation	13'357.50	22'454.95	-40.5%
Autres dépenses de la fondation	6'638.25	41'521.81	-84.0%
Frais des projets	2'960'403.15	0.00	p.ind.
Révision	50'048.40	82'459.65	-39.3%
Expert	8'183.00	36'508.70	-77.6%
Autres honoraires	5'627.15	54'144.00	-89.6%
Total des frais administratifs	10'303'537.85	6'130'134.61	68.1%

Les frais administratifs par compte se sont accrus de 54,3%, pour atteindre CHF 16,39 (2007: CHF 10,62).

Si l'on retire les frais du projet Intégration et de l'apurement des données, les frais par compte ont augmenté de 10,2% à CH 11,71. La hausse s'explique comme suit. Les avoirs de libre passage versés à l'institution supplétive sont majoritairement accompagnés de données incomplètes. Il manque souvent des indications légales (telles que l'avoir de vieillesse selon la LPP) et plus souvent encore, l'adresse du titulaire du compte. Pour améliorer cette situation, le projet Apurement des données a été lancé et, d'autre part, l'obtention des données complètes, en particulier l'adresse des titulaires, a été systématisée. C'est aussi la première fois qu'est intervenu un envoi en masse d'extraits de compte. D'où les frais courants plus élevés.

CLP	2008 CHF	2007 CHF	Écart
Total des frais administratifs	10'303'537.85	6'130'134.61	68.1%
Frais administratifs projet Intégration	1'305'409.61	0.00	p.ind.
Frais administratifs apurement des données CLP	1'637'097.00	0.00	p.ind.
Frais administratifs sans projets	7'361'031.24	6'130'134.61	20.1%
Frais administratifs par compte en CHF (sans les projets Intégration et Apurement des données)	11.71	10.62	10.2%

Les dépenses administratives ont été financées à plus de 57% par les assurés.

LPP : financement des frais administratifs	2008 CHF	2007 CHF	Écart
Contributions aux frais des assurés	5'920'854.00	4'966'638.00	19.2%
Financement par le produit du capital	4'382'683.85	1'163'496.61	276.7%
Total	10'303'537.85	6'130'134.61	68.1%

765 Dépenses administrative assurance pour les risques des personnes au chômage

Les frais administratifs ont augmenté dans l'ensemble de 34,1%, pour atteindre 1,44 million de francs. Dans les organes d'exécution, les dépenses ont augmenté de 15,3% à cause du volume de travail (nombre supérieur de cas d'assurance traités). À la fondation, l'accroissement est de 80,6%, en raison des quelque CHF 400 000 du projet Intégration.

AC	2008 CHF	2007 CHF	Écart
Frais administratifs organes d'exécution	881'239.65	764'131.90	15.3%
Frais administratifs de la fondation	557'647.10	308'760.21	80.6%
Direction	94'832.10	170'590.40	-44.4%
Conseil de fondation	8'905.00	11'227.65	-20.7%
Autres dépenses de la fondation	4'429.85	20'760.96	-78.7%
Frais des projets	398'001.60	0.00	p.ind.
Révision	10'029.95	47'443.75	-78.9%
Expert	40'914.90	18'254.30	124.1%
Autres honoraires	533.70	40'483.15	-98.7%
Total des frais administratifs	1'438'886.75	1'072'892.11	34.1%

Les frais administratifs par rente en cours ont augmenté de 17,9% pour atteindre CHF 335,40 (2007: CHF 284,45).

Abstraction faite du coût du projet Intégration, les frais par rente en cours (actifs et rentiers) ont diminué de 1,37% à CHF 245,41.

AC	2008 CHF	2007 CHF	Écart
Total des frais administratifs	1'438'886.75	1'072'892.11	34.1%
Frais administratifs projet Intégration	386'070.56	0.00	p.ind.
Frais administratifs sans projet Intégration	1'052'816.19	1'072'892.11	-1.9%
Frais administratifs par rente versée en CHF (sans projet Intégration)	245.41	284.44	-13.7%

Pour la première fois, les dépenses administratives n'ont pas été entièrement financées par les cotisations ordinaires. Il s'en est suivi une perte de quelque CHF 321 000.

766 Dépenses administratives contrôle de réaffiliation

Le contrôle de réaffiliation a été centralisé à la direction. Dans l'année sous revue, les frais ont diminué de près de 5%.

CR	2008 CHF	2007 CHF	Écart
Frais administratifs de la fondation	274'366.55	287'890.30	-4.7%
Direction	216'282.55	287'890.30	-24.9%
Conseil de fondation	4'452.50	0.00	p.ind.
Autres dépenses de la fondation	2'212.75	0.00	p.ind.
Frais des projets	51'418.75	0.00	p.ind.
Total des frais administratifs	274'366.55	287'890.30	-4.7%

Les frais administratifs par déclaration reçue s'élèvent à CHF 16,23 (2007: CHF 20,00).

Abstraction faite du coût du projet Intégration, les frais par déclaration reçue ont diminué de près du tiers à CHF 13,54.

CR	2008 CHF	2007 CHF	Écart
Total des frais administratifs	274'366.55	287'890.30	-4.7%
Frais administratifs projet Intégration	45'453.19	0.00	p.ind.
Frais administratifs sans projet Intégration	228'913.36	287'890.30	-20.5%
Frais administratifs par déclaration reçue en CHF (sans projet Intégration)	13.54	20.00	-32.3%

Les dépenses administratives sont entièrement financées par le Fonds de garantie, comme le prévoit l'art. 11 al. 7 LPP.

8 Conditions imposées par l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance a pris acte du rapport annuel et des comptes 2007 le 18 août 2008 et les a soumis au Conseil fédéral conformément à l'art. 63 al. 3 LPP. Le Conseil fédéral a pris acte du rapport annuel et des comptes 2007 le 29 septembre 2008.

La fondation a pris acte du jugement du Tribunal fédéral du 22 mars 2006 concernant les rétrocessions et *finder's fees* (ATF 132 III 460) et constate qu'il n'a pas été signé de déclarations de renonciation à propos de la restitution de rétrocessions et recettes semblables du gérant de fortune. Les conseillers ont signé une convention selon laquelle ils renonçaient à accepter des rétrocessions ou les remettaient à la fondation. Les contrats avec les gérants de fortune et les banques ont progressivement été adaptés dans le même sens.

L'autorité de surveillance n'a formulé aucune exigence.

9 Autres informations en rapport avec la situation financière

91 Procédures judiciaires en cours

Du fait de son activité et de sa fonction officielle, la Fondation institution supplétive LPP est confrontée à de nombreuses procédures juridiques. Quantitativement, les plus nombreuses se passent devant le Tribunal administratif fédéral, à la suite de plaintes contre une affiliation d'office et décision de cotisation. Bien entendu, nombre de décisions de rente d'invalidité refusée font aussi l'objet de plaintes. Deux tiers des cas portant sur des prestations d'invalidité

proviennent de la branche assurance obligatoire pour les risques des personnes au chômage. Les plaintes contre les prestations proviennent en majorité de l'activité en Suisse alémanique. Grâce à la situation conjoncturelle encore bonne en majeure partie et de la pratique plus restrictive des offices AI, le nombre de procédures selon l'art. 73 LPP a nettement régressé de 40% par rapport à l'année précédente. Le montant total des sinistres suite à des procédures selon l'art. 73 LPP s'élève au maximum supposé à deux millions de francs environ, somme couverte par les réserves pour cas d'invalidité en suspens. La branche libre passage ne donne généralement pas lieu à des contestations juridiques ; c'est aussi le cas en 2008.

	Total	Affiliation d'office	Décision de cotisation	Plainte pour prestation
Tribunaux des ass. sociales	11			11
Tribunal administratif fédéral	47	28	19	
Tribunal fédéral	1			1
Total	59	28	19	12

La Fondation institution supplétive LPP remplit des tâches d'intérêt public et opère dans l'ensemble du pays. En droit fédéral, elle a pour mission de réaliser la prévoyance professionnelle d'entreprises qui n'ont pas pu s'affilier à une institution de prévoyance en faveur du personnel ou ont négligé de le faire. De plus, elle gère les avoirs de libre passage oubliés et réalise l'assurance LPP obligatoire des personnes au chômage. L'institution supplétive LPP est dans certains domaines la première instance du Tribunal administratif fédéral et jouit des compétences d'une autorité administrative fédérale lorsqu'elle rend des décisions de cotisation et d'affiliation. Elle est placée sous la surveillance de la Confédération.

Suite à l'ATF 134 III 115 du 13.12.2007, la Fondation institution supplétive LPP est en droit de lever l'opposition du débiteur à la décision de cotisation et de requérir ensuite la continuation de la poursuite, en application de l'art. 60 al. 2bis LPP. Cette nouvelle jurisprudence a été appliquée en 2008 et peut être considérée aujourd'hui comme établie et efficace.

10 Evénements après le jour du bilan

Pas de remarques.

Berne, le 2 juin 2009

Fondation institution supplétive LPP

Le président

Le directeur

(Martin Flügel)

(M. Stieger)

C Rapport de l'organe de contrôle

Ernst & Young AG
Bleicherweg 21
CH-8022 Zurich

Téléphone +41 58 286 31 11
Fax +41 58 286 30 04

Au Conseil de fondation de la

**Fondation suisse des partenaires sociaux
pour l'institution supplétive selon l'art. 60 LPP
(Fondation institution supplétive LPP), Berne**

Zurich, le 2 juin 2009

Rapport de l'organe de contrôle

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilans, comptes d'exploitation et annexe, selon les pages 27-75 du rapport annuel), de la gestion et du placement de la fortune, ainsi que des comptes de vieillesse de la Fondation suisse des partenaires sociaux pour l'institution supplétive pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et du placement de la fortune, ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'autorisation et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de révision suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à la présentation des comptes et au placement de la fortune, ainsi que les décisions significatives en matière d'évaluation et la présentation des comptes annuels dans son ensemble. La vérification de la gestion consiste à établir si les prescriptions légales et réglementaires en matière d'organisation, administration, perception des cotisations et allocation des prestations ont été respectées, ainsi que les prescriptions sur la loyauté dans la gestion de la fortune. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

La fourchette prévue par le règlement de placement pour les obligations en devises a été dépassée vers le haut au 31 décembre 2008 dans les branches prévoyance LPP, comptes de libre passage et assurance pour les risques des personnes au chômage et dépassée vers le bas au 31 décembre 2008 pour les actions étrangères dans les branches prévoyance LPP et comptes de libre passage. Nous renvoyons à ce sujet aux remarques du Conseil de fondation en annexe des comptes annuels, point 641.

Selon nos observations, les comptes annuels, la gestion des affaires et le placement de la fortune, ainsi que les comptes de vieillesse répondent au droit suisse, à l'acte de fondation et aux règlements, à l'exception des faits mentionnés au paragraphe précédent à propos du placement de la fortune.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels soumis.

Les comptes annuels présentent une couverture insuffisante de CHF 8 807 967 et un degré de couverture de 99,83%. Les mesures élaborées de sa propre initiative par le Conseil de fondation assisté par l'expert en prévoyance professionnelle pour remédier à la couverture insuffisante, pour placer la fortune et pour informer les destinataires figurent à l'annexe des

comptes annuels. L'art. 35a al. 2 OPP2 nous enjoint de relever dans notre rapport si les placements sont adaptés à la capacité de risque de l'institution de prévoyance en couverture insuffisante. Selon nos observations, nous constatons que

- le Conseil de fondation assume sa tâche de gestion de manière active, logique et conforme à la situation dans le choix d'une stratégie de placement adaptée à la capacité de risque, comme mentionné à l'annexe des comptes annuels, point 573 ;
- le Conseil de fondation observe les prescriptions légales pour réaliser le placement de la fortune et qu'il a entre autres établi la capacité de risque en considérant tout l'actif et le passif selon la situation financière réelle, la structure et l'évolution à attendre des effectifs des assurés ;
- les placements auprès de l'employeur obéissent aux prescriptions légales ;
- le placement de la fortune est en accord avec les prescriptions des art. 49a, 50 et 59 OPPP2, compte tenu des remarques ci-dessus ;
- les mesures du Conseil de fondation assisté de l'expert en prévoyance professionnelle pour remédier à la couverture insuffisante ont été appliquées dans le cadre des dispositions légales et du plan de mesures et les informations obligatoires ont été fournies ;
- le Conseil de fondation a surveillé jusqu'ici l'efficacité des mesures pour remédier à la couverture insuffisante ; le Conseil de fondation nous a de plus assuré qu'il maintenait la surveillance et adapterait les mesures si la situation changeait.

Nous constatons que la possibilité de remédier à la couverture insuffisante et la capacité de risque à propos du placement de la fortune dépendent en partie d'événements imprévisibles tels que l'évolution des marchés de placements.

Ernst & Young AG

Bruno Christen
expert-réviseur agréé
(réviseur responsable)

Stefan Weuste
expert-réviseur agréé

Organes d'exécution / adresses

Prévoyance professionnelle obligatoire et assurance pour les risques des personnes au chômage

Agence pour la Suisse romande à Lausanne (à partir du 1.1.2009)

Fondation institution supplétive LPP
Agence régionale de la Suisse romande
Passage St-François 12
Case postale 6183
1002 Lausanne

Tél. : 021/340 63 33
Banque Credit Suisse Zurich, BC 4835
BIC/SWIFT CRESCHZZ80A
IBAN CH40 0483 5175 6337 7100 0

Compétente pour :

GE, JU, NE, VD
BE (districts de Courtelary, La Neuveville, Moutier)
FR (à l'exception des districts du Lac et de la Singine)
VS (à l'exception du Haut-Valais)

Agence pour la Suisse italienne à Manno (à partir du 1.1.2009)

Fondazione Istituto Collettore LPP
Agenzia regionale della Svizzera italiana
Stabile « Gerra 2000 »
Via Pibiette 11, Casella postale 224
6928 Manno

Tél. : 091/610 24 24
Banca Credit Suisse Zurich, BC 4835
Internet : CRESCHZZ80A
IBAN CH92 0483 5123 0849 2100 0

Compétente pour :

TI, GR (districts de Bergell, Misox, Puschlav)

Agence pour la Suisse alémanique à Rotkreuz (à partir du 1.9.2008)

Fondation institution supplétive LPP
Agence Suisse alémanique
Erlenring 2
Postfach 664
6343 Rotkreuz

Tél. : 041/799 75 75
Bank Credit Suisse Zurich, BC 4835
BIC/SWIFT CRESCHZZ80A
IBAN CH78 0483 5135 6146 9100 0

Compétente pour :

AG, AI, AR, BL, BS, GL, LU, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG,
UR, ZG, ZH,
BE (à l'exception des districts de Courtelary, La Neuveville,
Moutier)
FR (districts du Lac et de la Singine)
TI, GR (à l'exception des districts de Bergell, Misox, Puschlav)
VS (Haut-Valais)

Administration des comptes de libre passage (à partir de 1.1.2009)

Fondation institution supplétive LPP
comptes de libre passage
Birmensdorferstrasse 83
Case postale
8036 Zurich

Tél. : allemand 041/799 75 75 – français 021/340 63 33
Italien 091/610 24 24
Courriel : fzk@chaeis.ch
CCP 80-13022-7
BIC/SWIFT POFICHBEXXX
IBAN CH50 0900 0000 8001 3022 7

Compétente pour :

Suisse entière

Direction de la fondation (depuis le 1.12.2008)

Fondation institution supplétive LPP
Direction
Birmensdorferstrasse 83
Case postale
8036 Zurich

Tél. : allemand 041/799 75 75 – français 021/340 63 33
Italien 091/610 24 24
Courriel : sekretariat@chaeis.ch
Internet : <http://www.chaeis.ch>
CCP : 30-406630-6
BIC/SWIFT POFICHBEXXX
IBAN CH61 0900 0000 3040 6630 6

Compétente pour :

Suisse entière